Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8370617
Centre d'intérêt: 720

Québec (Province) Service de l'enseignement catholique.

La pastorale scolaire, enseignement secondaire. 2e partie : entrevues de groupes auprès des directeurs généraux et des principaux d'écoles secondaires / Service de l'enseignement catholique. -- [Québec] : Le Service, 1972.
222 p. ; 28 cm. -- (Document S.E.C.; 7.15)

Titre de la couv.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Pastorale *Service de la pastorale *Education chrétienne *Opinion de l'administrateur *Enseignement religieux *Catéchèse *Opinion de l'administrateur *Directeur d'école *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Aumônier *Pasteur *Rôle de l'aumônier

---

Le volume rend compte d'une enquête visant à dégager l'image d'ensemble de la situation de la pastorale au secondaire, telle que perçue par les directeurs généraux et les directeurs d'école. Il s'agissait à la fois d'obtenir une description de la situation concrète et une appréciation de cette situation. Parmi les points abordés, mentionnons: 1. l'existence et l'importance du service de pastorale; 2. les objectifs de la pastorale scolaire; 3. le rôle des pasteurs scolaires; 4. les besoins des élèves; 5. le personnel de la pastorale scolaire; 6. la place de la pastorale dans les organigrammes scolaires; 7. le financement et la gestion de la pastorale; 8. les relations entre la pastorale scolaire et l'enseignement religieux.

Des entrevues de groupe ont été réalisées, entre décembre 1970 et février 1971, avec 24 directeurs généraux et 30 directeurs d'écoles secondaires provenant de diverses régions du Québec. Les informations ont été recueillies sur bandes magnétiques et leur analyse a été effectuée à partir des trois pôles suivants: objectifs, rôles et besoins exprimés.

Les répondants insistent sur l'importance de la pastorale scolaire et la nécessité de la maintenir. Son importance se justifie par le caractère confessionnel des écoles et par les objectifs de la pastorale: éducation chrétienne, formation intégrale de la personne, humanisation de la pastorale, complément à la catéchèse, etc. Les répondants soulignent toutefois les difficultés importantes que rencontre la pastorale dans son fonctionnement: difficulté d'intégration à l'école, imprécision des objectifs, difficulté de rejoindre la masse des étudiants, etc. Ils s'accordent enfin à déplorer que l'humanisation supplante la christianisation comme objectif premier de la pastorale.

Type de document: r

Notice(s) connexe(s): 8370615, 8370616, 8370618, 8370619
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8370617

MINISTERE DE L'EDUCATION

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

"LA PASTORALE SCOLAIRE"

(Enseignement secondaire)

IIe PARTIE

ENTREVUES DE GROUPES AUPRES DES DIRECTEURS GENERAUX ET DES PRINCIPAUX D'ECOLES SECONDAIRES

Novembre 1972

DOCUMENT S.E.C. 7.15

E D U Q 8370617

TABLE DES MATIERES

		Pages
INTRODUCTION	.....	1
CHAPITRE I		
	Existence et importance du service de Pastorale scolaire	2
CHAPITRE II		
	Objectifs de la pastorale scolaire	16
CHAPITRE III		
	Rôles des pasteurs scolaires	43
CHAPITRE IV		
	Les besoins des élèves	60
CHAPITRE V		
	Le personnel de la pastorale scolaire	66
CHAPITRE VI		
	Place de la pastorale dans les organigrammes scolaires	129
CHAPITRE VII		
	Financement et gestion de la pastorale scolaire	175
CHAPITRE VIII		
	Relations entre la pastorale scolaire et l'enseignement religieux	211

INTRODUCTION

Ce rapport présente la compilation des données recueillies au cours d'entrevues de groupes auprès de vingt-quatre (24) directeurs généraux et de trente (30) principaux d'écoles.

Ces entrevues visaient à fournir une vue d'ensemble de la situation de la pastorale au niveau secondaire. Or, cette situation comporte un fondement objectif et un fondement subjectif. Pour en arriver à bien cerner la question, il importait de ne pas se limiter à décrire et à analyser les éléments structurels du problème (ce qui est formel, explicite) mais aussi de voir ce qui est effectivement vécu et souhaité. Afin d'atteindre cet objectif, chaque question posée à nos informateurs comportait deux volets: une description de la situation concrète et une appréciation de cette situation.

Pour chacun des chapitres de la présente étude, nous tenterons de connaître la situation actuelle de la pastorale scolaire. Nous dégagerons également les observations et les commentaires que nos informateurs nous ont livrés sur les différents aspects de cette situation.

N.B. La description de la méthodologie utilisée dans ce travail est contenue dans le document d'introduction S.E.C. 7.13.

CHAPITRE I

EXISTENCE ET IMPORTANCE DE LA PASTORALE SCOLAIRE

La première question portait sur l'existence et l'importance du service de Pastorale dans les écoles et dans la commission scolaire. Elle se formulait ainsi:

> "Est-ce qu'il existe un service de Pastorale dans vos écoles? Si oui, voulez-vous qu'il soit maintenu et pourquoi? Si non, en voyez-vous l'utilité et l'importance?"

PREMIERE PARTIE

Directeurs généraux des écoles

A. Existence du service de Pastorale

Les vingt-quatre (24) directeurs généraux interrogés déclarent qu'il existe un service de Pastorale dans leur commission scolaire et dans leurs écoles. Dans la majorité des cas, ce service existe depuis le début de la régionalisation.

B. Importance du service de Pastorale

Une première conclusion se dégage: les directeurs généraux des commissions scolaires régionales sont unanimes à souligner l'importance du service de Pastorale dans leur commission scolaire.

Pour illustrer cette prise de position, nous avons retenu quelques expressions significatives qui ont été plus fréquemment utilisées. C'est ainsi qu'on déclare que le Service "doit être maintenu", qu'il est "extrêmement important", "primordial", "essentiel", "nécessaire", "d'une nécessité vitale", "aussi nécessaire que les professeurs".

Un informateur toutefois a mis une sourdine à ces affirmations en s'interrogeant sur la priorité qu'il faut accorder, soit au service de la Vie étudiante, soit au service de la Pastorale.

> "Que le service de la Pastorale soit maintenu, je suis d'accord. Mais maintenant, qu'est-ce qui est prioritaire? Le service aux Etudiants ou le service de la Pastorale?" (n. 15)

1. Motivations

Plusieurs motifs furent présentés pour justifier le maintien de la pastorale scolaire au sein de la commission scolaire. Il nous a été facile de les grouper en six (6) catégories. Nous les présentons en suivant l'ordre de fréquence.

1.1 Confessionnalité

C'est le motif que l'on fait valoir le plus souvent. Dans une société qui se veut chrétienne et qui désire

des écoles confessionnelles catholiques, il devient nécessaire d'organiser un service de Pastorale dans l'école.

Il est à noter que la confessionnalité est perçue ici non pas tant comme une obligation juridique mais plutôt comme "une manifestation de la volonté du milieu", comme une exigence sociologique.

> "Le facteur de la confessionnalité, je ne le prends pas sous l'aspect juridique, mais sous l'aspect d'une manifestation de la volonté du milieu. Or le milieu, même s'il y a des éléments qui veulent être pluralistes, le milieu très majoritairement est actuellement catholique ... Je crois que tant et aussi longtemps que ce climat sera, il faudra maintenir le service de Pastorale. Nous basant sur les études que nous avons faites, nous avons pu constater que notre milieu veut encore des écoles confessionnelles catholiques. A partir de ce fait, nous croyons que nous devons organiser un service qui permette la réalisation de ce phénomène religieux que le milieu veut encore". (n. 5)

1.2 Education chrétienne et formation intégrale de la personne

Ce motif fut fréquemment mis de l'avant. On désire un service de Pastorale pour assurer l'éducation chrétienne, pour que soit maintenu un "climat chrétien à l'école".

"Nous croyons à la nécessité de la pastorale

parce que, parmi les objectifs globaux de l'éducation, l'éducation chrétienne a sa place et répond à un besoin, puisque telle est notre organisation". (n. 14)

Dans le même ordre d'idées, on souligne que la pastorale scolaire peut contribuer à assurer une formation complète de l'élève.

"La formation de la personne pour être réellement complète, nécessite une ouverture du côté de la pastorale en regard des valeurs morales et religieuses. Et nous calculons que c'est une tâche complémentaire de la société"...

"L'école doit préparer à la vie. Elle doit alors préparer le jeune sur tous les plans aussi bien au plan physique qu'intellectuel et aussi au plan moral. Et comme nous sommes dans une société qui se veut chrétienne et catholique, c'est le devoir de l'école d'organiser et de maintenir le service de Pastorale".

1.3 Humanisation du climat de l'école

Ce motif se retrouve souvent exprimé avec le précédent.

"Le service de Pastorale remplit une fonction à nulle autre pareille dans une école. C'est par ce Service, me semble-t-il, que présentement, nos écoles acquièrent ou conservent ce caractère d'abord humain et ensuite, si on veut lui donner un genre un peu plus élevé, chrétien". (n.8)

"Le service de Pastorale ... s'impose comme agent de changement et agent d'humanisation". (n.9)

1.4 Raisons structurelles

Selon l'opinion de certains informateurs, comme les structures paroissiales se sont révélées inadéquates pour répondre aux besoins nouveaux de l'école, il fallut songer à organiser un service de Pastorale à l'intérieur de l'école capable de poursuivre les objectifs chrétiens de la paroisse.

"Au départ, j'ai tenu à ce qu'il y ait des gens qui s'occupent de la pastorale scolaire car avec nos regroupements d'élèves, il faut comprendre que certaines structures paroissiales qui étaient fructueuses autrefois ne pouvaient plus tenir le coup". (n.1)

Dans la même ligne, quelques-uns (4) voyaient la nécessité du service de Pastorale à l'école pour maintenir un lien vital entre la pastorale paroissiale et diocésaine et la pastorale scolaire.

"Nous tenons à ce que le service de Pastorale se continue car ce Service doit être une suite de la pastorale de l'ensemble. Dans le milieu paroissial, il y a un service de Pastorale. Maintenant, si on ne crée pas un lien entre la paroisse et le milieu scolaire, on aura tôt fait de s'imaginer que la pastorale, c'est une affaire d'école". (n.7)

"Le service de Pastorale scolaire doit servir de <u>lien avec les paroisses et le diocèse</u>. Je ne vois pas comment nous pourrions assurer cette coordination dans les écoles et assurer le lien entre les paroisses et le diocèse sans avoir un service de Pastorale". (n.8)

2. Difficultés

Même si les directeurs généraux interrogés soulignent l'importance de la pastorale scolaire, ils attirent néanmoins l'attention sur des lacunes ou les difficultés qui viennent compromettre l'efficacité de ce Service.

Pour le moment, qu'il suffise d'en indiquer quelques-unes. Les chapitres suivants fourniront à ce sujet d'autres renseignements.

2.1 Difficultés d'intégration

Même s'il existe depuis le début de la régionalisation, dans quelques endroits, la pastorale scolaire connaît certaines difficultés à s'intégrer dans l'école.

"Un point important à noter: le service de la Pastorale a de la <u>difficulté à s'intégrer</u> au niveau de l'école". (n.14)

"Ce qui en apparaît être la pierre d'achoppement la plus considérable au niveau des

écoles dans le service de Pastorale, c'est qu'on a beaucoup de difficultés à s'intégrer au niveau de l'école ..." (n.20)

2.2 Imprécision des objectifs

C'est la difficulté la plus fréquemment évoquée. La pastorale scolaire a de la difficulté à définir avec précision ses objectifs; du coup les rôles que doivent jouer les animateurs de pastorale dans l'école auraient besoin également d'être mieux identifiés.

"Le service de la Pastorale doit continuer d'exister. Cependant, je n'ai pas de formule magique à proposer qui lui permette de continuer à exister. Cependant, j'ai l'impression qu'on se cherche passablement dans ce domaine-là". (n.20)

"D'une rencontre que j'ai eue avec les aumôniers, on semble s'apercevoir que tout le monde se cherche". (n.22)

2.3 Difficultés de rejoindre la masse des étudiants

La pastorale scolaire ne toucherait qu'à une minorité d'étudiants.

"Je pense que dans les structures actuelles, les aumôniers - on dira ce qu'on voudra - ne touchent pas la majorité ou à la masse des élèves. Ils ne touchent qu'à l'exception". (n.15)

Trois (3) informateurs font valoir que cette difficulté de rejoindre la masse des élèves s'expliquerait par un certain manque de leadership de la part des pasteurs scolaires.

"Les aumôniers n'ont peut-être pas la place qui leur revient dans l'école. Mais comme je leur mentionnais, si les aumôniers ont un <u>certain leadership</u>, c'est à eux de se tailler un coin dans l'école". (n.22 et le n.23 disent la même chose)

"La valeur de la pastorale dépend de la personnalité des animateurs". (n.19)

DEUXIEME PARTIE

Principaux d'écoles

A. Existence du service de Pastorale

Les trente (30) principaux d'écoles que nous avons interrogés attestent qu'il existe un service de Pastorale dans leur école.

B. Importance du service de Pastorale

Les principaux sont convaincus de l'importance de service de Pastorale dans leur école et de la nécessité de le maintenir. Nous retrouvons les mêmes expressions que nous avons si-

gnalées plus haut. A leur avis, le service de Pastorale "doit être maintenu"; il est "nécessaire", "très important", indispensable", "utile", "essentiel".

1. Motivations

Les motifs avancés par les directeurs généraux furent groupés en six (6) catégories. Ceux fournis par les principaux d'écoles sont plus nombreux et diversifiés, ce qui rend un classement difficile sinon impossible si l'on ne veut pas sacrifier la fidélité à l'ordonnance logique.

Nous présenterons donc les motifs d'après un ordre décroissant selon la fréquence de leur utilisation.

1.1 Humanisation

C'est le motif le plus souvent présenté.

A titre d'exemples, voici deux citations:

> "Nous jugeons qu'il est absolument nécessaire que les animateurs de la pastorale demeurent à cause de leur disponibilité et à cause de leur rôle d'humanisation dans l'école". (n.18)

> "Nous, de la direction, nous sommes conscients de l'importance énorme d'un service de la Pastorale qui, en fait, ne s'oc-

cupe pas exclusivement de religion, mais d'humanisation, d'animation". (n.6)

1.2 Complément à la catéchèse

C'est le deuxième motif que l'on fait valoir. La pastorale scolaire est vue comme un complément indispensable à la catéchèse. Pour certains même son efficacité se mesure au degré d'influence qu'elle exerce sur la qualité de l'enseignement religieux.

"Je trouve que le service de Pastorale a son utilité à l'école d'abord et avant tout parce que c'est une aide très précieuse pour tous ceux qui touchent à l'enseignement religieux. Les aumôniers sont là comme des conseillers pour éclaircir certains points d'interrogation". (n.5)

"Les aumôniers s'intègrent au niveau des cours de catéchèse. C'est très difficile mais c'est important". (n.14)

"La pastorale collabore avec la catéchèse pour l'engagement des étudiants, elle est une application de la catéchèse". (n.22)

"Les aumôniers sont une aide aux professeurs de catéchèse. Ils organisent des rencontres régulières avec eux". (n.27)

1.3 Autres motivations

Nous ne faisons qu'énumérer en les regroupant en catégories les autres motifs dont la fréquence d'utilisation est minime. Ils sont, au maximum, l'écho de deux ou trois interventions. La pastorale scolaire est nécessaire parce qu'elle favorise:

1.3.1 L'éducation chrétienne

- elle assure une éducation intégrale de l'homme;
- elle répond à un besoin de spiritualité;
- elle aide à créer un climat favorable à la pratique religieuse;
- elle forme aux valeurs spirituelles et morales;
- elle aide les étudiants à cheminer dans la foi.

1.3.2 L'humanisation, les relations humaines

- elle permet des contacts informels en dehors de la structure;
- elle tient lieu de soupape permettant une expression plus libre des étudiants;
- elle s'avère utile pour les mouvements étudiants;
- elle joue un rôle d'animation de la vie étudiante.

2. Difficultés

Tout en admettant l'importance de la pastorale scolaire, les principaux signalèrent certaines difficultés de fonctionnement que rencontre ce Service.

On remarquera que la plupart de ces difficultés avaient déjà été mentionnées par les directeurs généraux. Nous nous bornerons à une citation par catégorie.

2.1 Difficultés d'intégration

La pastorale scolaire en dépit de son utilité connaît des difficultés d'intégration. Les informateurs ne précisent pas toujours en quoi consistent ces difficultés.

> "Est-ce que le service de la Pastorale est utile? Oui, mais il est difficile aux animateurs de la pastorale de s'intégrer au milieu scolaire". (n.14)

2.2 Difficultés d'organisation

Les modifications que connaît le système scolaire ne semblent pas faciliter la vie de la pastorale scolaire.

> "Je dois vous dire que les animateurs de pastorale trouvent la vie très difficile parce que nous sommes dans un système décloisonné dans lequel le groupe matière n'existe plus". (n.13)

2.3 Imprécision des objectifs

C'est une difficulté majeure, semble-t-il.

"Que le service de Pastorale soit maintenu, c'est clair. Qu'un changement d'objectifs s'impose, c'est également clair parce que les animateurs de pastorale se cherchent. En deux ans d'existence, ils ne semblent pas avoir trouvé la voie". (n.17)

"Il fonctionne. Quant à savoir s'il fonctionne bien, mal, peu ou moins bien, je me le demande. Nous tenons à le maintenir mais je crois qu'il faut envisager un autre objectif". (n.15)

2.4 Le parallélisme du service de Pastorale avec le service aux Etudiants

Le service de Pastorale semble faire double emploi avec le service de la Vie étudiante.

"Sur le plan des structures, le service de Pastorale est un Service parallèle au service aux Etudiants". (n.19)

2.5 Absence de programme au niveau des activités

"Le service de Pastorale existe depuis quatre ans et il ne fonctionne jamais de la même façon chaque année parce qu'il se moule un peu à la personnalité des gens en place". (n.17)

Conclusion

Les directeurs généraux et les principaux d'écoles interrogés insistent sur l'importance de la pastorale scolaire et la nécessité de la maintenir. Selon nos informateurs l'importance de la pastorale scolaire se justifie par le caractère confessionnel des écoles et par les objectifs de la pastorale: "éducation chrétienne", "formation intégrale de la personne", "humanisation de l'école", "complément à la catéchèse", etc.

Tout en admettant l'importance de la pastorale scolaire et la nécessité de la maintenir, les principaux d'écoles et les directeurs généraux signalent certaines difficultés que rencontre le service de Pastorale dans son fonctionnement: difficulté d'intégration à l'école, imprécision des objectifs, difficulté de rejoindre la masse des étudiants, etc.

CHAPITRE II

LES OBJECTIFS DE LA PASTORALE SCOLAIRE

La deuxième question portait sur les objectifs de la pastorale scolaire et elle se formulait ainsi:

> "Quels sont les objectifs que poursuit ou devrait poursuivre le service de Pastorale scolaire au secondaire?"

PREMIERE PARTIE

Directeurs généraux des écoles

I- Identification des objectifs

Dans leurs interventions, les directeurs généraux des écoles mentionnent trois objectifs comme étant les objectifs du service de la Pastorale scolaire. Il est cependant assez difficile de déterminer s'il s'agit d'objectifs qui sont poursuivis de fait par le service de Pastorale ou s'il s'agit d'opinions des directeurs généraux. Ces objectifs sont par ordre de grandeur: la christianisation, la confessionnalité, l'humanisation de l'école.

A. Christianisation

Dix (10) directeurs généraux affirment explicitement que la

christianisation des écoles est un des principaux objectifs de la pastorale scolaire tandis que pour d'autres c'est là le seul et unique objectif de ce Service. Les expressions utilisés varient d'un informateur à l'autre. On retrouve les expressions suivantes: éducation de la foi, formation intégrale et chrétienne, animation chrétienne, transmission du message du Christ, promotion des valeurs évangéliques, évangéliser et christianiser.

Nous reproduisons ici les interventions les plus significatives:

> "Le premier objectif de la pastorale, c'est l'éducation chrétienne des jeunes". (n.19)

> "Le but général de la pastorale est l'animation chrétienne dans nos écoles". (n.15)

> "La pastorale a pour tâche de provoquer des styles de vie qui s'inspirent de l'Evangile et s'inscrivent dans les situations concrètes d'aujourd'hui". (20)

> "Promouvoir la vie chrétienne est un des principaux buts du service de Pastorale". (n.24)

> "Les animateurs de pastorale tendent à faire prendre conscience de la présence chrétienne dans l'école". (n.23)

"La pastorale doit veiller à assurer un complément à la vie paroissiale". (n.1)

"La pastorale doit permettre à l'enfant de compléter sa démarche de foi à l'intérieur d'un milieu plus artificiel que celui de la famille et de la paroisse". (n.2)

"La pastorale doit faire en sorte que l'enfant puisse atteindre à l'école une formation chrétienne". (n.7)

"La promotion des valeurs évangéliques en milieu scolaire est la tâche spécifique du service de Pastorale". (n.21)

"Je souscris à l'objectif global du service de Pastorale qui est d'évangéliser le milieu, de le christianiser". (n.14)

"L'objectif de la pastorale c'est l'élève, la christianisation de l'élève". (n.12)

B. Confessionnalité

Trois directeurs généraux indentifient l'objectif de la pastorale au respect et au maintien de la confessionnalité.

Nous reproduisons les interventions les plus significatives:

"La pastorale doit faire en sorte que l'école respecte la confessionnalité du milieu, des parents et des jeunes qui y vivent". (n.6)

"Il faut que la pastorale touche tout le régime pédagogique, tout le milieu dans lequel l'enfant évolue, non pas pour le christianiser, mais pour que l'école soit conforme à la confessionnalité". (n.7)

"Nous faisons partie d'une Eglise communautaire. La pastorale est responsable devant elle de l'école confessionnelle". (n.5)

C. Humanisation de l'école

Ce terme réfère à un ensemble d'activités qui visent le développement personnel de l'individu, la qualité des relations interpersonnelles et affectives d'un groupe, bref la socialisation de la personne par l'apprentissage des modèles.

C'est le deuxième objectif le plus important du point de vue de la fréquence des interventions. Sept (7) directeurs généraux identifient l'humanisation des écoles comme étant un objectif poursuivi par le service de Pastorale. Pour d'autres, par contre, ce n'est pas là un objectif que devrait poursuivre le service de Pastorale. Nous reproduisons ici encore,

les interventions les plus significatives:

"Un objectif de la pastorale est de permettre à l'enfant de se regrouper au sein d'une famille différente pour l'épanouissement des vertus de base". (n.1)

"La pastorale répond à des besoins de l'adolescent qui vit une phase d'hésitation, de doute et de recherche sur le plan moral et à d'autres points de vue". (n.2)

"Les pasteurs sont des animateurs au service de l'école pour donner un sens plus humain à l'école". (n.12)

"La pastorale est le service qui s'occupe le plus d'humaniser le milieu scolaire". (n.20)

"La pastorale n'est pas une spécialisation. Elle vise à humaniser". (n.6)

"On vise les relations humaines et l'humanisation plus que les relations religieuses". (n.7)

II- Critique des objectifs

Après avoir identifié les objectifs de la pastorale scolaire, la majorité de nos informateurs formulent des commentaires sur ces objectifs. Ces commentaires portent sur les points sui-

vants:

- imprécision des objectifs;
- interrogation sur l'objectif spécifique de la pastorale.

1. Imprécision des objectifs

Les renseignements recueillis auprès des directeurs généraux nous ont permis d'indiquer trois objectifs que poursuit la pastorale scolaire.

Cependant, certains directeurs généraux souhaiteraient que la pastorale s'emploie à préciser ses objectifs.

> "A mon avis, il m'apparaît que l'objectif de la pastorale est beaucoup trop global et diffus". (n.14)

> "Il importe de préciser les objectifs de la pastorale. Depuis deux ou trois ans, on organise des camps de fin de semaine. Mais je ne fais pas la relation entre les objectifs de la pastorale et ces activités". (n.18)

> "Je suis d'accord ... Il est important de préciser les objectifs et les buts de la pastorale". (n.15)

"Les aumôniers cherchent leur objectif spécifique". (n.24)

2. Interrogations sur l'objectif spécifique de la pastorale

Nous avons constaté plus haut que, parmi les objectifs de la pastorale scolaire, la "christianisation" venait au premier rang suivi de près par "l'humanisation".

2.1 En effet, les interventions des directeurs généraux sont formelles sur ce point. A leur avis, la christianisation devrait être l'objectif premier, spécifique de la pastorale.

"Je pense que le but premier et unique (de la pastorale scolaire) c'est de transmettre le message du Christ". (n.19)

"La promotion des valeurs évangéliques dans le milieu scolaire est la tâche spécifique du service de Pastorale". (n.20)

"Le but de la pastorale scolaire, c'est uniquement la promotion de l'Evangile i.e. l'amour de Dieu dans les coeurs et dans les âmes". (n.24)

"L'objectif de la pastorale scolaire, c'est de favoriser l'enseignement religieux, célébrer les sacrements et assurer l'animation humaine du milieu. Ces objectifs s'englobent dans l'objectif global de la pasto-

rale: la promotion des valeurs évangéliques". (n.21)

2.2 Les directeurs généraux, tout en affirmant que l'objectif spécifique de la pastorale est la christianisation du milieu, constatent qu'en pratique, dans les écoles, les animateurs de pastorale sont souvent préoccupés davantage par l'humanisation.

"Dans certaines écoles on s'occupe beaucoup d'humanisation". (n.18)

"L'humanisation du milieu est essentielle d'abord, en premier ... et ça préoccupe les pasteurs passablement". (n.20)

"On vise les relations humaines et l'humanisation plus que les relations religieuses". (n.17)

2.3 Cette situation n'est pas sans soulever des interrogations chez les directeurs généraux. Plusieurs interventions en font état.

L'humanisation peut-elle être vraiment l'objectif premier et spécifique de la pastorale? N'est-ce pas un but que poursuivent tous ceux qui assument une responsabilité éducative dans l'école?

"Créer un milieu humain et chrétien n'est pas un problème exclusif des aumôniers. C'est la tâche première des enseignants. C'est davantage le problème des services aux Etudiants dont font partie les aumôniers". (n.15)

"Dans certaines écoles, on s'occupe beaucoup d'humanisation ... C'est là une responsabilité globale qui ne repose pas uniquement sur les aumôniers mais surtout sur la direction de l'école". (n.18)

"C'est la préoccupation d'un bon nombre de professeurs que d'humaniser leur milieu. Il n'y a pas seulement les pasteurs et les catéchètes qui veulent l'humaniser". (n.23)

"Je suis d'accord pour que l'aumônier, les animateurs de pastorale embarquent dans le jeu d'humanisation, chacun apportant son apport selon sa spécialisation. Mais j'ai reproché à mes aumôniers d'en être resté là, à ce but d'humanisation. Je dis qu'à ce moment ils n'ont pas fait leur boulot". (n.19)

Quelques interventions soulignent que l'humanisation est recherchée, comme moyen, dans la poursuite d'un autre objectif qui n'est pas toujours avoué explicitement.

"L'humanisation est un objectif immédiat mais en vue d'une fin: la vie morale, la grâce surnaturelle". (n.3)

"L'aspect humanisation est un moyen pour la pastorale de s'intégrer dans le milieu. Pour elle, il s'agit d'un accueil dans la perspective de christianiser". (n.21)

"Il m'apparaît que l'objectif de la pastorale est beaucoup trop global et diffus. On oublie l'objectif essentiel, celui de consacrer tous les efforts de telle façon que la pastorale favorise l'épanouissement religieux dans les écoles. Je me demande si on ne fait pas une démarche trop globale, si on ne part pas de trop loin. J'ai l'impression qu'on s'excuse de ne pas dire qu'on va parler carrément de vie chrétienne. Je me demande si, à toute fin pratique, il n'y a pas danger d'un biaisement. Idéalement, théoriquement, il faut des étapes. Mais je me demande si, dans la pratique, on en biaise pas facilement". (n.14)

Face à cette utilisation d'un objectif, valable en soi, comme d'une étape qu'on ne réussit pas à franchir ou d'un moyen utilisé à une autre fin, certains de nos informateurs ne parlent pas seulement de "déviation", de "biaisement", mais de "manipulation".

"Je souscris à l'objectif d'humanisation... Mais il y a danger de s'arrêter aux moyens, ou encore, ce serait exprimer clairement ma pensée que de dire que c'est tout simplement une façon d'approche pour arriver quelque part, une forme de manipulation jusqu'à un certain point. Je n'ai pas de formule. C'est peut-être inévitable, quoique ce serait avouer qu'on est rendu à un état assez négatif". (n.14)

N.B. Cette intervention fut appuyée par d'autres informateurs.

III- Observations

1. Certains directeurs généraux font observer que l'imprécision des objectifs de la pastorale scolaire compromet l'efficacité de ce service dans l'école.

"Est-ce que la pastorale travaille à donner un esprit plus chrétien dans nos écoles? Je ne sais pas du tout. Est-ce que la pastorale poursuit un objectif d'humanisation? Je ne sais pas. Peut-elle l'atteindre? J'en doute". (n.15)

"On s'attache trop aux prémices, aux étapes intermédiaires. Je me demande si le temps mis à l'engagement religieux comme tel n'est pas délaissé". (n.14)

"Je ne fais pas la relation entre les objectifs de la pastorale, que je voudrais plus précis, et ces activités (v.g. camp de fin de semaine) qui mobilisent beaucoup d'énergie de la part des aumôniers. Je ne suis pas convaincu que c'est une formule pour aider la foi et qui ferait en sorte que les étudiants considèrent leur religion chrétienne comme une nécessité". (n.18)

"On se cherche et on se disperse au niveau des moyens. On se cherche tellement qu'on s'y perd. Il faudrait s'arrêter de chercher et faire quelque chose de positif". (n.17)

"On se cherche pour avoir oublié le but de l'école: l'élève. On s'agite sans se préoccuper si ça atteint l'élève". (n.19)

"Des individus se sont arrêtés en cours de route. On a humanisé d'abord. Mais où allons-nous maintenant?" (n.22)

2. Une autre observation porte sur la nature des relations entre la pastorale et les services aux Etudiants.

La question était la suivante: advenant une organisation plus élaborée des services aux Etudiants, qu'adviendrait-il du service de Pastorale scolaire?

Pour répondre à cette question, certains directeurs généraux ont préféré insister de nouveau sur l'importance et la nécessité de ce service de Pastorale.

Nous transcrivons les interventions:

"C'est un faux problème que de croire que le service aux Etudiants va enlever la place de la pastorale. La commission scolaire, qui est un organisme neutre, accepte et favorise la confessionnalité de ses écoles. Pour l'assurer elle reconnaît l'autorité et la responsabilité de la hiérarchie en matière d'éducation catholique. Le pasteur scolaire est mandaté par l'évêque du diocèse et engagé par la commission scolaire pour exercer cette autorité et cette responsabilité en s'adonnant à des activités pastorales incluant les activités catéchétiques dans l'école. Par conséquent, nous acceptons que

l'Eglise, l'évêque qui a la responsabilité de l'animation de la vie religieuse à l'intérieur de son diocèse, nous acceptons que l'évêque soit présent à l'école. Et ce n'est pas par le service aux Etudiants, par les conseillers en orientation ni par les psychologues qu'on va le remplacer. Que ce soit un laïque qui fasse une activité pastorale, il est alors dans un mandat de l'évêque. L'orienteur, le psychologue ne sont pas dans un mandat de l'évêque". (n.5)

N.B. La pastorale scolaire est perçue ici comme un prolongement de la juridiction épiscopale en matière d'éducation chrétienne. C'est ce qui la spécifie et la rend irremplaçable.

"La pastorale aura toujours un rôle spécifique quel que soit le développement des services aux Etudiants. C'est définitivement vrai". (n.8)

Cinq autres informateurs viennent appuyer cette affirmation.

"Le rôle assumé par la pastorale ne pourrait être rempli par d'autres. Leur (animation de pastorale) préoccupation, leur formation les habilitent à remplir ce rôle... sous l'aspect "humanisation", oui, il pourrait être remplacé. Mais pas pour d'autres activités, par exemple l'enseignement religieux, les sacrements". (n.21)

Conclusion

En guise de conclusion, nous pouvons tenter de faire

une première synthèse des renseignements recueillis auprès des directeurs généraux concernant les objectifs de la pastorale scolaire.

En général, on identifie trois objectifs: la christianisation, l'humanisation et le maintien et le respect de la confessionnalité. Il est difficile cependant d'établir un ordre d'importance parmi ces trois objectifs. Sans doute la fréquence des interventions utilisées semblerait privilégier l'objectif de la christianisation. Cependant, une lecture plus attentive des interventions recueillies montre qu'au contraire, dans la pratique, ce serait l'objectif de l'humanisation qui détiendrait le premier rang, au point de devenir la préoccupation majeure des animateurs de pastorale.

Cette situation provoque certaines critiques de la part des directeurs généraux.

D'abord, plusieur contestent que l'humanisation soit un objectif spécifique de la pastorale. N'est-ce pas là, disent-ils un objectif de toute l'école, "la tâche première des enseignants", "une responsabilité globale" de l'école.

D'autres vont reprocher à la pastorale de se servir de ce qui devrait être l'objectif d'humanisation, comme d'un moyen

ou d'une étape préliminaire pour atteindre des fins d'évangélisation qui ne sont pas toujours avouées. Pour décrire cette situation, on parlera de "déviation", de "biaisement", de "manipulation".

C'est pourquoi les directeurs généraux mettent parfois en cause l'efficacité du service de Pastorale.

DEUXIEME PARTIE

Principaux d'écoles

I- Identification des objectifs

Alors que les directeurs généraux des commissions scolaires mentionnaient trois objectifs comme étar : les objectifs du service de Pastorale scolaire, les principaux d'écoles, pour leur part, en retiennent deux: la christianisation et l'humanisation.

A. Christianisation

La christianisation est reconnue comme étant un objectif que poursuit ou devrait poursuivre le service de la Pastorale. Plusieurs expressions utilisées s'efforcent d'identifier ce premier objectif. Ainsi, la pastorale scolaire a pour objectif:

- de soutenir la catéchèse et la foi;

- de christianiser l'école;
- d'animer la vie chrétienne dans l'école;
- de garantir le climat chrétien de l'école;
- d'être la caution chrétienne de l'école;
- de promouvoir les valeurs chrétiennes, spirituelles et religieuses;
- de réaliser le mandat reçu de l'évêque.

N.B. De toutes ces expressions, la première "soutenir la catéchèse et la foi" fut le plus souvent utilisée. La deuxième par ordre de fréquence est "christianiser".

B. Humanisation

C'est l'objectif qui est le plus souvent mentionné quantitativement. Nous transcrivons les expressions employées pour décrire cet objectif.

- humaniser l'école;
- habituer l'étudiant à mener sa vie d'homme;
- détruire l'anonymat dans l'école;
- intégrer l'étudiant dans l'école;
- changer le climat de l'école;
- déranger les personnes qui sont dans les polyvalentes.

N.B. "L'humanisation", "l'intégration de l'étudiant",

"la lutte contre l'anonymat" sont les expressions qui reviennent constamment au cours des entrevues avec les principaux d'écoles. A vrai dire, tous les principaux d'écoles sans exception utilisent ces trois expressions pour identifier l'humanisation comme un objectif de la pastorale.

II- Critique des objectifs

A l'exemple des directeurs généraux, les principaux d'écoles formulent des commentaires sur les objectifs de la pastorale scolaire. Ces commentaires portent sur les points suivants: dualité de l'objectif de la pastorale, objectif de la pastorale et de l'école, interrogation sur l'objectif spécifique de la pastorale, efficacité du service de Pastorale, perception des objectifs de la pastorale par les étudiants.

1. Qualité de l'objectif de la pastorale

Selon les témoignages recueillis, l'objectif de la pastorale serait double: celui d'humaniser et de christianiser.

> "Le service de Pastorale poursuit un double objectif: humaniser et christianiser l'école. Il vise à habituer le jeune à vivre sa vie d'homme et à animer la vie chrétienne de l'école". (n.6)

2. Objectif de l'école et de la pastorale

Pour certains, les objectifs de la pastorale semblent se confondre, ne faire qu'un, en pratique, avec ceux de toute l'école.

"L'objectif de la pastorale c'est l'objectif même de l'école, i.e. faire des étudiants responsables, autonomes". (n.20)

"La pastorale poursuit les objectifs même de l'école qui ne sont pas les objectifs de la pastorale". (n.16)

"... Nous de la direction, nous avions bien défini les objectifs de l'école qui étaient de rendre l'étudiant responsable. Les animateurs de la pastorale ont embarqué dans le jeu. Maintenant, ils ne se cherchent pas. Ils ont leur voie". (n.18)

3. Interrogation sur l'objectif spécifique de la pastorale

En énumérant les expressions employées pour identifier les objectifs poursuivis par la pastorale scolaire, nous nous sommes bornés à donner un certain ordre de proportion selon la fréquence d'utilisation de ces expressions. Or, l'ordre de fréquence n'indique pas toujours un ordre d'importance.

Appelés à se prononcer sur ce sujet, les principaux exprimeront des opinions divergentes.

Pour la majorité, l'objectif premier demeure la christianisation de l'école.

"La pastorale est là pour christianiser l'école. Le but premier, c'est la christianisation". (n.8)

"Je pense que, pour un aumônier scolaire, il y a toujours une préoccupation de christianisation". (n.9)

"L'objectif premier, c'est la promotion des valeurs chrétiennes, objectif explicite et défini comme tel. Le deuxième objectif, c'est humaniser, améliorer les relations humaines entre étudiants et professeurs". (n.30)

Pour d'autres, l'objectif premier de la pastorale c'est l'humanisation.

"La pastorale vise d'abord à humaniser l'école". (n.22)

"Le but que poursuit l'animateur de la pastorale est un but d'humanisation, son rôle en est un d'animation, de disponibilité vis-à-vis les étudiants et les professeurs. Ce rôle prend le pas sur le rôle sacerdotal du prêtre comme tel". (n.18)

Tout en admettant que, dans la situation actuelle, l'humanisation demeure concrètement un objectif de la pastorale scolaire, et même un objectif premier, plusieurs principaux cependant mettent en doute le caractère spécifique de cet ob-

jectif. L'humanisation ne serait-elle pas un objectif de toute l'école? Sur ce point, il n'y a pas unanimité.

Pour les uns, l'humanisation est un objectif spécifique.

> "L'objectif spécifique est de tenter d'humaniser le milieu, pas tellement de viser à la vie sacramentelle". (n.14)

> "La pastorale (scolaire) vise d'abord à humaniser l'école. C'est le fondement de la pastorale". (n.21)

> "La question des sacrements, de célébrations eucharistiques, chez-nous en tout cas, est mis hors de question complètement. Il n'en n'est pas question sauf à des circonstances spéciales. Ca ne fait pas partie de leur rôle. Le but des animateurs est d'humaniser l'école". (n.18)

Par ailleurs, certains principaux vont contester ce jugement. A leur avis, l'humanisation n'est pas un objectif propre à la pastorale.

> "Le but d'humaniser le milieu scolaire, tout le monde l'a. Ce n'est pas spécifique à la pastorale, même si pour les animateurs de la pastorale c'est leur but spécifique". (n.14)

"L'objectif de rendre l'école plus salubre n'est pas du tout l'objectif de la pastorale". (n.17)

"Ce but d'humanisation, c'est formidable. Mais je vous assure que le service de la Pastorale n'est pas le seul à poursuivre cet objectif". (n.7)

"Humaniser l'école le plus possible par des contacts, par des bonnes relations humaines, c'est l'objectif de toute l'école". (n.13)

"En ce qui concerne l'humanisation, ce n'est pas le but exclusif, ni fondamental de la pastorale scolaire". (n.23)

"Humaniser, c'est le but de tous les éducateurs de l'école. Le service aux Etudiants se donne plus spécifiquement cet objet et le service de la Pastorale est intégré au service aux Etudiants". (n.30)

Lorsqu'il est question d'humanisation, comme d'un objectif poursuivi par la pastorale scolaire, certaines interventions laissent entendre que cet objectif n'est pas poursuivi pour lui-même. Il est envisagé comme un moyen, plus ou moins avoué, pour atteindre les élèves, se faire accepter d'eux et arriver si possible au but ultime qui est l'évangélisation.

Nous ne faisons qu'identifier ce phénomène: un objectif qui

devient un moyen pour atteindre un but qui n'est pas toujours explicite. Cette façon de prodéder soulève des inquiétudes chez plusieurs principaux.

> "La pastorale est là pour christianiser l'école. Mais on s'est rendu compte qu'avant de christianiser, il fallait humaniser. Il fallait rencontrer les jeunes, se faire accepter d'eux. Le but premier, c'est la christianisation. Inconsciemment on amène peu à peu les jeunes à étudier leurs problèmes du côté religieux". (n.6)

> "Je ne suis pas tout à fait d'accord pour dire que c'est la pastorale qui va réussir à humaniser l'école. Ces gens-là se cherchent drôlement. On délaisse les valeurs anciennes, sacramentelles, et on joue un genre de double jeu. On prend d'autres moyens. On se cherche pour se faire accepter mieux. Quand on voit que les élèves sont un peu prêts, on va peut-être leur infiltrer le message de Dieu en certains sacrements. Un peu comme une catéchèse mal comprise". (n.7)

> "Je crois que la pastorale doit aller plus loin qu'humaniser le milieu. C'est le point premier. Mais en tant que pastorale, je pense qu'on doit aller jusqu'à christianiser le milieu, rendre le milieu sinon plus croyant du moins plus sympathique à l'action du Christ. Cet objectif ou ce but de christianisation, est-il perçu ainsi par les étudiants? Assez difficilement, il me semble i.e. si l'on va rencontrer les étudiants, on ne leur dit pas que c'est pour les christianiser. Ce n'est pas dit expressément que l'on va là pour atteindre ce but". (n.23)

"L'objectif de la pastorale est d'humaniser l'étudiant et en arriver par l'humanisation à lui donner un sens chrétien de la vie et du comportement". (n.2)

"Je ne voudrais pas que, sous l'étiquette d'aumônier, on prenne le place d'un autre. Je ne voudrais pas qu'on fasse de la fausse représentation". (n.24)

Il y a confusion sur cette question de la spécificité de l'objectif de la pastorale. Un principal parle de christianisation en vue de l'humanisation de l'école. Ce qui était l'objectif dernier devient un moyen.

"Humaniser par la christianisation" (n.16)

III- Observations

Une première observation porte sur l'efficacité de la pastorale scolaire. Quelques principaux (7) mettent en doute la capacité du service de la Pastorale à atteindre parfaitement les objectifs identifiés.

"L'objectif de la pastorale est d'humaniser l'école... Cet objectif, il est facile de le fixer sur papier... Mais c'est le comment de la réalisation qui est difficile à définir". (n.13)

"La christianisation est atteinte partiellement par l'aumônier". (n.8)

"Le service de Pastorale ne touche pas assez la masse des étudiants. A mon avis 16 à 17% des étudiants sont directement touchés par la pastorale". (n.17)

"Le service de Pastorale tente d'humaniser l'école, mais je ne suis pas tout à fait d'accord pour dire que c'est la pastorale qui va réussir à le faire". (n.7)

"L'action humanisante n'est-elle pas plus forte venant du conseil étudiant et de certains autres professeurs?" (n.11)

"Atteindre un grand nombre d'étudiants avec un peu d'organisation, le directeur aidant, c'est facile de les réunir, c'est même très facile. Mais les atteindre qualitativement, aller au fond du problème, c'est autre chose. C'est là que je poserais le gros problème ... Je pose la même question là où il se fait un travail sacramentel. Ca rime à quoi?" (n.14)

"L'humanisation, c'est une première étape. Si le service de la Pastorale ne se centre pas sur la deuxième étape (christianisation), s'il n'y a personne pour prendre la relève, à leur place, de la première étape? J'ai l'impression que les animateurs de pastorale vont rester coller à la première étape". (n.9)

Cependant, deux principaux reconnaissent l'influence qu'exerce le service de Pastorale sur les étudiants.

"Tous les étudiants, chez nous, à des degrés divers, sont influencés par la pastorale". (n.22)

"Ils (animateurs de pastorale) réussissent bien auprès des étudiants mais non auprès des enseignants". (n.6)

Une deuxième observation porte sur l'explicitation des objectifs de la pastorale scolaire auprès des étudiants.

Pour quelques-uns (6) l'objectif de la christianisation poursuivi par la pastorale est explicité par les animateurs et perçu comme tel par les étudiants.

"On délaisse les valeurs anciennes et on joue un genre de double jeu. Les valeurs sacramentelles, on les éloigne. On prend d'autres moyens. On se cherche pour se faire accepter mieux ... Les animateurs ne veulent pas trop parler parce qu'ils savent qu'en parlant, par exemple de la messe, ils ne les (élèves) auront pas". (n.7)

"Je pense que la pastorale doit aller jusqu'à christianiser le milieu, rendre le milieu, sinon plus croyant, du moins plus sympathique à l'action du Christ. Cet objectif ou ce but de christianisation, est-il perçu ainsi par les étudiants? Assez difficilement il me semble, i.e., si l'on va rencontrer les étudiants, on ne leur dit pas que c'est pour les christianiser. Ils le sentent peut-être un peu. Mais ce n'est pas dit expressément que l'on va là pour atteindre un tel but". (n.23)

N.B. Tous les principaux ne se sont pas prononcés sur ce problème.

Conclusion

Les renseignements recueillis auprès des principaux d'écoles permettent d'identifier deux objectifs majeurs que poursuivent les services de Pastorale en milieu scolaire. Ces objectifs sont la christianisation et l'humanisation de l'école.

Ceux-ci sont présentés soit séparément, soit simultanément.

La poursuite de ces objectifs suscite des interrogations quant à leur importance relative, leur spécificité, leur identification avec l'objectif global de l'école et quant à la perception que les étudiants en ont.

En effet, il semble que l'objectif premier, spécifique, que poursuit ou devrait poursuivre la pastorale scolaire est la christianisation du milieu.

Cependant, en fait, plusieurs reconnaissent que c'est l'humatisation qui est devenue l'objectif premier d'un service de Pastorale chrétienne. Certains accusent la pastorale de "jouer un double jeu", de dissimuler sa véritable intention face aux étudiants.

Leur objection repose sur les raisons suivantes:

- l'humanisation est un objectif de toute l'école qui, de soi, n'appartient pas en propre à la pastorale;

- de plus, vouloir faire de l'humanisation une première étape susceptible de conduire à la christianisation, c'est considérer comme moyen un objectif qui a une valeur propre;

- enfin, c'est adopter une attitude ambiguë vis-à-vis l'étudiant.

Une autre remarque concerne l'efficacité du Service. Sans minimiser la difficulté de la tâche, certains principaux mettent en doute la capacité du service de pastorale à atteindre les objectifs qu'il s'est donnés?

CHAPITRE III

LES ROLES DES PASTEURS SCOLAIRES

La recherche des objectifs de la pastorale scolaire devait amener normalement nos informateurs à s'interroger sur les rôles. Ils sont, en effet, en fonction des objectifs. Une identification précise des objectifs facilite la définition des rôles.

PREMIERE PARTIE

Directeurs généraux des écoles

D'après les renseignements recueillis auprès des directeurs généraux, les rôles assumés par les pasteurs scolaires au secondaire seraient au nombre de quatre: animateur, conseiller auprès des élèves et de la direction, administrateur des sacrements.

1. Animateur

Tous les témoignages concordent pour dire que les pasteurs scolaires se reconnaissent un rôle d'animateur. Il n'est guère d'interventions où les termes "animateur", "animation", "animer" ne reviennent sans cesse.

Cette référence continuelle nous indique que c'est le rôle le plus important que jouent présentement les pasteurs en milieu scolaire. D'ailleurs, le choix du vocable "animateur" pour désigner désormais les aumôniers vient confirmer cette observation. Ce changement de vocabulaire fut souligner par un directeur général. "Le mot aumônier" est devenu "animateur", cela est symptomatique". (n. 8)

Par ailleurs, les affirmations des directeurs généraux ne laissent place à aucune ambiguïté. L'animation est le rôle premier, primordial que se donnent les responsables de pastorale.

> "Le rôle primordial des aumôniers en est un d'animateur". (n.4)

> "Le rôle premier de l'aumônier est celui d'animateur". (n.9)

> "Les aumôniers sont devenus des animateurs". (n.22)

> "Le rôle de l'aumônier est un rôle d'animation". (n.15)

> "Les animateurs de pastorale ont créé des comités d'animation chrétienne au sein du personnel enseignant". (n.8)

Nous pouvons prolonger la liste des citations. Cela ne ferait que confirmer que nous sommes en présence d'une attestation unanime de la part des directeurs généraux.

Ce rôle d'animateur a acquis une importance telle qu'il a supplanté les rôles plus traditionnels de "conseiller" et d'"administrateur des sacrements".

> On a abandonné l'idée de la consultation individuelle pour assumer des rôles d'animation des collectivités (professeurs et élèves)". (n.5)

> "Le rôle premier de l'aumônier est celui d'animateur. Avant, c'était celui d'administrer les sacrements et ça ne collait pas". (n.4)

> "Les élèves ne courent plus après l'aumônier pour se confesser. Ils recherchent des activités de groupes pour s'humaniser". (n.7)

> "Le rôle primordial des aumôniers en est un d'animateur et non d'administrateur des sacrements (ce qui arrive par surcroît)". (n.1)

Le rôle de l'animation, qui suppose l'exercice de méthodes d'approche ou de techniques pédagogiques, particulières, peut poursuivre plusieurs objectifs. Il était important de connaître

les buts que se proposent les pasteurs scolaires en assumant ce rôle.

Or, ces buts sont déjà connus. Ils sont ceux que poursuit présentement la pastorale scolaire, i.e. l'humanisation et la christianisation.

> "Les aumôniers sont devenus des animateurs. Mais ce rôle en est un d'animation sur le plan humain et chrétien". (n.10)

> "Le rôle de l'aumônier est un rôle d'animation par différentes activités pour en arriver à la sacramentalisation pour nourrir la foi, à la catéchèse pour communiquer la foi". (n.3)

> "Les animateurs de pastorale ont créé des comités d'animation chrétienne au sein du personnel enseignant". (n.11)

> "L'animation, la sensibilisation à l'autre et la participation peuvent être utilisées pour plusieurs bons motifs. La pastorale scolaire les utilise pour construire le Royaume". (n.20)

Il semble que les pasteurs furent dans une certaine mesure les instigateurs de cette méthode dans les écoles. Ils répondaient ainsi à une attente du milieu et venaient combler un vide en jouant un rôle de suppléance.

"Ce rôle d'animateur a été amorcé par les aumôniers et se développe beaucoup maintenant. Il semble déborder la pastorale au sens strict, telle que conçue jusqu'à maintenant. Il y a un vacuum que remplit présentement la pastorale". (n.10)

"Avant que les services aux Etudiants n'existent, les membres du service de Pastorale ont fait équipe et se sont donné pour objectif d'entraîner avec eux les autres personnes qui travaillent dans les services aux Etudiants dans ce courant d'animation de la vie étudiante. Puis, il y a eu création du service aux Etudiants et le fonctionnement de ce Service a été facilité grâce au service de Pastorale, grâce aux aumôniers. On sent que les professionnels (psychologue, orienteur, conseiller d'orientation) se mêlent maintenant davantage à la vie étudiante". (n.11)

Certaines interventions, comme la dernière que nous venons de citer, semblent vouloir identifier l'animation comme un objectif de la pastorale scolaire.

"L'animation est un objectif immédiat (de la pastorale scolaire) mais en vue d'une fin: la vie morale, la grâce surnaturelle". (n.3)

Il est difficile de savoir si cette confusion est due à une imprécision de vocabulaire ou à une méconnaissance réelle de la technique de l'animation.

2. Conseiller auprès des élèves

Le pasteur en milieu scolaire continue de jouer un rôle de conseiller auprès des étudiants. Cependant, les directeurs généraux admettent que ce rôle n'a plus l'importance qu'il pouvait avoir autrefois. D'autres spécialistes sont maintenant à la disposition des élèves et peuvent répondre d'une façon adéquate aux interrogations des étudiants.

Il n'a pas été précisé cependant, au cours des entrevues, sur quel sujet les pasteurs scolaires étaient appelés à exercer ce rôle de conseiller. Nous ne savons donc pas si les interrogations des élèves et les conseils des pasteurs portent sur ces sujets religieux.

> "Le jeune reconnaît à l'aumônier un rôle de confident. Son caractère spirituel l'habilite à communiquer avec les jeunes". (n.2)

> "Le rôle de counselling peut être rempli aussi bien par des professeurs, des psychologues et des tuteurs. Cette tâche diminue chez l'aumônier". (n.7)

3. Conseiller auprès de la direction

Ce rôle est rarement signalé. Il a fait l'objet d'une seule intervention qui assigne au pasteur scolaire un rôle de conseiller auprès du principal de l'école.

Ici encore, nous aurions besoins de témoignages plus nombreux et plus explicites pour conclure à l'existence d'un rôle vraiment défini qui s'intègre dans le rouage administratif de l'école.

> "L'animateur de pastorale est le conseiller du principal qui est le responsable de l'école confessionnelle. C'est à lui de faire en sorte que, via les activités d'apprentissage formelles et non-formelles, se véhiculent des valeurs conformes à la confessionnalité voulue par les parents". (n.7)

4. Administrateur des sacrements

L'activité sacramentelle est un rôle traditionnel que continue de remplir le pasteur scolaire. Cependant, l'évolution de la mentalité religieuse du milieu ne permet plus à celui-ci de consacrer à cette activité un temps proportionnel à son importance.

Certaines interventions déplorent cette situation qui tente de reléguer la sacramentalisation au second rang. D'autres se contentent de noter que l'activité sacramentelle demeure le but poursuivi par l'animation.

> "Le rôle premier de l'aumônier est celui d'animateur. Avant, c'était celui d'administrer les sacrements et ça ne collait pas. D'ailleurs, les catéchètes eux-mêmes sont devenus des animateurs, des confidents (quant ils ne sont pas

tombés dans la dynamique de groupes). Mais le message a été oublié et les sacrements ont été relégués au deuxième rang". (n.4)

"Le rôle de l'aumônier est un rôle d'animation par différentes activités pour en arriver à la sacramentalisation pour nourrir la foi, à la catéchèse pour communiquer la foi et la charité". (n.2)

Conclusion

Les divers rôles d'un pasteur scolaire sont ceux d'animateur, de conseiller auprès des élèves et de la direction, d'administrateur de sacrements.

Cependant, les interventions recueillies nous font voir que l'animation est d'emblée le rôle qui accapare le plus l'aumônier de l'école.

DEUXIEME PARTIE

Principaux d'écoles

Les renseignements fournis par les principaux au sujet des rôles manquent de précision.

I- Confusion de vocabulaire

Au cours des entrevues, il nous fut souvent difficile de dissiper la confusion qui semblait exister entre des notions telles

que "objectif" et "rôle" et entre des concepts tels que "animation" et "humanisation".

A. Objectifs et rôles

Il n'était pas rare de voir le mot "objectif" employé pour le mot "rôle" et vice-versa bien que l'animateur ait tenté à maintes reprises de faire prendre conscience aux groupes interviewés de la nécessité de mieux distinguer ces réalités. C'est ainsi qu'il fut question du "rôle d'humanisation" au lieu de "l'objectif d'humanisation".

B. Animation et humanisation

Une autre confusion est apparue entre les concepts "animation" et "humanisation" au point qu'il nous a semblé que, pour plusieurs principaux, l'animation était synonyme d'humanisation. Par exemple, on signalera que "le service de Pastorale a une importance énorme car en fait il ne s'occupe pas exclusivement de religion, mais d'humanisation, d'animation". (n.6)
On dira également que "le rôle de l'animateur est un rôle d'humanisation, d'animation".(n.18) On parlera des "tâches d'humanisation et d'animation". (n.17)

Cette confusion entre objectif et rôle, entre humanisation et animation rend plus difficile la compréhension des données

recueillies auprès des principaux concernant les rôles des pasteurs scolaires. Que faut-il lire exactement lorsqu'un principal nous parle de "rôle", "d'animation", "d'humanisation"? Aussi importe-t-il de rappeler les définitions qui constituent notre cadre de référence. Le rôle correspond aux comportements et aux conduites posés pour atteindre des objectifs. L'objectif est le changement qu'on veut apporter dans une situation en jouant un rôle fait de tel ou tel comportement. Ces comportements doivent être conformes à des modèles de comportement inhérents au statut, à la position d'une personne dans une organisation.

II- Identification des rôles

Les interventions des principaux d'écoles nous permettent d'identifier trois rôles principaux assumés par les pasteurs scolaires: rôle d'animateur, celui de conseiller auprès des élèves et rôle sacerdotal.

1. Animateur

C'est le rôle que l'on reconnaît d'emblée au pasteur scolaire de telle sorte que le plus souvent on préfère parler non de pasteur mais d'animateur. Et nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il s'agit d'une déclaration unanime.

Nous nous bornons à donner ici quelques témoignages les plus significatifs à cet effet.

> "Les aumôniers jouent le rôle d'animateurs". (n.2)

> "Il y a bien des gens qui sont portés à penser qu'on réduit le rôle des aumôniers à des animateurs sociaux. Ils sont des animateurs sociaux par la force des choses à cause des besoins des jeunes, à cause du système. Mais c'est pour déboucher sur le spirituel". (n.6)

> "Si l'on regarde le rôle de l'aumônier, il dépasse passablement le rôle premier qu'on aurait voulu lui donner. Il faut admettre au départ qu'il a un rôle d'animateur". (n.4)

> "Dans son sens de pastorale, l'aumônier doit devenir un animateur et il doit travailler plutôt sur les groupes". (n.7)

Même si les principaux admettent que les pasteurs sont devenus des animateurs du monde étudiant, ils ne cessent pas pour autant de se demander si ce rôle revient exclusivement à ceux-ci.

Ne s'agit-il pas d'un certain rôle de suppléance?

> "Les aumôniers jouent le rôle d'animateurs et,

parfois, remplacent un service qui fait défaut actuellement, v.g. les psychologues, les travailleurs sociaux que nous n'avons pas dans nos écoles". (n.6)

"Est-ce que toutes ces activités (journées en plein air, camp de fin de semaine) relèvent nécessairement d'un prêtre qui a reçu une formation spéciale? On voit que non. Des tuteurs consacrés réellement au tutorat, préparés, qui ont suivi des cours d'animation de groupes, pourraient les aider énormément. Le prêtre serait alors plus disponible pour le counselling, la direction spirituelle. Dans leur travail, il y a une bonne partie qui pourrait être réalisée par des animateurs, non des animateurs sociaux comme tels, mais des gens qui ont enseigné, qui connaissent les jeunes". (n.7)

"C'est clair que si on avait une couple de psychologues, des travailleurs sociaux, un directeur du service aux Etudiants, on pourrait enlever à l'aumônier pas mal de choses". (n.17)

Les principaux d'écoles nous ont fourni peu de renseignements concernant les buts que poursuit le pasteur scolaire dans l'exercice de ce rôle d'animateur.

On parle parfois de l'animation des valeurs spirituelles tout en ayant soin d'ajouter que cet objectif n'est pas exclusif à la pastorale même s'il lui revient davantage.

Mais, le plus souvent, le terme animation se trouve juxtaposé à celui d'humanisation. Ceci semblerait signifier que l'objectif de l'animation serait l'humanisation.

2. Conseiller auprès des élèves

Le rôle de "conseiller" fut très rarement signalé. Une intervention en souligne la nécessité.

> "Je trouve qu'il est nécessaire que les animateurs de pastorale jouent le rôle d'un prêtre qui a toujours été, à mon avis, un conseiller même sur le plan humain. Les élèves le voient comme ça. Le prêtre a toujours été perçu, pressenti comme étant un conseiller spirituel. Le type qui est lié par un secret et qui en fait une profession et à qui les jeunes peuvent confier tous les problèmes qui les préoccupent par ce que, pour eux, ces rencontres là ont le même caractère que la confession. Le rôle de l'aumônier dans l'école reste le rôle du prêtre". (n.1)

Notons que cette citation nous indique déjà que ce rôle de conseiller s'exerce au plan humain et spirituel. De plus, il semble que le secret professionnel soit un facteur important dans l'acceptation, par les élèves, de ce rôle assumé par les pasteurs scolaires.

Une deuxième intervention fait remarquer que ce rôle de conseiller est exceptionnel.

"Dans son sens pastoral, l'aumônier doit devenir un animateur où il doit travailler plutôt sur les groupes. La consultation personnelle sera l'exception". (n.7)

Enfin, une dernière intervention, que nous avons déjà citée plus haut, rappelle que, si le pasteur scolaire était libéré de tâches qui ne relèvent pas nécessairement de lui, il serait plus disponible pour remplir un rôle de conseiller.

"Est-ce que toutes ces activités (journées en plein air, camps de fin de semaine) relèvent nécessairement d'un prêtre qui a reçu une formation spéciale? On voit que non. Des tuteurs consacrés réellement au tutorat, préparés, qui ont suivi des cours d'animation de groupes, pourraient les aider énormément. Le prêtre serait alors plus disponible pour le counselling, la direction spirituelle". (n.6)

3. Rôle sacerdotal

Deux principaux rappellent le rôle du prêtre exercé par les pasteurs scolaires. Pour l'un, ce rôle sacerdotal consiste à prêcher; pour l'autre, à être un conseiller sur le plan humain et spirituel.

"Je demeure convaincu d'un point: on a peut-être trop insisté, au niveau du service de la Pastorale, sur le facteur humanisant pour oublier, peut-être, le rôle primordial de prêcher l'évangile. Ca me paraît être la base même du prêtre: prêcher". (n.17)

"Je trouve qu'il est nécessaire que les animateurs de pastorale jouent le rôle d'un prêtre qui a toujours été, à mon avis, un conseiller même sur le plan humain. Le prêtre a toujours été perçu, pressenti comme étant un conseiller spirituel. Le rôle de l'aumônier dans l'école reste le rôle du prêtre". (n.1)

"Le prêtre possède une préparation spirituelle, une disponibilité, des pouvoirs sacramentels qui le rendent apte à jouer ce rôle d'animation des valeurs spirituelles à l'école". (n.16)

Plusieurs principaux font observer que le rôle proprement sacerdotal des responsables de pastorale ne s'exerce plus avec autant d'ampleur et de fréquence qu'autrefois. On constate une diminution de l'importance de ce rôle.

"La pratique des sacrements, v.g. messes à l'école, a diminué par la force des choses. Ce n'est pas que nous ne le voulons pas. Mais le service de Pastorale doit répondre d'abord à un besoin d'animation dans l'école". (n.6)

"L'objectif spécifique du service de Pastorale est de tenter d'humaniser le milieu, pas tellement de viser à la vie sacramentelle car les animateurs se disent: "Il y a possibilité pour les étudiants au niveau de la paroisse". (n.14)

"Si on (les animateurs de pastorale) commençait immédiatement à christianiser par la liturgie et par la célébration des sacrements on manquerait son coup parce qu'on

n'est plus accepté dans l'école". (n.28)

"Auparavant, la question d'humaniser les élèves n'était pas un problème et le prêtre était spontanément perçu comme celui qui administre les sacrements. Mais les écoles ont grossi et c'est là que s'est fait sentir le besoin d'humaniser le milieu. Aussi, la pastorale a-t-elle pris comme premier objectif d'essayer d'humaniser l'école. Elle a été la première à s'apercevoir de ce besoin. Mais, il arrive qu'on termine une activité par une célébration afin de répondre à des besoins des élèves". (n.22)

Devant le peu de place qu'occupe présentement l'administration des sacrements dans les rôles des pasteurs, deux principaux d'écoles sont amenés à formuler ainsi leurs observations:

"La question des sacrements, des célébrations eucharistiques, chez nous en tout cas, est mis hors de question complètement. Il n'en n'est pas question sauf à certaines occasions plus précises, quand il y a des circonstances spéciales. Ca ne fait pas partie de leur rôle. Leur rôle est d'humaniser l'école". (n.18)

"Même si les aumôniers se posent la question à savoir si leur vrai caractère personnel ou leur vrai rôle est encore du côté des valeurs spirituelles. Eux-mêmes se posent la question au sujet des activités liturgiques". (n.15)

Conclusion

Nous pouvons conclure à trois catégories de rôles assumés

par les pasteurs scolaires. Ce sont les rôles d'animateur, de conseiller et de prêtre.

Parmi ces rôles, il semble bien que ce soit celui d'animation qui définit en pratique la situation du pasteur dans l'école. Certains principaux contestent cette attribution exclusive. Il s'agirait, pour eux, d'un rôle de suppléance que remplissent les pasteurs scolaires à défaut d'autres spécialistes.

Le but que poursuit cette animation pastorale, semblerait être celui d'humanisation.

CHAPITRE IV

LES BESOINS DES ELEVES

Il existe un lien étroit entre les objectifs poursuivis par un Service et les besoins que ce Service tend à satisfaire. En effet, la première qualité d'un objectif c'est de s'identifier à des besoins réels. Pour tenter d'obtenir encore plus d'informations sur les objectifs de la pastorale scolaire au secondaire nous tentions de savoir si elle répondait effectivement aux besoins des élèves. Durant les entrevues, nous avions eu soin de distinguer les besoins perçus i.e. ceux qui sont perçus par les éducateurs comme étant ceux des étudiants, et les besoins réels, i.e. ceux qui sont ressentis comme tels par les étudiants.

Nous étions surtout intéressés à connaître les besoins réels des étudiants tels que perçus par les administrateurs. Nous voulions savoir si la pastorale rencontrait effectivement ces besoins, en un mot si elle collait à la réalité étudiante et était perçue comme utile sinon nécessaire par les étudiants eux-mêmes.

La question se formulait ainsi:

"A quels besoins des élèves le service de Pastorale scolaire répond-il?"

PREMIERE PARTIE

Directeurs généraux des écoles

Il fut difficile d'obtenir des directeurs généraux des renseignements précis sur les besoins réels des élèves. Les administrateurs nous ont surtout livré leur perception des besoins des élèves. Or, ces réponses n'apportent rien de nouveau, les directeurs généraux s'étant déjà exprimés à ce sujet en faisant valoir les motifs qui nécessitaient le maintien d'un service de Pastorale dans les écoles.

Nous donnons les renseignements recueillis en ayant soin de maintenir, dans la mesure du possible, la distinction entre besoins perçus et besoins réels.

I- Besoins perçus

Nous n'avons pas à répéter ici les réponses enregistrées plus haut pour justifier l'existence d'un service de Pastorale. Il suffira de faire mention de quelques interventions qui soulignent de nouveau l'importance que les directeurs généraux accordent à la pastorale scolaire en tant qu'elle est capable de répondre à des besoins qu'ils perçoivent comme devant être ceux des élèves.

Ces interventions, pour la plupart, font mention de tels besoins en des termes très généraux. On parle de "besoins fondamentaux", vitaux, à long terme, "individuels" et "collectifs".

> "La pastorale doit répondre aux besoins fondamentaux. Il faut donner aux étudiants quelque chose qui réponde à leurs besoins vitaux à long terme". (n.5)

> "La pastorale répond à des besoins individuels, c'est clair. Mais sur le plan collectif?" (n.17)

> "La pastorale doit tendre à toucher la collectivité". (n.13)

Trois informateurs font allusion à certains besoins d'éducation morale.

> "L'étudiant a besoin de voir que la société attache de l'importance aux <u>valeurs morales</u>. S'il n'y avait pas de pastorale, les étudiants seraient indifférents à ces valeurs morales". (n.2)

> "Même si nous n'étions pas dans une atmosphère catholique, il serait requis d'avoir un Service qui serait l'équivalent de celui de la pastorale. Il faudrait que quelqu'un, au niveau de la régionale, ait la responsabilité de donner un <u>enseignement d'une morale naturelle</u> et d'une philosophie saine, naturelle, même s'il n'y avait pas de religion". (n.8)

II- Besoins réels

Une seule intervention confirme l'existence de besoins réels i.e. tels que ressentis par les étudiants auxquels la pastorale scolaire tente de répondre.

> "Le besoin des sacrements n'est pas très explicite, mais il existe et la pastorale doit les satisfaire. Il est parfois ressenti comme besoin et les étudiants les demandent après certaines activités de groupes". (n.3)

DEUXIEME PARTIE

Principaux d'écoles

Les principaux d'écoles n'ont pas répondu directement à cette question que nous avions posée aux directeurs généraux concernant les besoins des étudiants. Mais dans la description qu'ils ont donnée des objectifs de la pastorale scolaire, quelques principaux firent de rares allusions aux besoins des élèves auxquels s'efforçait de répondre le service de Pastorale.

Voici un relevé des expressions utilisées par les trois principaux qui s'exprimèrent sur ce sujet.

Le service de Pastorale s'efforce de répondre aux "besoins réels mais parfois imprécis des élèves", à des "besoins

d'individualisation","d'humanisation", "d'animation", de "contact individuel", de "discussion de groupes", au besoin de "solutionner des problèmes personnels", "d'améliorer la pratique religieuse", de "promouvoir les valeurs spirituelles". Bref, la pastorale tente de "répondre à tous les besoins de l'étudiant, y compris ceux de la conscience".

Nous transcrivons les interventions.

"Le service de la Pastorale tente de répondre aux <u>besoins réels</u> mais <u>parfois imprécis</u> des élèves; besoins d'individualisation, d'humanisation, de spiritualité malgré les apparences". (n.6)

"Le service de Pastorale doit répondre d'abord à un <u>besoin d'animation</u> dans l'école". (n.4)

"Beaucoup de jeunes ne sont pas rencontrés par les prêtres et auraient besoin de contacts individuels avec ces gens-là". (n.2)

"Vis-à-vis les formules d'animation de la pastorale, on sent une réelle acceptation. Les élèves en sentent le besoin. Je pense bien que leur annoncer que ce Service sera supprimé dans les écoles, il y aurait des réactions. Une très forte majorité des jeunes ont besoin de ce Service pour bien des raisons. Ils en ont besoin pour des <u>discussions de groupes</u>, ce qui favorise la connaissance des individus entre eux. Ils en ont besoin également pour <u>la solution</u>

de problèmes personnels et l'amélioration de la pratique religieuse". (n.1)

"Ce qui justifie un service de Pastorale à l'école, c'est la nécessité pour l'école de promouvoir les valeurs spirituelles. C'est là un besoin profond des jeunes. Dans l'équipe, il doit y avoir au moins un prêtre pour que la pastorale soit capable de répondre à tous les besoins de l'étudiant, y compris ceux de la conscience". (n.16)

CHAPITRE V

LE PERSONNEL DE LA PASTORALE SCOLAIRE

La deuxième phase de l'entrevue avait pour objectif de recueillir des informations concernant le personnel de la pastorale scolaire. Les questions portaient sur les points suivants:

- la norme (la ratio aumôniers-élèves);
- l'engagement;
- les qualifications et les brevets de capacité.

LA NORME

L'entente intervenue entre l'Episcopat de la province civile de Québec et le ministère de l'Education établissait le rapport de un (1) aumônier par population de 600 élèves.

Nous étions intéressés à connaître à ce sujet l'état actuel de la situation ainsi que ses causes et ses conséquences. Nous voulions aussi connaître le jugement des administrateurs et des principaux d'écoles sur la norme gouvernementale (1/600).

La question se formulait ainsi:

"Dans l'engagement du personnel de la pastorale,

quelle norme avez-vous réalisée effectivement? Pourquoi? Que pensez-vous de la norme gouvernementale 1/600?"

PREMIERE PARTIE

Directeurs généraux des écoles

Les entrevues avec les directeurs généraux, en plus de nous fournir des informations sur les normes effectivement réalisées et les causes de la présente situation, nous indiquent le jugement des administrateurs sur la norme gouvernementale ainsi que sur les critères utiles dans l'appréciation de toute norme. Nous y trouvons aussi des observations sur certaines questions particulières: les salaires, le temps partiel, l'aumônier-professeur.

I- Normes effectivement réalisées

Les normes réalisées dans l'engagement du personnel de la pastorale varient d'une commission scolaire régionale à l'autre. Les données fournies par les directeurs généraux interrogés peuvent se regrouper dans le tableau suivant:

NORME	DIRECTEURS GENERAUX (22)
1/1000	6
1/900	2
1/850-800	7
1/750-700	3
1/600	4

* Deux (2) directeurs généraux n'ont pas fourni d'informations.

II- Motifs de cette situation

Deux motifs expliquent ces variations:

- la pénurie du personnel;
- les exigences budgétaires.

A. La pénurie du personnel

En effet, les effectifs du clergé diocésain où se recrute majoritairement le personnel de la pastorale sont souvent trop limités pour pouvoir répondre, d'une façon adéquate, aux demandes des commissions scolaires. C'est l'opinion de sept (7) directeurs généraux.

"Si on voulait donner tous les services, la norme ne serait jamais suffisante. Mais en pratique, tout dépend des personnes que le diocèse peut nous donner. Nous avons la norme 1/1000 parce que les effectifs du diocèse sont limités", (n.2)

"Nous avons 1/850. Nous avons un contrat de service avec le diocèse. Le nombre de prêtres disponibles est limité". (n.10)

B. Les exigences budgétaires

Les exigences budgétaires sont également un motif sérieux qui empêchent les commissions scolaires d'atteindre la norme gouvernementale 1/600. En raison de l'échelle des salaires, le budget de la pastorale scolaire ne permet pas l'engagement de tout le personnel désiré. C'est le motif avancé par onze (11) directeurs généraux.

"Nous réalisons 1/1000. La norme 1/600 serait peut-être réalisable si les salaires n'étaient pas trop élevés. Les salaires ont beaucoup augmenté à la demande des aumôniers. Si on continue d'augmenter les salaires, il faudra augmenter la norme de $11 par élève pour respecter 1/600 ou augmenter cette dernière pour respecter $11 par élève". (n.1)

"Nous réalisons 1/1100 et c'est insuffisant. Nous ne pouvons en avoir plus parce que les salaires sont trop élevés. Tout le budget y passe". (n.12)

"Nous réalisons 1/1000. Il nous manque effectivement des aumôniers et cela est dû aux salaires". (n.9)

"Si nous voulions réaliser la norme 1/600, les normes budgétaires seraient insuffisantes". (n.22)

III- La norme gouvernementale

Appelés à se prononcer sur la validité de la norme gouvernementale 1/600 qui régit l'engagement du personnel de la pastorale, plusieurs (10) directeurs généraux expriment leur satisfaction. Ils déclarent cette norme "très valable", "réaliste et efficace", "préférable", "intéressante", "suffisante".

D'autres seraient prêts à admettre la validité de la norme gouvernementale. Mais ils la jugent difficile d'application dans le contexte actuel surtout en raison soit de la pénurie des effectifs diocésains, soit des règles budgétaires.

> "La norme gouvernementale est réaliste et permet d'être efficace. Mais nous réalisons 1/1000 parce que la pénurie des effectifs est grande". (n.3)

> "La norme 1/600 est possible si les aumôniers sont peu payés. (n.7)

N.B. Plusieurs citations transcrites plus haut font état de ce problème.

Certains directeurs généraux (2) soulignent qu'il serait avantageux de pouvoir compter sur une équipe multidisciplinaire ou sur la participation des professeurs et des catéchètes pour assurer l'efficacité de cette norme 1/600.

"La norme 1/600 est suffisante si l'on peut compter sur une équipe multidisciplinaire pour assumer la responsabilité des activités non-formelles d'apprentissage". (n.7)

"Nous croyons que la norme gouvernementale est valable si nous pouvons compter avec la participation d'un plus grand nombre de professeurs et de catéchètes surtout qui, cette année, font équipe avec les aumôniers". (n.23)

Enfin, deux directeurs préfèrent ne pas se prononcer sur la validité de cette norme sans avoir été en mesure de l'expérimenter.

"Nous croyons que la norme gouvernementale est peut-être valable. Mais nous ne l'avons pas expérimentée; il nous est difficile de nous prononcer". (n.20)

"Je ne peux me prononcer sur la valeur de la norme gouvernementale". (n.19)

IV- <u>Facteurs déterminant le choix d'une norme</u>

Nous avons constaté que deux facteurs influençaient l'application de la norme pour l'engagement du personnel. C'étaient la pénurie des effectifs diocésains et les exigences budgétaires.

Or, quelques directeurs généraux ont indiqué certains

considérants dont il serait utile de tenir compte dans la détermination de toute norme.

A. Rôle du pasteur scolaire

Le choix d'une norme d'engagement est en fonction du rôle qu'assume le pasteur dans l'école.

Certains directeurs généraux ont souligné ce problème.

> "Nous avons 1/850. Nous avons un contrat de service avec le diocèse. Le nombre de prêtres disponibles est limité. Par ailleurs, ce nombre sera suffisant ou insuffisant selon la définition des tâches qu'on leur confie. Présentement, la norme est insuffisante parce qu'ils font tout. Plus la définition des tâches est large et englobe tout, plus il faut de personnel". (n.10)

> "Nous avons adopté la politique d'un aumônier à plein temps par école et ainsi nous avons la norme 1/850 et nous ne sommes pas prêts à l'abaisser pour nous rapprocher de 1/600. Le rôle du pasteur est celui d'une présence qui assume l'animation du milieu, de la vie chrétienne à l'école. Il n'a pas à exercer des actions individuelles... Ces opérations sont assumées par des partiels à l'occasion. Il ne faut pas engager à l'école autant de travailleurs sociaux que d'enseignants. Les enseignants ne sont pas que des instructeurs de matières. En diminuant le nombre d'aumôniers, on a augmenté l'action des professeurs et on a spécifié le rôle de l'aumônier. L'aumônier traitait tout un ensemble de problèmes que d'autres auraient dû traiter". (n.5)

B. Rôle de l'enseignant

Un directeur général a profité de l'occasion pour rappeler le rôle d'éducateur qui appartient au professeur. La valorisation de ce rôle rendra moins nécessaire l'engagement de nombreux personnels non-enseignants dont font partie les pasteurs scolaires.

"Les enseignants spécialisés ne doivent pas être trop nombreux car les enseignants sont des éducateurs". (n.5)

C. Etendue du territoire

Un seul directeur général a fait allusion au facteur de l'étendue du territoire dont il faut tenir compte dans l'engagement du personnel.

"Nous avons 1/700. On a dû compléter avec des animateurs laïcs et des partiels. Mais la disponibilité des partiels est restreinte. A cause de l'étendue de notre territoire, il serait préférable d'avoir 1/600 et même 1/400. La norme 1/700 est très insuffisante à cause du territoire". (n.17)

V- Questions particulières

Quelques directeurs généraux ont profité de cette occasion pour nous faire des observations sur des questions qui seront étudiées plus en détail dans les chapitres qui suivent. Il nous a paru intéressant de retenir ici quelques interventions sur

ces questions.

A. Les salaires

Nous avons constaté que la question des salaires pouvait être un motif déterminant dans le choix d'une norme pour l'engagement des pasteurs. Deux types d'interventions viennent préciser cette relation.

A.1 Une première intervention nous apprend que l'administration des sommes prévues pour la pastorale scolaire est remise entre les mains des autorités diocésaines.

"Nous réalisons la norme 1/600 par 11 pasteurs à plein temps et 6 à temps partiel. Pour le rôle que les animateurs de pastorale jouent à l'école ce nombre est suffisant. Nous n'engageons pas directement. Il y a entente avec l'Office diocésain à qui on remet la masse monétaire et qui s'engage à nous fournir le personnel nécessaire". (n.8)

Le salaire des aumôniers, à certains endroits, semble absorbé la totalité du budget, ce qui n'est pas sans affecter l'organisation des activités.

"Nous avons 1/1100 et c'est insuffisant. Nous ne pouvons en avoir plus parce que les salaires sont trop élevés. Tout le budget y passe. Or

en limitant ainsi le nombre des aumôniers, on limite leurs activités". (n.12)

"Le budget passe tout en salaire et cela diminue la possibilité d'organiser des activités". (15)

Par contre, un directeur général affirme que, dans sa régionale, l'échelle des salaires est telle qu'elle permet de réserver des sommes pour les activités.

"Nous avons 1/800 grâce à un contrat de service avec l'évêché. Les salaires sont ainsi peu élevés et il reste des sommes pour les activités de pastorale. Tout l'argent ne passe pas en salaire". (n.11)

B. Le temps partiel

Le problème du personnel à temps complet ou à temps partiel n'a pas fait l'objet de questions particulières. Cependant, plusieurs directeurs généraux (8) furent amenés à fournir quelques commentaires à ce sujet. Ils ont alors exprimé leur préférence pour l'engagement d'un personnel à temps complet. Cette politique favorise une meilleure intégration à la vie de l'école et une plus grande efficacité au niveau de la pastorale, en raison de la disponibilité du personnel.

"On a abandonné la politique d'engager des aumôniers à temps partiel. Ce n'était pas efficace. Nous avons adopté la politique d'un aumônier à plein temps par école". (n.5)

"Je ne suis pas d'accord pour engager des temps partiels parce qu'ils n'ont pas la disponibilité des autres. Je préfère engager des aumôniers à plein temps qui vont travailler dans plusieurs petites écoles que plusieurs aumôniers qui vont travailler dans une école et dans une paroisse. L'aumônier qui est à temps partiel parce qu'il travaille dans plusieurs petites écoles est tout de même à plein temps dans cette charge d'aumônier scolaire. C'est préférable que d'être partagé entre l'école et la paroisse". (n.15)

"Les personnes à temps partiel nous posent de gros problèmes d'intégration dans l'école. Ils sont perçus comme les anciens confesseurs extraordinaires". (n.22)

"Il faut compter davantage sur les animateurs laïcs que sur les prêtres. Il faudra alors augmenter le budget du Service car les salaires des laïcs seront plus élevés. Mais nous pourrons et devrons compter sur des personnes à plein temps". (n.17)

"Nous avons 1/700. On a dû compléter avec des animateurs laïcs et des partiels. Mais la disponibilité des partiels est restreinte". (n.17)

N.B. Il est utile de rappeler que l'engagement du personnel à temps partiel est nécessité soit par des

restrictions budgétaires soit par la pénurie des effectifs du clergé diocésain. Il arrive d'ailleurs que les commissions scolaires n'ont pas le choix et doivent accepter le nombre de pasteurs dont peut disposer le diocèse concerné.

"Nous avons 1/600 et nous n'avons pas d'autre choix. Les aumôniers sont nommés par l'évêché qui nous donne le nombre dont il peut disposer. Cette norme est réalisée grâce à l'engagement de partiels". (n.18)

Deux directeurs généraux nous signalent que l'engagement du personnel à temps partiel est nécessité aussi par la multiplicité des petites écoles.

"Nous réalisons la norme 1/600 si on calcule par tête d'aumônier. Mais si on pense en terme de plein temps nous réalisons 1/800. Nous avons engagé des partiels et c'est la pratique qui nous y a obligé. Un trop grand nombre de petites écoles". (n.14)

"Il y a, chez nous, plusieurs petites écoles. Normalement, nous devrions avoir 9 personnes à plein temps or nous en avons 15, ce qui signifie qu'il y en a plusieurs à temps partiel". (n.17)

C. <u>Le pasteur-professeur</u>

Deux directeurs généraux ont soulevé le problème du double statut professionnel du pasteur scolaire: un pasteur qui assume également la tâche de professeur. Ils ont fait

entendre que cette expérience les laissait perplexes.

> "Nous tentons cette année l'expérience du professeur-aumônier et cela à la demande de la pastorale. Je n'y suis pas favorable mais on nous l'a imposée comme condition d'engagement de quelques pères qui jugeaient trop peu élevé le salaire qu'on aurait donné aux aumôniers à plein temps", (n.19)

Un peu plus tard, ce même directeur général poursuivait ainsi sa pensée, qui fut reprise par un autre informateur.

> "Le mélange professeur-aumônier est-il valable? Pour un cas, c'est valable, pour deux autres, c'est une question de personnalité. Mais il demeure que c'est deux métiers. Au début, j'étais totalement opposé. Mais maintenant je pense que pour certains ça peut être valable si c'est pour eux un moyen d'approche auprès des professeurs et des élèves. Mais que ce ne soit jamais son statut... <u>son statut, c'est celui d'aumônier</u> et pour lui, l'enseignement est un moyen d'approche... comme c'est pour un autre de s'occuper d'équipes de hockey qui est un moyen d'approche". (n.19)

> "Cette expérience pose des <u>problèmes de discipline</u>. On accuse l'aumônier de profiter des confidences reçues au bureau ou au confessionnal pour mâter les élèves. Au fond, c'est là une <u>question de salaire</u>". (n.22)

Il ressort de ces deux interventions que l'engagement du

professeur-aumônier repose d'abord sur un motif d'ordre salarial. On y admet, à la limite, que cette situation peut être valable si elle s'avère un moyen d'approche auprès des professeurs et des élèves.

Conclusion

Nous constatons que les normes réalisées dans l'engagement du personnel de la pastorale varient d'une commission scolaire régionale à une autre.

Deux facteurs expliquent cette situation: la pénurie du personnel et les ressources financières. Par contre, la majorité des administrateurs que nous avons consultés seraient prêts à accepter la norme gouvernementale 1/600 si des conditions plus favorables le permettaient.

Il est important de noter également que, de l'avis de plusieurs directeurs généraux, une plus grande précision dans l'extension du rôle du pasteur scolaire faciliterait grandement le choix d'une norme pour l'engagement du personnel. A ce titre, une intervention est significative: "Plus la définition des tâches est large et englobe tout, plus il faut du personnel". (n.10)

Enfin, une dernière remarque. Il nous semble que la question des salaires, plus que celle de la pénurie des effectifs

diocésains, est un facteur prépondérant dans le choix d'une norme pour l'engagement du personnel.

DEUXIEME PARTIE

Principaux d'écoles

Les renseignements recueillis auprès des principaux d'écoles confirment ceux déjà obtenus des directeurs généraux concernant la norme effectivement réalisée et les motifs de cette situation. Cependant, les entrevues avec les principaux d'écoles nous fournissent des opinions nouvelles sur les critères déterminant le choix d'une norme valable pour l'engagement du personnel de la pastorale scolaire. Nous y trouvons aussi des observations nouvelles concernant l'engagement des laïcs.

I- Normes effectivement réalisées

Une quinzaine de principaux d'écoles nous ont fourni des renseignements concernant la norme qu'ils avaient effectivement réalisée dans leur école. Nous constatons que peu parviennent à observer la norme gouvernementale 1/600.

Voici le tableau qui nous permet de visualiser rapidement ces résultats.

NORME	PRINCIPAUX D'ECOLES
1/500	1
1/600	3
1/700	1
1/800-850	3
1/900	3
1/1100	4
1/1200	1

* Les principaux n'ont pas tous répondu à cette question.

II- Motifs de cette situation

Ce sont les mêmes facteurs qui expliquent les différences dans le nombre de pasteurs engagés dans les services de pastorale: rareté du personnel et exigences salariales.

A titre d'exemples, nous nous bornerons à transcrire quelques réponses, car elles ne font que répéter ce qui fut déjà dit par les directeurs généraux. De fait, les principaux d'écoles se sont moins arrêtés à ces considérations.

> "Nous ne réalisons par la norme. Chez nous, les animateurs de pastorale ont plein salaire ce qui limite le nombre". (n.7)

> "Il faut être réaliste et se demander si le diocèse est capable de nous fournir le personnel suffisant pour réaliser la norme gouvernementale". (n.25)

"Nous réalisons 1/1100 et c'est très insuffisant. Mais on ne répond pas à nos demandes. L'an dernier, on aurait pu en trouver un autre pour compléter mais il ne s'est trouvé personne pour nous prêter main forte. On a discuté de la question de l'engagement d'un laïc mais la commission scolaire nous a dit qu'elle n'avait pas de finance et elle nous a proposé de l'engager et de le payer à même la masse salariale des professeurs. Evidemment, ça n'a pas marché". (n.29)

III- Appréciation de la situation

Les principaux d'écoles sont intervenus avec plus d'insistance que les directeurs généraux pour juger la situation. Pour les uns une norme supérieure à 1/600 est insuffisante tandis que pour quelques autres une telle norme peut être suffisante.

A. Normes insuffisantes

La majorité des principaux d'écoles (12) ont insisté sur la nette insuffisance des différentes normes que chacun a pu réaliser dans son école.

"Nous avons deux animateurs de pastorale à plein temps qui sont engagés par la commission scolaire sur nomination de l'évêque, je présume. Nous réalisons donc la norme 1/900 et c'est insuffisant". (n.1)

"Nous réalisons 1/850 et c'est insuffisant; il faudrait 1/600". (n.5)

"Nous réalisons 1/800 et c'est insuffisant". (n.6)

"Nous réalisons 1/900. C'est nettement insuffisant, 1/600 serait peut-être valable". (n.13)

B. Normes suffisantes

Par contre, trois principaux d'écoles soutiennent que leur service de Pastorale est capable de répondre aux besoins du milieu même si la norme gouvernementale de 1/600 n'est pas atteinte.

"Nous ne réalisons pas la norme. Nous en avons deux à plein temps et c'est suffisant". (n.7)

"Nous en avons 2 et ½ et je pense que ça correspond à nos besoins. Théoriquement ce serait mieux d'en avoir plus mais dans l'ordre des priorités je crois que ce nombre est suffisant parce que nous avons aussi besoin de personnel dans d'autres services". (n.9)

"Si nous observions la norme gouvernementale nous aurions droit à 5 à plein temps. Or nous en avons deux à plein temps et trois à temps partiel dont un prêtre et deux laïcs. Il semble que dans le cadre actuel ce soit suffisant". (n.12)

IV- Norme gouvernementale

Cette norme 1/600 est reconnue par la majorité des principaux (13) comme étant "valable", "bonne", "nécessaire", "normale", "réaliste".

Tout en reconnaissant la validité de cette norme, trois principaux rappellent certaines conditions susceptibles de la rendre vraiment efficace.

A. Compétence des pasteurs

"Nous réalisons 1/1200 et je crois que la norme gouvernementale serait valable à la condition que les animateurs de pastorale soient compétents. La norme importe peu, c'est la qualité des personnes en place qui compte". (n.3)

B. Détermination des objectifs

"Nous avons 1/927. Est-ce que 1/600 serait suffisant? Tout dépend des objectifs fixés. Mais en théorie, c'est une belle norme". (n.14)

C. Travail d'équipes

"Ce qui nous aide, c'est le travail d'équipes. Parfois, il y a des besoins supplémentaires et toute l'équipe de pastorale se déplace". (n.30)

V- Questions particulières

A l'exemple des directeurs généraux, quelques principaux

d'écoles ont souligné la question des temps partiels. Mais ils apportent une solution à ce problème par l'engagement des laïcs.

A. Le temps partiel

N'ayant pas fait l'objet d'une question particulière, peu de principaux d'écoles se sont exprimés sur ce sujet. Un principal cependant a souligné l'inconvénient sérieux qu'il y avait à engager des personnes à temps partiel.

> "Je considère que c'est un inconvénient sérieux que d'être obligé d'engager des personnes à temps partiel. Ils n'ont pas de continuité et ils ne peuvent pas ainsi donner suffisamment de temps pour réaliser les projets". (n.26)

B. Engagement des laïcs

Devant la pénurie du clergé diocésain, on a commencé, à certains endroits, à engager du personnel laïc. Quelques citations antérieures en font état.

> "L'épiscopat fixe une norme et il est incapable de répondre au besoin". (n.7)

> "Mais on peut compter sur les laïcs". (n.14)

Un principal cependant avoue qu'il ignorait la possibilité d'engager des laïcs pour cette tâche.

"Je ne connaissais pas la possibilité d'engager des laïcs pour cette tâche. Je l'aurais fait car il y en a qui sont capables". (n,14)

Conclusion

Les renseignements recueillis auprès des principaux d'écoles concernant la norme d'engagement du personnel sont moins nombreux que ceux fournis par les directeurs généraux.

Cependant, les témoignages des principaux viennent corroborer les données antérieures. C'est ainsi que nous constatons que les mêmes facteurs expliquent les différences dans les normes adoptées dans chaque école. La pénurie du clergé diocésain et les exigences salariales ne permettent pas à la majorité des écoles d'obtenir un pasteur par 600 élèves. Mais avec plus d'insistance que les directeurs généraux, les mêmes principaux déplorent l'insuffisance de cette situation.

La compétence des pasteurs scolaires, la fixation des objectifs et le travail d'équipes sont parmi les conditions qui rendront toute norme vraiment efficace.

L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Selon les prescriptions de la loi, il revient aux commissions scolaires d'engager le personnel nécessaire au bon

fonctionnement de l'école. Nous voulions savoir ce qui en était pour l'engagement du personnel du service de la Pastorale scolaire.

La question se formulait ainsi:

"Qui, en pratique, est responsable de l'engagement du personnel du service de Pastorale? Est-ce que ce mode de procéder vous satisfait?

Selon les éléments de la question, nous traiterons:

I- De la responsabilité de l'engagement du personnel de la pastorale scolaire.

II- Des modalités de cet engagement.

III- De l'appréciation du milieu concernant ces modes de procéder.

IV- De questions particulières.

PREMIERE PARTIE

Directeurs généraux des écoles

I- Responsabilité de l'engagement

L'engagement du personnel de la pastorale scolaire revient aux commissions scolaires. La majorité des directeurs généraux (11) ont tenu à réaffirmer explicitement cette prérogative qui revient aux commissaires d'écoles.

C'est donc par résolution, au cours d'une assemblée de la commission scolaire, que sont engagés les pasteurs scolaires. Il s'agit d'une "formalité légale".

> "La commission scolaire engage par résolution; c'est une formalité légale". (n.5)

Quelques directeurs généraux (4) ont soin de préciser que ce sont les évêques des diocèses où se situent les commissions scolaires régionales qui de fait nomment les pasteurs scolaires.

> "Les animateurs de pastorale sont nommés par l'évêque sur approbation du directeur du personnel et du directeur de pastorale". (n.11)

> "Les animateurs de pastorale sont désignés par l'évêque après consultation du directeur de pastorale". (n.13)

> "Les prêtres sont nommés par l'évêque". (n.8)

> "L'évêque dresse une liste que nous soumettons aux commissaires qui engagent sans faire de question". (n.18)

En deux endroits on remet au service du Personnel la

responsabilité de l'engagement des pasteurs scolaires.

> "Notre régionale couvre le territoire de trois diocèses. Le responsable diocésain fait le point avec nous. Le service du Personnel fait les engagements". (n.9)

> "L'engagement du personnel est assuré par le service du Personnel et le directeur de pastorale en relation avec l'évêque". (n.12)

N.B. Il est évident que les nominations par les autorités diocésaines et les engagements par le service du Personnel sont sujets à ratification par les commissaires d'écoles.

II- Les modalités de cet engagement

Les modalités d'engagement du personnel du service de la Pastorale sont variées. Sur la base des renseignements recueillis, nous pouvons identifier trois modes différents de procéder.

A. Une liste est établie par l'évêque

C'est la façon de procéder qui est la plus répandue. L'évêque se réserve le droit de désigner les pasteurs scolaires. A cette fin, il remet aux autorités scolaires une liste qui sera acceptée par la commission scolaire.

Il est à noter que, dans la majorité des cas, cette liste a fait l'objet de consultations auprès du directeur de la pastorale et du directeur du service du Personnel.

Treize directeurs généraux attestent que c'est le mode de procéder en vigueur dans leur régionale. Nous transcrivons quelques témoignages.

"De plus en plus les évêques nous recommandent une liste qui a été discutée avec le chef du service de qui relève le directeur de pastorale". (n.1)

"L'évêque soumet une liste qu'il prépare avec le directeur de pastorale et nous l'approuvons". (n.10)

"L'évêque dresse une liste que nous soumettons aux commissaires qui engagent sans poser de question". (n.18)

"Le plus souvent une liste nous parvient de l'évêché sur laquelle le directeur de pastorale s'était déjà prononcé". (n.19)

B. <u>Une liste est établie par le directeur de pastorale</u>

Selon cette modalité, c'est le directeur de la pastorale qui a l'initiative de faire une liste du personnel susceptible de travailler dans le service de la Pastorale.

Cette façon de procéder est reconnue par neuf directeurs généraux.

Ajoutons que, dans certains cas, cette liste est constituée avec la collaboration du directeur du service aux Etudiants.

"Le directeur de la pastorale fait les entrevues et recommande les noms des candidats désirés, en fait une liste qu'il soumet à l'évêque qui entérine. Puis la commission scolaire engage par résolution. C'est une formalité légale". (n.5)

"En pratique c'est le directeur de la pastorale qui choisit les candidats puis soumet la liste au directeur général. Je fais mes observations mais c'est à lui de prendre les décisions". (n.19)

"Avant cette année, la liste venait de l'évêché, passait par le directeur de pastorale qui la soumettait à la commission scolaire pour approbation. Cette année, la liste sera préparée par le responsable régional de la pastorale, soumise à l'évêque pour approbation, retravaillée avec le directeur du personnel et soumise à la commission scolaire pour engagement". (n.20)

"Le directeur de pastorale fait une première liste avec le directeur diocésain de pastorale scolaire, la fait approuver par l'évêque et puis la soumet à la commission scolaire". (n.21)

"Le directeur de pastorale fait le choix et présente une liste au directeur général. On fait ensuite une demande à l'évêché qui tente de répondre le mieux possible à nos besoins". (n.24)

"On laisse beaucoup de latitude au responsable du service de Pastorale. On respecte ses décisions". (n.7)

C. Une liste est établie conjointement par le directeur général, le directeur de pastorale et le directeur des services aux Etudiants

Une intervention atteste cette façon de procéder.

"On discute du fonctionnement de chacun. Puis on présente une liste à l'évêque qui accepte les remplacements qu'on demande. Le directeur général, le directeur de pastorale et le directeur des services aux Etudiants font ensemble les choix. L'évêque accepte, et la liste des noms est proposée à la commission scolaire qui les engage globalement par résolution". (n.6)

III- Appréciation du milieu concernant ces modes de procéder

Nous n'avons obtenu que peu de jugements appréciables au sujet des diverses modalités d'engagement du personnel. La plupart des directeurs généraux s'en sont tenus à une description des faits sans introduire d'autres commentaires.

Deux directeurs généraux ont formulé des réserves concernant la façon dont on procède dans leurs milieux pour l'engagement

des pasteurs scolaires.

L'un déplore l'absence de consultation.

> "Il est plus juste de dire que la commission scolaire ne peut pas avoir d'exigence, même pour ce qui est de l'engagement du directeur de pastorale. Il me semble que le milieu devrait pouvoir avoir quelque chose à dire sur la nomination du directeur de pastorale: est-il compétent, dynamique? De plus les animateurs de pastorale (y compris le directeur) sont nommés à la dernière minute. Il y a beaucoup à faire de ce côté-là. Le milieu devrait pouvoir dire son mot dans l'engagement du directeur. Le directeur devrait avoir son mot à dire dans l'engagement des aumôniers et les aumôniers dans l'engagement du directeur. C'est une question à retoucher complètement. Il arrive que les personnes concernées elles-mêmes ne sont pas consultées". (n.17)

L'autre fait allusion à certains problèmes sans toutefois donner aucune explication.

> "Les animateurs de pastorale sont désignés par l'évêque après consultation du directeur de pastorale. Celui-ci me soumet la liste et ensuite j'ai une rencontre avec lui. Ceci pose des problèmes. Tous ne sont pas au même degré d'action et on me demande de faire des démarches auprès de l'évêque pour faire des changements". (n.13)

IV- Questions particulières

A. Demande d'emploi

Au témoignage d'un directeur général, il appert que ce sont les pasteurs scolaires qui font une demande d'emploi à la commission scolaire. Le directeur de pastorale étudie les demandes et soumet à l'évêque une liste des candidats possibles.

> "Chez nous, les animateurs de pastorale font une demande d'emploi à la commission scolaire. Le directeur de pastorale étudie les demandes et soumet la liste des candidats possibles à l'évêque". (n.14)

B. Contrats individuels

Au même titre que les autres enseignants, les pasteurs scolaires sont engagés par contrats individuels.

> "Nous avons avec les animateurs de pastorale des contrats individuels comme avec les enseignants". (n.6)

C. Affectation et congédiement

C'est la commission scolaire par l'autorité du directeur de pastorale qui affecte les pasteurs aux écoles.

> "C'est la commission scolaire qui affecte les animateurs de pastorale à telle ou telle école et qui fait par le truchement du responsable du service de Pastorale". (n.6)

A noter que cette déclaration fut appuyée par trois autres directeurs généraux.

En ce qui concerne les mutations ou les congédiements du personnel, il semble que les autorités scolaires ont assez de liberté en ce domaine. Cependant, nous ne possédons que trois interventions à ce sujet.

"On peut congédier à la fin de l'année un animateur indésirable comme n'importe qui". (n.5)

"Aujourd'hui, une personne ne fait pas l'affaire, et il est facile de ne plus réserver ses services". (n.1)

"C'est la commission scolaire qui fait les mutations qui s'imposent". (n.13)

D. Concours

La question était celle-ci: "Seriez-vous favorable à une politique de concours pour l'engagement du personnel du service de Pastorale?"

Cette politique est suivie dans une commission scolaire régionale. Elle semble donner satisfaction.

"Nous avons chez nous cette politique et nous sommes d'accord". (n.14)

Par contre, d'autres (4) directeurs généraux formulent certaines réticences à adopter d'emblée cette politique.

"Je pense qu'adopter une politique de concours serait délicat. Il faudrait faire la même chose au niveau de la paroisse et ça poserait des problèmes". (n.2)

"Tout dépend de l'évêque. Avec la pénurie de candidats, nous sommes obligés d'avoir des critères larges. Si on est trop sévère, on en manquera". (n.15)

N.B. Cette opinion est partagée par deux autres directeurs généraux.

Enfin, deux directeurs généraux sont opposés à l'adoption d'une telle politique.

"Je suis opposé au concours parce que c'est une arme à deux tranchants. Si on se trompe sur une personne, on est plus embêté pour faire les échanges qui s'imposent. Il nous faudrait monter un dossier comme on fait pour les enseignants. Aujourd'hui, une personne ne fait pas l'affaire et il est facile de se plus réserver ses services". (n.1)

"Pour les postes d'enseignant on ne procède pas par voie de concours généralement. On accepte celui qui est qualifié. Il faudrait faire la même chose pour la pastorale". (n.4)

E. Engagement des laïcs

Selon le témoignage d'un directeur général, les pasteurs scolaires laïcs sont également engagés par les autorités diocésaines, en l'occurence l'Office diocésain de l'Education chrétienne.

"Les prêtres sont nommés par l'évêque. Les deux laïcs sont engagés par l'Office de l'Education chrétienne qui nous soumet les noms". (n.8)

Conclusion

Les données recueillies auprès des directeurs généraux nous permettent de tirer une première conclusion: deux autorités concourent à la nomination et au choix des responsables de la pastorale scolaire. Ce sont l'évêque du lieu et le directeur de la pastorale.

Une collaboration étroite semble exister entre ces deux autorités au niveau de la consultation. Dans certains cas l'évêque détient l'initiative dans la confection des listes qui seront soumises aux autorités scolaires.

Ailleurs, le directeur de la pastorale a plus de latitude. Mais il demeure que l'évêque se réserve un droit de véto.

> "La liste des personnes qu'on veut engager est présentée à l'évêque qui en discute et qui a la possibilité de mettre son véto sur des noms choisis". (n.14)

Il s'ensuit que l'autorité "diocésaine" joue un rôle prépondérant dans l'engagement du personnel de la pastorale scolaire.

Un directeur général résume le problème.

> "Disons que pour choisir les aumôniers par voie de concours, c'est assez embêtant parce que bien sûr c'est la commission scolaire qui est employeur, mais c'est l'évêque qui fait les obédiences et qui doit placer ses prêtres un peu partout. C'est un <u>super-employeur</u> qui doit placer ses prêtres un peu partout dans les commissions scolaires de son diocèse. Cette année, on a établi une certaine politique et on a refusé d'accepter aveuglément la liste de l'évêché et l'exécuter comme ça. On a voulu leur faire sentir qu'à l'avenir, il va falloir se fixer des critères d'engagement et voir de quelle façon on va procéder". (n.22)

DEUXIEME PARTIE

Principaux d'écoles

I- Responsabilité de l'engagement

Quelques principaux d'écoles (5) ont fait une allusion rapide aux responsabilités de la commission scolaire au sujet de l'engagement du personnel de la pastorale scolaire. A la suite des directeurs généraux, ils ont affirmé que les pasteurs scolaires étaient engagés par la commission scolaire.

> "L'engagement est fait par la commission scolaire". (n.1)

II- Les modalités de cet engagement

Les principaux d'écoles se sont surtout exprimés sur ce second point. Leurs interventions font état de trois modes d'engagement du personnel. On constatera que ces façons de procéder sont très voisines les unes des autres.

A. Nomination par l'évêque

Les pasteurs scolaires sont nommés par l'évêque du lieu. Telle est l'affirmation qui reçoit l'appui majoritaire des principaux d'écoles. Quinze d'entre eux endossent, d'une façon explicite, cette assertion.

Nous donnons quelques citations à titre d'exemples:

"L'engagement est fait par la commission scolaire sur nomination de l'archevêque du diocèse". (n.1)

"C'est l'évêque qui nomme les animateurs de pastorale". (n.17)

"Chez nous, c'est l'évêque qui les nomme". (n.21)

B. Recommandation par le directeur de pastorale

Certains principaux d'écoles (8) ont insisté surtout sur le rôle du directeur de pastorale dans le choix des pasteurs scolaires.

"Chez nous l'engagement est fait par la commission scolaire mais sur recommandation du directeur de pastorale". (n.2)

"C'est le directeur de pastorale qui engage l'animateur de la pastorale". (n.6)

"Il y a un aumônier régional à la tête d'un conseil de pastorale bien structuré qui fait les nominations". (n.19)

"Je crois qu'aucun aumônier n'est imposé à

la régionale mais que tous doivent être acceptés du directeur de pastorale". (n.28)

"Les principaux ont tous des rapports à faire sur le travail des aumôniers et à la suite de ces rapports le directeur de pastorale demande à l'évêque qu'un tel soit confirmé dans ses tâches et un tel autre retiré". (n.29)

(Cette intervention a reçu l'appui de deux principaux)

"Si nous voulons remplacer un aumônier, nous portons plainte auprès du directeur de pastorale et ça fonctionne bien". (n.20)

C. <u>Collaboration entre l'évêque et le directeur de pastorale</u>

Quelques interventions ont attiré l'attention sur la collaboration qui existait entre l'évêque du lieu et le directeur de pastorale. Il s'agirait d'une responsabilité partagée.

"Il y a un responsable régional de la pastorale. Les consultations se font entre lui, l'évêque et les aumôniers des polyvalentes qui eux connaissent des personnes". (n.15)

"C'est le directeur de pastorale régional et l'archevêque qui sont responsables de l'engagement du personnel de pastorale". (n.24)

III- Questions particulières

On vient de constater que l'évêque et le directeur de la pastorale jouent un rôle prépondérant dans le choix des pasteurs scolaires.

Cette situation soulève plusieurs interrogations. En effet, quelle est la participation des principaux dans le processus d'engagement du personnel de la pastorale? Y a-t-il consultation? Y a-t-il difficulté à faire muter un aumônier qui ne répond pas aux exigences de sa fonction? Est-on toujours satisfait des pasteurs nommés par les autorités diocésaines? Une politique de concours ne serait-elle pas plus avantageuse? Autant de sous-questions que nous avons cru bon de poser aux principaux. Les réponses nous renseignent déjà sur le degré de satisfaction ou d'insatisfaction qu'entretiennent les principaux d'écoles au sujet de l'engagement du personnel de la pastorale.

A. Participation des principaux

S'il y a une donnée importante que nous fournit l'analyse des réponses, c'est bien l'absence de consultation auprès des principaux concernant la nomination des pasteurs scolaires. Dans la majorité des cas, l'évêque et le directeur de la pastorale choisissent les pasteurs scolaires sans que le principal puisse intervenir. Tout au plus peut-il intervenir après l'engagement lorsque

l'incompétence du pasteur devient évidente.

Un tel processus est source d'insatisfaction pour les principaux d'écoles. Ceux-ci souhaiteraient être consultés avant les nominations. A leur avis, il en résulterait un choix plus judicieux. Les principaux seraient alors plus en mesure d'écarter, dès le début, des personnes qui ne répondent pas aux exigences de la pastorale scolaire. Il est toujours plus difficile de remercier quelqu'un de ses services une fois qu'il est engagé.

Nous avons compté quatorze (14) interventions déplorant cette absence de consultation dans le choix des pasteurs et soulignant les inconvénients qui en découlent.

"L'engagement est fait par la commission scolaire sur nomination de l'archevêque du diocèse. Le seul mot que je puisse dire, c'est après l'engagement quand ça ne fonctionne pas. Au départ, je n'ai pas d'objection à la formule actuelle mais à la condition qu'on s'entende sur les qualités nécessaires et qu'on s'y conforme pour l'engagement du personnel de pastorale. Qu'on nous fournisse des gens qui répondent à ces conditions. La situation ne me satisfait pas parce qu'à l'occasion, l'évêque affecte à l'école des prêtres qui ne correspondent pas aux besoins". (n.1)

"Chez nous, c'est le même procédé d'engagement (cf. intervention précédente) mais sur recommandation du directeur de pastorale. Le directeur de l'école n'a rien à dire. Mais il espère toujours qu'ils seront compétents, ce qui n'est pas toujours le cas". (n.2)

"Je n'ai rien à dire. Mais on aimerait être consulté. Une fois qu'il (animateur de pastorale) est nommé, il est pratiquement impossible de le faire destituer". (n.3)

"Chez nous, c'est la même chose. Nous n'avons aucun droit de regard, sauf si ça ne fonctionne pas. Je crois qu'on devrait nous consulter. A tout le moins qu'on consulte les aumôniers d'écoles avec qui ils devront faire équipe". (n.4)

"C'est la même chose. C'est l'évêque qui nomme et cette année on a eu la chance d'être bien servi. Je ne suis pas consulté et pourtant je devrais l'être". (n.5)

"C'est l'évêque qui nomme. J'aimerais avoir l'occasion de pouvoir dire quelque chose parce qu'on a cru remarquer, chez certains, un manque de maturité. Quand ça ne fonctionne pas, les doléances sont transmises au responsable régional de la pastorale". (n.17)

"A date, je n'ai pas un mot à dire. Même si je suis satisfait des personnes qui ont été nommées dans mon école, je ne suis pas satisfait de la façon de les nommer. Je trouverais normal que le principal soit consulté car l'animation pastorale doit relever, dans l'école, du principal de l'école. Si on veut

vraiment que l'aumônier puisse s'intégrer dans l'école et n'être pas en marge de l'école, le principal devrait avoir son mot à dire dans son engagement. Ce devrait être la même chose de toute personne qui vient dans son école". (n.16)

"Chez nous, c'est l'évêque qui les nomme. Nous n'avons rien à dire sur le choix. On aimerait tout de même que le principal soit consulté, car il nous faut des gens qui soient dynamiques et qui aient les qualités nécessaires pour travailler dans une école". (n.21)

"On aimerait avoir à choisir notre personnel pour pouvoir aller dénicher quelqu'un qui réponde davantage aux besoins du milieu". (n.19)

"J'ai l'impression qu'on n'a pas le choix. Le principal prend celui qu'on veut bien lui envoyer. On aimerait sûrement être consulté et on l'a déjà demandé d'ailleurs". (n.18)

"C'est le directeur de pastorale qui engage l'animateur de pastorale. Je suis consulté parce que je l'ai exigé car je crois que certains prêtres ne devraient pas entrer dans l'école". (n.6)

"Il y a un directeur régional responsable de la pastorale qui fait l'engagement des animateurs de pastorale. Il consulte les principaux lorsqu'il les assigne aux différentes écoles". (n.7)

"Même si les nominations viennent de l'évêque, ce dernier écoute les remarques que nous faisons par la voie du directeur régional de pastorale". (n.20)

"Le principal est consulté sur la personne de celui qu'on veut engager; mais il n'a pas à faire le choix". (n.29)

"Nous sommes consultés, on nous demande notre avis sur la personne; mais ce n'est pas le principal qui doit faire le choix". (n.28)

B. Politique de concours

Trois principaux seulement se sont exprimés sur cette question et leurs avis sont partagés.

"Je ne suis pas favorable à la formule d'un concours. Mais qu'on voit à nommer des personnes compétentes qui répondent aux exigences de la pastorale scolaire au niveau secondaire". (n.2)

"Le concours comme tel serait peut-être difficile à réaliser car les candidats ne sont pas nombreux. Nous avons plutôt des prêtres et à ce point de vue nous sommes limités. De plus, l'aumônier doit être respecté de son milieu. Malgré tout, je crois que l'ouverture du poste serait valable". (n.23)

"Je pense que tout dépend de l'expérience vécue dans le passé. Il peut arriver que le directeur de pastorale et l'archevêque nous imposent un homme. Ca ne m'est pas arrivé à date. Si ça m'était arrivé, je serais peut-être d'accord avec la formule du concours". (n.24)

Conclusion

Les renseignements recueillis auprès des principaux concernant l'engagement du personnel de la pastorale scolaire viennent corroborer les témoignages des directeurs généraux. Ce sont l'évêque et le directeur de la pastorale qui, en pratique, voient à leur désignation. Par exception quelques principaux d'écoles sont consultés.

CRITERES D'ENGAGEMENT ET BREVET DE CAPACITE

Un arrêté en conseil du 25 mars 1970 établissait l'exigence d'un brevet de capacité pour tous ceux qui exercent une fonction d'animation ou de conseil au sein de l'école. Il était important pour nous de connaître l'avis des administrateurs scolaires et des principaux d'écoles sur cette question. Nous cherchions à savoir quelle devrait être, selon eux, la liste des diplômes qui pourraient constituer un brevet de capacité reconnu pour la fonction de pasteur scolaire ainsi que les critères qui les dirigeaient dans l'engagement du personnel de la pastorale.

PREMIERE PARTIE

Directeurs généraux des écoles

Les directeurs généraux se sont exprimés de façon explicite sur les deux sujets: critères d'engagement et brevet de

capacité.

Les questions se formulaient ainsi:

"Avez-vous des critères d'engagement et quels sont-ils?"

"Quelle est, selon vous, la liste des diplômes qui pourraient constituer un brevet de capacité reconnu pour la fonction de pasteur scolaire?"

I- Critères d'engagement

Trois directeurs généraux ont reconnu qu'il leur était impossible d'avoir des critères précis pour l'engagement du personnel de la pastorale.

"Nous n'avons pas d'exigences spécifiques. On reçoit les candidats soumis par l'évêque". (n.10)

"Les prêtres sont des personnes sur lesquelles nous possédons peu de renseignements. Aussi, il est préférable que ce soit le directeur de pastorale qui, avec le directeur diocésain, possède une mine de renseignements qui, de toute façon, ne nous livre pas un concours". (n.23)

Mais cette situation est loin de satisfaire quelques directeurs généraux qui ont entrepris de la modifier.

"Nos critères sont ceux de l'évêché à date. Mais on glisse vers la politique de concours: ouverture de poste et application". (n.20)

"C'est l'évêque qui fait les obédiences et qui doit placer ses prêtres un peu partout. C'est un super-employeur. Ce que nous avons fait à date, nous avons reçu les aumôniers. Cette année, on a établi une certaine politique et on a refusé d'accepter aveuglément la liste de l'évêché et l'exécuter comme ça. On a voulu leur faire sentir qu'à l'avenir, il va falloir se fixer des critères d'engagement et voir de quelle façon on va procéder". (n.22)

Enfin, on fait valoir que les aumôniers doivent être traités sur le même pied que les autres et assujettis aux normes d'engagement de la commission scolaire.

"On n'est plus disposé à accepter les listes comme telles. Il nous faut traiter les aumôniers sur le même pied que les autres. Ils sont employés de la commission scolaire comme les autres et ils ne doivent pas jouir de privilèges mais être assujettis aux normes d'engagement de la commission scolaire comme tous les autres". (n.22)

Les autres directeurs généraux nous affirment qu'ils ont des critères qui les guident dans l'engagement du personnel de la pastorale scolaire. L'uniformité n'existe pas dans le choix de ces critères d'engagement. A la lumière des renseignements fournis par les directeurs généraux, nous pouvons distinguer six catégories de critères qui servent de référence aux

commissions scolaires.

A. Qualités personnelles

Trois directeurs soulignent l'importance des qualités humaines chez un pasteur scolaire.

> "Ce qui est primordial, ce sont les qualités personnelles et non les diplômes académiques. On demande cependant que les animateurs de pastorale s'engagent à se recycler en pastorale scolaire par des stages de pastorale scolaire". (n.2)

> "Nous désirons des qualités personnelles qui tiennent lieu de beaucoup d'études". (n.8)

> "La pénurie de candidats disponibles nous force à avoir des critères larges. On n'exige pas de compétence écrite (diplôme) mais des qualités humaines, capacité de bonnes relations". (n.15)

B. Expérience

Dans un cas on préférera engager un pasteur scolaire qui a déjà fait ses preuves.

> "On fait des suggestions pour avoir des personnes qui sont sur notre territoire et qu'on connaît mieux; par exemple on demandera d'engager à plein temps tel prêtre qui, l'année dernière, était à temps partiel et s'est révélé un très bon animateur de pastorale". (n.24)

C. Etudes en sciences religieuses

Un informateur exige une spécialité en sciences religieuses pour un pasteur scolaire qui serait un laïc.

> "Nous demandons des personnes qualifiées en enseignement religieux, des études spécialisées en sciences religieuses et une forte personnalité. Ce sont là nos critères pour l'engagement des laïcs comme animateurs de pastorale". (n.13)

Cependant, pour un autre, cette spécialisation en sciences religieuses ne suffit pas.

> "Est-ce qu'on va considérer ce personnel-là comme complètement à part des autres employés pour ce qui est des conditions de travail, des heures de travail, jours de maladie, qualification? Ainsi on en vient à la conclusion qu'il n'est pas suffisant de dire: il a son bacc en théologie, donc va faire un bon aumônier. La grâce d'état ne suffit pas. L'aumônier devra poursuivre des cours de psychologie de l'enfance. On verra à ce qu'il soit un animateur, un leader. On n'est plus disposé à accepter les listes comme telles". (n.22)

D. Rapport du principal

Un directeur général fait valoir l'utilité du rapport des principaux pour l'engagement des pasteurs scolaires.

> "Le directeur diocésain demande au principal de chaque école de lui fournir un rapport sur

l'aumônier de son école. Avant ce rapport était toujours favorable. Mais j'ai insisté pour qu'il soit réel et il l'est actuellement. Au diocèse on se sert de ces rapports et on essaie d'accommoder le plus possible la commission scolaire". (n.22)

E. Foi en sa besogne

Un directeur général souligne l'importance, pour le pasteur, de croire en sa mission.

"L'unique critère que j'ai: que l'aumônier croit à ce qu'il a à vendre. Qui s'en fait juge; forcément c'est le directeur". (n.19)

II- Brevet de capacité

Les directeurs généraux ont formulé de nombreuses suggestions concernant les diplômes qui pourraient constituer un brevet de capacité pour la fonction de pasteur scolaire.

Neuf directeurs préconisent des études en théologie, en catéchèse et en pastorale.

Voici quelques interventions.

"A la base, des études en théologie; deuxièmement des études en catéchèse et en troisième lieu des études en pastorale". (n.3)

"Le sacerdoce suppose des études en théologie. Mais le travail dans les écoles suppose une préparation spéciale. Celà n'est pas donné par la seule théologie. Il faut des études en pastorale scolaire et une formation au travail d'équipes". (n.11)

"L'approche de l'enfant, les relations avec la catéchèse exigent une compétence en pédagogie catéchétique". (n.6)

"Une connaissance sérieuse de la catéchèse". (n.19)

Huit informateurs insistent, en plus, sur l'importance de la psychologie et la sociologie. Ces disciplines sont envisagées comme pouvant être des compléments indispensables à la formation théologique de base.

"Je mettrais une insistance sur la psychologie moderne scientifique et sur la sociologie". (n.2)

"La psychologie de l'adolescent et tout ce qui contribue à obtenir la confiance des adolescents. Une formation universitaire en psychologie". (n.18)

"Des études en psychologie car on apparente l'aumônier à un psychologue". (n.17)

"Une formation de base en sciences humaines (psychologie, sociologie, anthropologie) et en théologie". (n.21)

"La psychologie va lui permettre de saisir l'homme mais à la condition que ce ne soit pas une pseudo-psychologie qui tenterait de régler les problèmes par le biais d'une improvisation plutôt que de rencontrer les élèves d'homme à homme". (n.14)

Quatre directeurs mentionnent une formation en animation, en dynamique de groupes.

"L'approche de l'enfant et les relations avec la catéchèse exigent une compétence en pédagogie catéchétique. Ce processus d'approche exige des notions en psychologie, en animation, en dynamique de groupes, en somme une méthodologie globale d'approche d'un être humain". (n.6)

"Une formation en animation, une sensibilisation aux techniques d'animation". (n.7)

"Des études en animation de groupes, car nous avons dans nos écoles des problèmes de masse plus que des problèmes d'individus". (n.17)

Trois interventions font allusion à la qualité des relations humaines. Le pasteur scolaire devrait être initié aux techniques de communication.

"Des études en relations humaines afin d'être adapté aux élèves". (n.4)

(Cette opinion fut endossée par un autre directeur)

"J'exige une capacité de relations humaines et des notions de relations humaines, notions de base sur les techniques de communications". (n.14)

Deux directeurs insistent sur la qualité de la personnalité plutôt que sur les qualifications universitaires.

"Les critères les plus importants ne sont pas les diplômes universitaires. Il est bon d'avoir le plus de sciences possible mais ce n'est pas fondamental. Ce qui est fondamental, c'est la qualité de la personnalité". (n.13)

"Des qualifications universitaires ne servent pas à des gens qui n'ont pas, par nature, des dispositions pour oeuvrer auprès des étudiants. Par ailleurs, des qualités humaines tiendront souvent lieu de beaucoup d'études". (n.8)

Une intervention rappelle la nécessité de la pédagogie.

"Les études en théologie ne suffisent pas. Il leur faut une autre formation les habilitant à jouer de nouveaux rôles, i.e. des cours en pédagogie religieuse pour aider l'enseignement religieux. Donc de plus en plus nous exigeons d'eux une formation en pédagogie. D'ailleurs, nos aumôniers souhaitent avoir cette formation en méthodologie de la catéchèse parce qu'ils ont à superviser l'enseignement religieux". (n.5)

Un directeur mentionne l'utilité d'une certaine expérience dans l'enseignement.

> "Une certaine expérience dans l'enseignement serait utile parce que les aumôniers ont assez souvent l'occasion de rencontrer les élèves en classe. Or, il y a des prêtres qui ont cette expérience. Pourquoi ne pas les mettre à l'école plutôt qu'à la paroisse". (n.15)

La nécessité de connaître la vie de l'école est signalée dans une intervention.

> "L'animateur de la pastorale devrait avoir une bonne connaissance de la vie d'une école". (n.24)

Enfin, un directeur déclare qu'il est encore trop tôt pour déterminer les éléments susceptibles de constituer un brevet de capacité.

> "Je suis d'accord pour qu'il y ait des critères d'engagement. Mais je crois qu'il est trop tôt pour établir des exigences formelles. La pastorale est neuve et on se priverait de personnes valables. Qu'on s'oriente vers un tel but, d'accord, mais pas trop rapidement". (n.1)

Conclusion

Les directeurs généraux nous ont fourni des informations

concernant les critères d'engagement et les qualifications que pourrait exiger un brevet de capacité.

Nous avons pu identifier les critères suivants: qualités personnelles, expérience, spécialisation en sciences religieuses, convictions personnelles.

De tous ces critères, c'est celui faisant état des qualités personnelles qui fut le plus souvent mentionné.

Quant à la liste des diplômes qui pourraient constituer un brevet de capacité, la diversité d'opinions est grande. Nous avons énuméré neuf disciplines différentes susceptibles de figurer dans le profil académique de l'animateur de pastorale.

DEUXIEME PARTIE

Principaux d'écoles

Tout en conservant la même formulation, la question sur les critères d'engagement adressée aux principaux ne pouvait avoir la même portée qu'auprès des directeurs généraux. En effet, on se souviendra du rôle restreint que les principaux ont à jouer dans l'engagement du personnel de la pastorale. Cette situation de fait ne pouvait qu'amener les principaux à s'exprimer surtout sur les qualifications possibles qu'ils souhaiteraient rencontrer

chez un pasteur scolaire compétent.

Les réponses qui vont suivre nous tracent donc un portrait idéal du pasteur scolaire. Elles nous fournissent, du même coup, les éléments qui pourraient constituer un brevet de capacité reconnu pour la fonction de pasteur scolaire.

On notera que les suggestions des principaux sont nombreuses et diversifiées. Nous les présentons selon un ordre de fréquence.

1. <u>Qualités personnelles</u>

Les principaux d'écoles ont insisté sur les qualités personnelles que devrait posséder le pasteur scolaire: une solide personnalité, douée d'un bon équilibre psychique, de pédagogie naturelle, d'une réelle capacité d'adaptation aux jeunes, capable de disponibilité. En plus, ce pasteur scolaire devrait être un leader, engagé personnellement dans son travail, dynamique, possédant des talents naturels de communication.

Tels sont les critères les plus souvent évoqués par vingt et un principaux.

Nous transcrivons les interventions les plus significatives.

"Les animateurs de pastorale doivent avoir un équilibre émotif et psychique qui inspire confiance aux jeunes". (n.1)

"Par dessus tout, ils (animateurs de pastorale) doivent être des hommes équilibrés, capables d'aider les jeunes dans leurs problèmes individuels, sans faire de transferts affectifs". (n.4)

"Une licence en catéchèse l'aide, mais une solide personnalité est supérieure". (n.5)

"Ce ne sont pas les meilleures qualifications qui vont faciliter la situation et éliminer les problèmes qu'on rencontre avec la pastorale. Ce qu'il faut, ce sont des gens qui ont une capacité naturelle de communication et qui désirent un tel poste. Les bons animateurs de pastorale, ce ne sont pas les docteurs et les licenciés en théologie, mais ceux qui ont des qualités naturelles et qui sont habitués d'entrer en contact avec les jeunes. Les diplômes ne suffisent pas. Il faut au départ, un engagement personnel et des gens qui sont habitués aux jeunes et non de vieux curés de paroisse habitués de s'adresser à leurs paroissiens du haut de leur chaire. A l'école on ne parle pas aux élèves par le télévox". (n.11)

"Je verrais par exemple au niveau de la personnalité, des qualités réelles de leadership, capacité de mener des hommes; et ça n'est pas donné à tout le monde, on le sait. Le gars qui se cache derrière sa porte, ce n'est pas lui qu'on veut. D'ailleurs, il n'est pas efficace et il est presqu'inutile". (n.14)

"Sur le plan leadership, il n'est pas donné à tout le monde de l'avoir. Et Mgr l'évêque quand il assigne quelqu'un à une école, a peut-être des raisons; mais ce n'est pas parce qu'il a un leadership particulier". (n.14)

"Il n'y a rien de pire que de fixer des critères pour l'engagement d'un individu. Les vraies personnalités ne se sentent pas au bout du nez. Les élèves nous disent mieux que n'importe qui où sont les meilleurs". (n.24)

"Nous n'avons pas de critères bien définis à ce que je sache. Du moins on ne m'en a jamais présentés. C'est le dynamisme et la psychologie du type qui importe le plus". (n.29)

"Un autre critère, c'est la disponibilité des animateurs, quelqu'un qui ne calcule pas son temps". (n.26)

2. Théologie, catéchèse

Huit principaux mentionnent la nécessité de posséder soit une formation théologique, soit une formation catéchétique ou les deux à la fois.

Un seul conteste l'utilité de la théologie pour la fonction de pasteur scolaire.

Nous nous limitons à quelques interventions.

"Les capacités théologiques sont acquises au départ pour les aumôniers. En plus, ils doivent avoir une formation catéchétique, surtout dans le cas des laïcs, s'ils n'ont pas de théologie". (n.24)

"Ils doivent avoir une formation comme catéchètes et un désir de perfectionnement sur le plan pédagogique et théologique, bref qu'ils soient en état de recherche". (n.1)

"L'animateur de pastorale doit posséder des études de base; en théologie, s'il s'agit d'un prêtre ou en sciences religieuses, s'il s'agit d'un laïc.". (n.23)

"Il doit avoir une formation catéchétique et une formation pédagogique. La théologie ne sert à rien à l'école, surtout que leur théologie est souvent dépassée". (n.6)

3. Animation

Treize principaux font allusion aux techniques d'animation auxquelles devrait être initié le pasteur scolaire.

"Ils doivent avoir des notions d'animation sociale". (n.4)

"Ils doivent avoir une connaissance de l'animation sociale". (n.2)

"Qu'ils connaissent les techniques d'animation". (n.11)

"La deuxième qualité que je verrais, c'est une connaissance des techniques d'animation. Il y a des techniques spécifiques pour l'animation". (n.14)

"On exige des professeurs qu'ils connaissent de nouvelles méthodes d'enseignement et on exige de plus en plus des spécialistes. Pour les aumôniers, je verrais qu'on exige des aptitudes en animation de groupes, qu'ils aient suivi des cours en animation, en dynamique de groupes. La preuve, c'est qu'on voit chez les aumôniers des gens qui sont pleins de bonne volonté et remplis de diplômes universitaires mais qui ne savent pas quoi faire et qui sont inutiles au point de vue animation". (n.15)

Cependant, un principal a soin de préciser que l'utilité des techniques d'animation est relative. Tout dépend des objectifs que poursuit la pastorale scolaire.

"Je suis d'accord mais je fais une restriction. Tout dépend de l'objectif du service de Pastorale, tout dépend de ce qu'on fait du service de Pastorale. Si on en fait un service d'Animation de toute l'école, je suis parfaitement d'accord là-dessus, ils doivent connaître les techniques de base de l'animation. Mais est-ce là leur objectif?" (n.17)

4. Expérience

Neuf principaux rappellent que l'expérience demeure un facteur important dans l'évaluation d'un pasteur scolaire: expérience de la vie, expérience dans l'enseignement, enfin

expérience acquise à l'aide de stages pratiques dans les écoles.

"L'expérience de la vie? Ils ont été enfermés à faire les préfets de discipline au Séminaire ou bien ils ont été flanqués dans une paroisse. Là ils ont connu des problèmes mais non les problèmes des jeunes. Et il y en a qui n'en savent pas grand chose". (n.14)

"On ne peut se baser sur la seule scolarité pour juger des bons animateurs, mais davantage sur l'expérience". (n.8)

"Je crois que les animateurs de pastorale devraient faire des stages pratiques dans les écoles polyvalentes qui sont un monde inconnu et tellement différent de l'école qu'ils ont eux-mêmes fréquentée. Ce serait une certaine probation obligatoire". (n.29)

"Si on a un choix à faire entre plusieurs individus, je favoriserais celui qui a une expérience de l'enseignement. L'expérience acquise est importante pour juger de la qualité d'un individu. Cette expérience est une certaine probation qui nous permet de juger des possibilités de quelqu'un pour être animateur de pastorale". (n.23)

"J'ajouterais une certaine expérience pédagogique. Je me demande s'il ne serait pas bon qu'ils vivent certains stages pratiques dans l'enseignement pour qu'ils apprennent à connaître ce qu'est une classe". (n.30)

Dans la même ligne de pensée, deux principaux demandent que les pasteurs scolaires connaissent le fonctionnement de l'école.

> "Ils doivent apprendre le fonctionnement d'une école". (n.1)

> "Ils doivent apprendre à travailler dans une école". (n.2)

Deux autres souhaitent que le personnel de la pastorale connaisse la loi scolaire du Québec.

> "Ils doivent avoir une connaissance du fonctionnement du système scolaire du Québec, connaître les règlements du Ministère et les lois du code scolaire". (n.3)

> "Avoir une connaissance de la loi scolaire au Québec". (n.4)

5. <u>Psychologie et pédagogie</u>

Dix principaux soulignent l'importance de la psychologie et de la pédagogie pour la fonction de pasteur scolaire.

> "Il faudrait qu'il ait certaines connaissances en pédagogie et en psychologie". (n.23)

"Je crois qu'on devrait exiger des connaissances en psychologie des jeunes". (n.28)

"Je résume: d'abord des crédits universitaires en psychologie et en pédagogie". (n.27)

"Il faudrait aussi introduire dans les programmes d'études des stages pratiques obligatoires qui viendraient compléter des connaissances en psycho-pédagogie". (n.30)

6. Sociologie

Deux interventions préconisent que le pasteur scolaire doit posséder certaines connaissances en sociologie.

"Je verrais aussi certaines données en sociologie. Ce n'est pas de la sociologie qu'il veut faire spécifiquement, mais il doit avoir des connaissances sur le milieu". (n.14)

La deuxième intervention, tout en faisant allusion à la sociologie, présente un résumé des qualifications que devrait inclure un brevet ou une licence en pastorale scolaire.

"Il faudrait qu'il suive un ensemble de cours qui l'achemine vers un brevet ou une licence en pastorale scolaire; lequel diplôme comprendrait des connaissances en sociologie, en psychologie, en administration". (n.33)

Conclusion

Les principaux d'écoles insistent sur les qualités personnelles que devrait posséder le pasteur scolaire. A leur avis, c'est l'élément le plus important à considérer.

Puis, viennent en ordre décroissant, l'animation, la psycho-pédagogie, l'expérience, la théologie et la catéchèse, enfin, la sociologie.

Questions particulières

Au cours des entrevues, cinq directeurs généraux et un principal d'école sont intervenus pour donner leur avis sur l'opportunité d'organiser un concours pour l'engagement du personnel de la pastorale scolaire. Les avis de ces six informateurs sont partagés.

Deux directeurs généraux seraient favorables à l'adoption d'un tel procédé.

> "Je pense que le concours pourrait être envisagé. Il nous faut traiter les aumôniers sur le même pied que les autres; ils sont employés de la commission scolaire". (n.22)

> "Nos critères sont ceux de l'évêché à date. Mais on glisse vers la politique de concours: ouverture de poste et application". (n.20)

Deux autres directeurs généraux admettraient la formule du concours pour des laïcs mais la trouveraient difficilement applicable lorsqu'il s'agit de prêtres, ceux-ci étant désignés par l'autorité diocésaine.

> "Disons que pour choisir les aumôniers par voie de concours, c'est assez embêtant parce que, bien sûr, c'est la commission scolaire qui est employeur, mais c'est l'évêque qui fait les obédiences et qui doit placer ses prêtres un peu partout dans les commissions scolaires de son diocèse". (n.22)

> "Sur le plan recrutement, il faut distinguer entre prêtre, religieux et laïc. Pour les prêtres et les religieux, le concours est difficilement applicable. Pour les laïcs, le concours est possible". (n.21)

Enfin, un dernier directeur général met en doute l'efficacité de cette méthode de recrutement.

> "Les prêtres sont des personnes sur lesquelles nous possédons peu de renseignements. Aussi, il est préférable que ce soit le directeur de pastorale qui, avec le directeur diocésain, possède une mine de renseignements que toute façon ne nous livre pas un concours". (n.23)

Un seul principal est intervenu sur cette question et ce fut pour manifester son opposition à cette façon de procéder.

"Je ne suis pas favorable à ce qu'on ouvre un concours. Dans tout concours, il faut pressentir des candidats. Autrement, on en n'a pas". (n.11)

CHAPITRE VI

Place de la pastorale

dans les organigrammes scolaires

Ce chapitre aborde la question de la place de la pastorale dans les organigrammes scolaires. Les directeurs généraux et les principaux d'écoles furent invités à s'exprimer sur la situation présentement en vigueur dans leurs commissions scolaires ou leurs écoles: le type de rattachement adopté, les motifs de ce choix, les avantages ou les inconvénients rencontrés. Nous étions intéressés à connaître les jugements appréciatifs des autorités scolaires sur les divers aspects du problème.

Les renseignements recueillis viennent confirmer ce que l'enquête auprès des responsables de la pastorale scolaire nous révélait déjà, à savoir qu'il y a trois types majeurs de rattachement du service de pastorale dans l'organigramme scolaire: rattachement au directeur général, ou au principal, au directeur du service aux étudiants et au directeur de l'enseignement.

Il faut signaler toutefois que, dans l'analyse de ces données, nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir compte de l'existence possible des directions unicéphale et bicéphale, à moins que les interventions en fassent elles-mêmes explicitement mention.

Nous savons, en effet, que le document vingt et un (21) préconise une direction unicéphale selon laquelle la direction générale a pour fonction d'assurer la gestion de l'ensemble de la commission scolaire, les autres fonctions lui étant subordonnées. De plus, selon le même document, la direction des services aux étudiants est rattachée à la direction générale et a pour fonction de regrouper toutes les activités relatives à la gestion des services de la vie étudiante.

Par contre dans une direction bicéphale, il faut distinguer l'administrateur qui a la responsabilité de la gestion financière de la commission scolaire et la direction générale de l'enseignement qui a la responsabilité de tout le secteur de l'enseignement, ce qui inclut le service de la vie étudiante.

Or il nous a semblé que cette différence d'organigramme n'entraînait aucune conséquence significative concernant le type de rattachement et les raisons qui avaient incité les autorités scolaires à le choisir. De fait, que l'on se réfère au directeur général (direction unicéphale) ou au directeur général de l'enseignement (direction bicéphale), cela importe peu; dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de la plus haute autorité scolaire sous les commissaires d'école ayant la responsabilité du secteur pédagogique. Dans notre enquête, l'important était de connaître les raisons qui justifiaient un type de rattachement plutôt qu'un autre.

Pour simplifier l'organisation des données, nous avons donc conservé trois catégories générales qui, pour négliger certaines nuances, n'en respectent pas moins l'essentiel de la pensée de nos informateurs.

Ces catégories sont les suivantes:

1- rattachement au directeur général (direction unicéphale, doc. 21) ou au directeur général de l'enseignement;
2- rattachement au directeur pédagogique;
3- rattachement au directeur du service de la vie étudiante.

Nous traiterons, dans ce chapitre, premièrement des types de rattachement adoptés par les commissions scolaires, deuxièmement de l'importance relative de cette question, enfin de l'opportunité d'établir dans ce domaine une politique commune au plan provincial.

Première partie

Directeurs généraux des écoles

A- Les différents types de rattachement

Les directeurs généraux ont fait référence aux trois principaux types de rattachement que nous avons mentionnés plus haut:

la direction générale, le service aux étudiants, la direction pédagogique.

1. La Direction générale

1.1 Identification

Dix (10) directeurs généraux ont fait savoir que dans leurs commissions scolaires la pastorale scolaire était rattachée à la direction générale.

Parmi ces dix répondants, un préférerait que ce service se trouve sous l'autorité du directeur des services pédagogiques; deux autres souhaiteraient qu'il soit intégré au service de la vie étudiante.

Nous nous limiterons à quelques interventions.

> "Chez nous présentement, le service de pastorale est rattaché au service de l'enseignement, c'est-à-dire à la direction générale des écoles, ce qui ne veut pas dire au directeur général qui est chez nous un administrateur (nous avons une direction bicéphale). La direction générale est responsable de l'enseignement. Je crois que la pastorale doit rester là" (n.8).

> "Chez nous, le directeur du service de pastorale est en dépendance du directeur général... on vit cette situation depuis trois ans et si jamais il y a un changement, je souhaiterais qu'il soit relié au directeur des services pédagogiques" (n.9)

"Chez nous, au niveau de la régionale, il y a bicéphalie (l'administrateur financier et le directeur général des écoles). Le directeur général des écoles joue le rôle de directeur de l'enseignement. Le directeur de la pastorale est rattaché au directeur de l'enseignement... Ce qui serait à souhaiter lorsqu'il n'y aura qu'une seule personne à la tête de la régionale, c'est que le directeur de pastorale relève du directeur de l'enseignement dans le cadre du document 21, tel que le document 21 le décrit" (n.10).

"La raison invoquée par le responsable de la pastorale chez nous pour dire qu'il devrait relever de la direction générale, c'est que son action pastorale doit englober tout le fonctionnement de la commission scolaire... A un moment donné, je me suis rendu à son argument et nous avons accepté qu'il soit rattaché à la direction générale... Mais dans le futur, pour lui conserver cette action globale, moi, je le verrais au niveau des services aux étudiants..." (n.13).

"... Actuellement, le directeur du service de culte et pastorale relève du directeur général des écoles. Je pense que dans un avenir rapproché, peut-être même l'an prochain, ce sera structuré différemment et que normalement la pastorale devrait relever du service aux étudiants" (n.15).

1.2 Motifs

Les arguments, utilisés pour justifier le type de rattachement à la plus haute autorité scolaire, soulignent surtout l'influence que la pastorale doit exercer sur l'ensemble du milieu, le rôle de conseiller que doit assumer le pasteur scolaire auprès de la direction, des exigences de l'école confessionnelle, la recherche d'un statut professionnel enfin, la question de salaire... etc.

Notons que la majorité de ces motifs reflètent la pensée même des directeurs généraux; les deux dernières catégories concernant le statut et le salaire sont l'écho des raisons plus ou moins avouées que des directeurs croient percevoir chez certains pasteurs scolaires.

1.2.1 Influence globalisante

Nous choisissons ce terme qui nous semble le plus apte à grouper diverses formulations d'une idée souvent exprimée par quelques directeurs généraux (4). Cette idée pourrait s'énoncer ainsi: il est nécessaire de rattacher la pastorale au directeur général afin qu'elle influence tout le système pédagogique et même englobe tout le fonctionnement de la commission scolaire. A cet effet, qu'on se rappelle l'intervention que nous citions plus haut:

> "La raison invoquée par le responsable de la pastorale chez nous pour dire qu'il devrait relever de la direction générale, c'est que son action pastorale doit englober tout le fonctionnement de la commission scolaire... A un moment donné, je me suis rendu à son argument..." (n.13).
>
> "Chez nous, le service de pastorale relève du directeur général... Lors d'une remise en question des structures de la commission scolaire, on a décidé de maintenir cette structure quant à la pastorale, principalement en fonction de cet argument que le service de pastorale s'intéresse à l'ensemble du milieu" (n.21).

"Le directeur de pastorale dépend de l'administrateur, c'est-à-dire du directeur général. Il ne fait pas partie des services aux étudiants... C'est par une plus grande disponibilité à tous les services qu'on n'a pas limité son action, qu'on ne l'a pas branché sur les services aux étudiants. Ca dépasse ça, c'est plus global" (n.12).

"Pour moi, c'est clair, l'aumônier doit être rattaché au directeur de l'école, participer au conseil de gestion de l'école et influencer tout le système pédagogique, mais toujours comme staff" (n.17).

Le même informateur reprend un argument semblable pour situer la pastorale dans l'école.

"Là où se prennent les décisions dans une école, il faut que la pastorale puisse exercer une influence. Les décisions se prennent autour du principal et de son conseil de gestion" (n.17).

1.2.2 Rôle de conseiller et exigences de la confessionnalité

Ce double motif est présenté simultanément dans une intervention. D'ailleurs, il s'agit d'un informateur déjà cité plus haut; on remarquera, de nouveau, l'insistance apportée à souligner l'influence "globalisante" de la pastorale au sein de l'école.

"Je dis que l'animateur de pastorale doit être là pour conseiller ceux qui à un moment donné doivent prendre des décisions sur l'ensemble du système. Je suis d'accord pour que les décisions se prennent collégialement par le bureau de gestion.

> "Mais l'animateur de pastorale doit être là pour aider le principal, aider l'adjoint à l'enseignement, aider l'adjoint aux services aux étudiants à prendre des décisions en regard de la vie globale de l'école et en regard d'une confessionnalité totale" (n.7).

Un peu plus loin, le même informateur revient sur le sujet.

> "Dans une école confessionnelle, c'est différent d'un Cegep. Lorsque des questions sont étudiées au conseil de gestion, le directeur des services aux étudiants s'y intéresse mais en autant et parce que les étudiants sont concernés. Tandis que les responsables de la pastorale s'y intéressent aussi à cause du contenu de l'enseignement, car ça va très loin la pastorale dans une école confessionnelle" (n.7).

On aura noté comment ces interventions considèrent la situation de la pastorale au sein de l'école.

1.2.3 Recherche d'un statut et question de salaire

Se situer près du directeur général présente aux yeux des responsables régionaux de la pastorale, une valorisation de leur statut. Ce serait l'un des motifs qu'un directeur général semble déceler chez ceux qui ambitionnent de se rattacher à la direction générale.

> "Il reste l'autre alternative: placer le responsable comme conseiller au niveau de la commission. Quoiqu'en terme de gestion, je n'aime pas ces services-là. C'est une façon comme une autre d'avoir une autonomie et d'avoir des accès directs dans la direction. Dans une semaine entre autres, je sais qu'il y a eu trois divisions qui sont venues me voir et qui voyaient à un moment donné, qu'elles devaient être rattachées à la direction générale. C'est la recherche du statut et c'est tout à fait normal..." (n.14).

Un autre informateur insinue que le désir de se rattacher au directeur général pourrait être motivé par une question de salaire. C'est du moins le témoignage qu'il prétend avoir recueilli d'un pasteur scolaire.

> "Je l'ai fait dire à un aumônier; il y a une question de salaire s'il est rattaché au directeur général" (n.22).

1.3 Critique

Au cours des entrevues, certains directeurs généraux ont fait valoir certains aspects de la question susceptibles de relativiser l'importance des arguments habituellement utilisés pour justifier le type de rattachement au directeur général.

1.3.1 Super structure

Nous avons vu que c'est dans l'espoir d'exercer une plus grande influence dans la commission scolaire que certains pasteurs revendiquent un poste auprès du directeur général. Cet argument, accepté par quelques-uns, est contesté par d'autres. C'est ainsi qu'un directeur général fait ressortir les conséquences illogiques qui résulteraient à vouloir poursuivre jusqu'à la limite cette argumentation. En effet, dit-il, si la pastorale ambitionne de faire l'animation globale de toute la commission scolaire, il devient presque nécessaire de lui créer un poste au-dessus de la structure.

> "Si l'on reprend l'argumentation des pasteurs, si l'on suit leur philosophie, je regrette mais je vais être presque sarcastique, je dirais qu'à ce moment, il devient nécessaire de prendre le directeur de pastorale et de le placer au-dessus de la commission scolaire parce qu'il doit mouiller (!) aussi la commission scolaire; et si l'on veut qu'il dégoutte dessus, selon ce principe-là, il ne faut pas qu'il soit en-dessous de la commission scolaire mais au-dessus parce qu'il faut qu'il inspire aussi ces gens" (n.19).

1.3.2 Communication avec le directeur général

Tout en justifiant l'importance d'un rattachement au directeur général, un informateur admit cependant la rareté des communications entre le responsable de la pastorale et le directeur général.

Cette situation lui paraissait préférable car elle permettait à la pastorale de ne pas faire figure d'autorité auprès des étudiants.

> "Le directeur de pastorale est rattaché au directeur général et cependant il est très rare que le directeur général ait des communications avec le directeur de pastorale. Aussi la pastorale ne peut-elle être perçue comme une autorité et cela ne peut nuire aux contacts avec les élèves" (n.3).

1.3.3 Engagés pour les étudiants

Un directeur général soutient que les pasteurs scolaires ont d'abord été engagés pour les étudiants. Ils doivent donc s'efforcer de les atteindre avant de se préoccuper du directeur général.

> "C'est peut-être dûr. Mais j'ai dit aux responsables de la pastorale: "primo, vous êtes là pour les étudiants. Avant d'essayer de sauver le directeur général, essayez de sauver les étudiants. Quand on vous a amenés dans les régionales, c'était pour les étudiants". (n.22).

2. Le service de la vie étudiante

2.1 Identification

Quinze (15) directeurs généraux sont favorables à un rattachement de la pastorale au service de la vie étudiante.

Dans ce nombre, se trouvent inclus les deux directeurs auxquels nous avons fait allusion plus haut. On se souvient que ceux-ci désiraient un réaménagement de l'organigramme actuellement en vigueur dans leurs commissions scolaires.

Voici quelques interventions:

> "Chez nous, le service de pastorale est rattaché au service aux étudiants. Le directeur de la pastorale est en même temps adjoint au directeur des services personnels aux étudiants. La commission scolaire en a décidé ainsi avec l'assentiment de la direction générale" (n.1).
>
> "Actuellement, le service de pastorale est rattaché chez nous au service personnel aux étudiants, donc il relève du directeur des services aux étudiants. Il n'y a pas de problème et ça fonctionne très bien" (n.18).
>
> "Chez nous, le service de pastorale est rattaché aux services aux étudiants et je crois que c'est la seule place valable, administrativement parlant" (n.19).
>
> "Chez nous, il relève du service aux étudiants mais avec cette possibilité de conduire quasiment tout ce qui touche la pastorale. Autrement dit, il a beaucoup de latitude mais il est rattaché au service des étudiants" (n.23).

2.2 Motifs

Nous avons groupé sous trois catégories les raisons évoquées pour appuyer ce second type de rattachement. Ce sont l'efficacité administrative, l'intégration et l'influence en milieu scolaire.

2.2.1 Efficacité administrative

Selon quatre (4) informateurs, un rattachement au service aux étudiants est susceptible d'assurer une meilleure efficacité administrative. En effet, les directeurs généraux assurent ne pas avoir le temps de s'occuper des problèmes de la pastorale d'une façon vraiment efficace. Ils préfèrent voir régler ces questions au niveau de services de la vie étudiante.

> "Si les responsables de la pastorale relevaient directement de moi, les problèmes seraient beaucoup plus longs à se régler. Tandis que présentement, ils s'entendent avec le directeur des services aux étudiants. Moi, je n'aurais certainement pas le temps de m'en occuper" (n.22).

> "Le service de pastorale est rattaché au service aux étudiants. Je crois que c'est à cette place qu'il doit se rattacher... Si on veut en faire un soleil au-dessus de tout, je ne vois pas où serait l'efficacité à ce moment-là. Tout le monde s'arracherait des plumes" (n.20).

> "Chez nous, le service de pastorale est rattaché au service aux étudiants... Je crois que c'est la façon la plus logique de faire opérer la pastorale scolaire parce que le directeur général est pris par trop de questions d'ordre général" (n.1).

De plus, le rattachement au directeur général serait un précédent qui encouragerait la multiplication des postes auprès de cette autorité. En effet, il est à prévoir que plusieurs services revendiqueraient un privilège semblable, tout aussi conscients que la pastorale de l'importance de leur rôle dans le milieu scolaire. Telle est l'opinion émise par deux directeurs.

"Si on accordait à la pastorale ce qu'elle exige i.e. d'être rattachée au directeur général, tous les autres services l'auraient réclamé. Nous aurions alors l'organigramme suivant: le directeur général et tous les services de santé, de pastorale, d'enseignement, d'enfance inadaptée... etc. Mais un tel organigramme est impensable. Moi je n'y verrais pas clair et je pense bien que plusieurs autres seraient comme moi" (n.22).

"Le rattachement au directeur général pose un problème parce que déjà le directeur général devrait superviser au maximum cinq ou six services. Vous avez le service de l'enseignement, le service aux étudiants, le service du personnel, des achats et de l'équipement. Vient s'ajouter à ça le service de pastorale... Mais ça pose à la direction générale un sérieux problème. Aujourd'hui, j'ai dû accepter également l'éducation permanente pour des raisons particulières. Là s'en vient le service des sports et loisirs... Le directeur général à un moment donné va être en face d'une quirielle de services et ne pourra pas efficacement les diriger" (n.13).

. 2.2.2 Intégration en milieu scolaire

Un service est intégré dans une école lorsqu'il est en mesure d'y apporter une collaboration efficace et originale, d'assurer l'épanouissement de ses membres. Cette idée fut développée par trois directeurs généraux.

"C'est que, dans la réalité, la pastorale se subordonne davantage à une équipe de vie étudiante. Si la pastorale se situe en dehors de cette équipe, elle est en marge de l'école car c'est cette équipe qui est appelée à oeuvrer en collaboration. Les animateurs de pastorale sont d'accord pour qu'on intègre la pastorale dans les services aux étudiants afin que la pastorale soit intégrée à part entière à l'école" (n.2).

Le même informateur poursuit:

> "Le grand avantage qui milite en faveur d'un rattachement aux services aux étudiants, c'est que ce rattachement favorise le travail d'équipe et que la pastorale n'est pas située en dehors de l'école, à côté. L'action des animateurs de pastorale est mieux vue lorsqu'ils font partie d'une équipe où ils apportent leur collaboration et reçoivent celle des autres. S'ils sont en dehors des services aux étudiants, ils sont toujours perçus comme des indépendants" (n.2)

> "L'objectif des services aux étudiants est de dire quelque chose d'original au monde scolaire par des activités d'animation et de consultation et par des activités de recherche. Cet objectif et les activités pour l'atteindre ne sont pas exclusifs au service aux étudiants. Ceux-ci cependant s'y adonnent d'une façon spécifique et professionnelle. Etre au service des écoles signifie être des personnes ressources et collaborer aux équipes multidisciplinaires... C'est dans cette optique qu'on a intégré la pastorale aux services aux étudiants et les aumôniers eux-mêmes en ont fait une étude et les aumôniers au complet avec le directeur de pastorale ne désirent en aucune façon être ailleurs qu'au service aux étudiants parce que c'est là qu'ils trouvent qu'ils ont meilleur épanouissement" (n.5).

> "La raison fondamentale pour laquelle la pastorale est dans les services aux étudiants, est que c'est encore dans les services aux étudiants que les animateurs de pastorale se retrouvent le plus" (n.20)

Tout en ne partageant pas d'emblée cette opinion, un directeur général a rapporté l'argumentation de son directeur des services de la vie étudiante lequel préconise un rattachement à son service.

"Le directeur des services aux étudiants a développé une thèse opposée...: la pastorale ne doit pas avoir un statut particulier dans les écoles. Les laïcs une responsabilité envers la confessionnalité de l'école; et la direction de l'école, même si elle est laïque, est capable de respecter sa responsabilité et il n'est pas nécessaire de la seconder par un conseiller particulier qu'on appelle responsable de la pastorale" (n.7).

2.2.3 Influence

Trois (3) directeurs soutiennent que le fait de relever du service de la vie étudiante ne serait pas de nature à limiter l'influence de la pastorale dans le milieu scolaire.

"Chez nous le service de pastorale est rattaché au service aux étudiants. Je ne crois pas qu'il serait plus influent s'il était rattaché au directeur général qu'il l'est, rattaché au directeur des services aux étudiants, du moment que les animateurs de pastorale ont pleine et entière liberté concernant l'acte professionnel. Par ailleurs, le rattachement au service aux étudiants ne limite pas son influence auprès des étudiants. D'après son comportement et son action au sein des écoles par son équipe, je ne vois pas comment il peut être limité en étant rattaché au service aux étudiants et ne le serait pas en étant rattaché au directeur général" (n.6).

"Il y a possibilité pour le service de pastorale de rayonner sur l'ensemble de l'école même en étant rattaché au service aux étudiants" (n.21).

N.B. Il est à noter que cette affirmation provient d'un directeur qui préconise par ailleurs le rattachement de la pastorale au directeur général afin que celle-ci puisse avoir une "action globale" en milieu scolaire.

A l'argument qui veut que la pastorale relève du directeur général pour pouvoir "conseiller ceux qui, à un moment donné, doivent prendre des décisions sur l'ensemble du système", un informateur fait valoir la communication qui peut exister entre le responsable de la pastorale et le conseil de gestion par l'intermédiaire du directeur du service de la vie étudiante.

> "L'argument invoqué repose sur cette prémisse que le directeur des services aux étudiants ne prendra pas le conseil du responsable de la pastorale scolaire pour l'apporter au bureau de gestion... Mais je peux poser l'hypothèse contraire. S'il y a des conseils de gestion ou plutôt des comités consultatifs au niveau de chacun des membres qui participent au conseil de gestion, le membre qui est là est capable de véhiculer la pensée fondamentale de celui-ci et de toutes les personnes qui constituent son équipe. Il va de soi que, devant un problème très particulier, on appelle au conseil de gestion sur le plan de l'expertise les personnes ressources qui constituent le comité consultatif de tel membre de l'équipe de gestion. Par exemple, il n'empêche pas que le responsable de la pastorale soit invité, par son directeur des services aux étudiants, à venir rencontrer le conseil de gestion pour donner une opinion plus éclairée. Le directeur des services aux étudiants pose le problème et le responsable de pastorale vient pour mieux éclairer" (n.5).

2.3 Critique

Deux (2) directeurs généraux ont critiqué l'opinion de ceux qui préféraient un rattachement au service de la vie étudiante.

2.3.1 Conflit d'intérêt et de personnalité

Un directeur soutient qu'un rattachement au service de la vie étudiante est source de conflit d'intérêt et de personnalité.

> "C'est par un vote unanime que nous avons accepté la séparation de la pastorale des services aux étudiants. En effet, des implications peuvent se glisser parce que beaucoup d'intermédiaires jouent à ce moment-là. Et je ne suis pas d'accord pour dire qu'il est plus facile pour la pastorale d'oeuvrer dans les écoles lorsqu'elle est rattachée au service aux étudiants. Si ça avait été le cas chez nous, nous aurions eu des implications fâcheuses. Ces implications fâcheuses sont des conflits d'intérêt et de personnalité" (n.3).

2.3.2 Influence religieuse

Selon l'opinion d'un informateur, un rattachement au service de la vie étudiante aurait pour effet de limiter l'influence religieuse de la pastorale.

> "... Il faut que les valeurs religieuses s'en viennent dans l'école par l'ensemble des activités d'apprentissage formelles et non-formelles. Si l'animation pastorale est rattachée au service aux étudiants, où il n'y a que des activités d'apprentissage non-formelles, on limite son influence sur les activités d'apprentissage formelles (français, catéchèse et autres... etc)" (n.7).

Dans un même ordre d'idée, l'informateur cité au début soutient que la pastorale serait perdue si elle était intégrée au service de la vie étudiante.

> "Dans le service aux étudiants, il y a tellement de services que la pastorale se trouve perdue là-dedans et quand on s'attache à tous les autres services, il y en a un qui est changelant" (n.3).

2.4 Solution de compromis

Dans le but de concilier les points de vue de ceux qui préconisent un rattachement soit au directeur général soit au service aux étudiants, une opinion fut avancée qui voudrait établir une distinction entre la pastorale et le service de pastorale. L'un relèverait du directeur général, l'autre du service aux étudiants.

> "Chez le responsable de la pastorale, il y a deux personnes. Il y a le conseiller en matière de confessionnalité et il est rattaché au directeur général comme conseiller; il y a le responsable de l'animation pastorale et il est rattaché au service aux étudiants. Mais en fait, il est plutôt du côté des services aux étudiants, ne faisant plus partie du bureau de gestion et n'étant plus tenu à assister aux réunions de la commission scolaire" (n.7).

> "Je vous donne la réponse que le directeur de pastorale chez nous me faisait sur cette question de la place du service de la pastorale dans les organigrammes. "Il se développe une idée nouvelle qui me plaît. Le directeur de pastorale, comme conseiller de la commission scolaire serait situé au niveau de la gestion, prise de décision; le service de pastorale comme responsable des activités ferait partie des services aux étudiants" (n.18).

3. La direction pédagogique

3.1 Identification

Un directeur général déclare que dans sa commission scolaire le directeur de pastorale relève du service de l'enseignement.

> "Chez nous, le directeur de pastorale relève du service de l'enseignement" (n.14).

Un autre informateur souhaiterait un changement dans l'organigramme actuel pour permettre à la pastorale d'être rattachée à la direction de l'enseignement.

> "Chez nous, le directeur de pastorale est en dépendance du directeur général... On vit cette situation depuis trois ans et si jamais il y a changement, je souhaiterais qu'il soit relié au directeur des services pédagogiques" (n.9).

3.2 Motifs

Les raisons invoquées pour appuyer ce dernier type de rattachement sont de deux ordres: les relations avec la catéchèse et une question de prestige.

3.2.1 Les relations avec la catéchèse

C'est le seul motif mis de l'avant par l'un des deux informateurs que nous venons de citer plus haut. Les deux autres se contentent d'affirmer le fait sans plus.

> "... si jamais il y a un changement, je souhaiterais qu'il soit relié au directeur des services pédagogiques, parce qu'on a déjà une coordination de l'enseignement de la catéchèse au service pédagogique. Actuellement, il y a un parallélisme entre la pastorale et la catéchèse... si jamais il y avait un déplacement dans l'organigramme, je souhaiterais qu'il soit relié au service pédagogique plutôt qu'au service aux étudiants parce que le service de pastorale doit travailler non en parallèle mais en relations étroites avec la catéchèse" (n.9).

3.2.2 Question de prestige

Sans référer à la situation qui a cours dans sa commission scolaire, un directeur général (autre que les deux cités plus haut) croit percevoir dans le désir d'être rattaché au service de l'enseignement une question de prestige et d'influence.

> "Il y a un autre mouvement à l'effet que le service de pastorale vienne du côté de l'enseignement. Mais j'ai nettement l'impression, pour en avoir discuté avec les aumôniers, et j'ai cru discerner ça dans les congrès, que c'est une question de prestige. Le service aux étudiants, c'est en retrait un peu. Dans l'école, c'est le service de l'enseignement. Si on était rattaché au service de l'enseignement, on pourrait mettre son nez dans les affaires de dictées, d'examens... etc.

"Moi, j'ai vu là une affaire de prestige, le service de l'enseignement réclament une certaine supériorité sur les services aux étudiants" (n.22).

B- Importance relative de cette question

Tout en admettant la nécessité de situer la pastorale dans un organigramme, plusieurs (5) directeurs généraux reconnaissent l'importance relative de cette question. L'efficacité de la pastorale ne tient pas à la place qu'elle occupe dans la structure administrative mais à la qualité des individus qui doivent jouer le rôle qui leur revient.

"Ce n'est pas ça qui est important. Ce n'est pas d'être rattaché au directeur général ou au service aux étudiants. Ce sont les relations humaines qui peuvent exister entre le responsable de la pastorale par exemple et ses aumôniers. Alors, c'est lui qui va faire le joint, que ce soit avec le directeur général ou avec toute autre personne... En somme, ce doit être le bon homme qui est responsable de la pastorale. S'il veut que ça fonctionne bien, c'est lui qui doit établir des relations, tantôt avec le directeur général, tantôt avec le directeur de la vie étudiante. Pour ce qui est de son rattachement, je pense bien que ça n'a pas tellement d'importance qu'il soit rattaché à l'un ou à l'autre" (n.23).

"Chez nous, il est rattaché au directeur général. Il y a quelques années, il était rattaché au service aux étudiants. Mais à un moment donné, il y a eu un conflit de personnalité. Alors, à ce moment-là, nous l'avons rattaché au directeur général. En fait, nous avons vécu les deux expériences. Laquelle des deux est préférable? Nous n'avons pas trouvé de différence" (n.24).

"Dans une structure, il faut que les responsables de la pastorale prennent leur place et jouent leur rôle. Et il n'y a aucun organigramme qui va empêcher un directeur de pastorale de dire à l'occasion à son directeur des services aux étudiants qu'il le représente mal, qu'il se considère comme lésé et de monter au directeur général. Il n'y a absolument aucune loi, même administrative, qui le défend..." (n.19).

C- Politique provinciale

Face à cette diversité des types de rattachement de la pastorale dans les organigrammes scolaires, nous avons demandé aux directeurs généraux s'ils étaient favorables à ce que le ministère de l'Education établisse une politique commune sur le plan provincial concernant le rattachement de la pastorale dans les structures.

A cette question, un seul directeur général répond affirmativement.

"Je suis partisan d'une politique provinciale. Parce qu'en fait, tant et aussi longtemps que ça n'existera pas, et je ne parle pas seulement pour la pastorale, qu'il n'y aura pas une politique provinciale qui va uniformiser, on va assister aux genres de problèmes qu'on a actuellement et à tous les niveaux" (n.21).

Tout en donnant leur accord de principe, trois directeurs soulignent la nécessité d'envisager une politique souple qui puisse s'adapter aux exigences du milieu.

"Je crois que le Ministère doit tracer un cadre général, mais laisser une certaine latitude pour des adaptations aux nécessités du milieu et rendre ainsi la structure plus efficace. Mais le Ministère doit établir un cadre général auquel on doit s'astreindre" (n.4).

"Nous pourrions avoir la tentation de vouloir que le Ministère impose des structures précises. Mais je crois que le Ministère doit établir des cadres généraux à l'intérieur desquels le milieu puisse évoluer en adaptant son système... Il faut un cadre général pour éviter qu'on soit soumis constamment à la personnalité de quelqu'un. Mais le cadre doit avoir cette souplesse qui permet d'exister mais aussi de s'adapter" (n.5).

"Sur le plan provincial, il ne devrait jamais y avoir rien de rigide. C'est cette souplesse qui permet à la Province d'évoluer, qui permet de faire des expériences qui empêchent de figer un service dans une conception déterminée" (n.7).

Conclusion

Les renseignements obtenus peuvent se grouper dans le tableau suivant:

Types de rattachement actuels	nombre
- directeur général	10
- service de la vie étudiante	13
- directeur de l'enseignement	1

Il faut se rappeler que parmi les dix qui indiquent un rattachement au directeur général, trois désirent un changement d'organigramme, deux préférant une intégration au service de la vie étudiante, le dernier, un rattachement au directeur pédagogique. Ceci dit, nous constatons que la majorité des directeurs généraux préconisent un rattachement de la pastorale au service de la vie étudiante.

Cependant, il est à noter que cette conclusion est un reflet de la situation au niveau de la régionale. En effet, nous avons pu vérifier, dans six cas, une différence de situation au niveau de la régionale et de l'école: ainsi, au niveau de la régionale, rattachement au service de la vie étudiante; au niveau de l'école, rattachement au principal. Cette situation se comprend si l'on sait que dans plusieurs écoles, le service de la vie étudiante n'est pas encore organisé.

Les arguments utilisés de part et d'autre pour justifier les différents types de rattachement sont nombreux et diversifiés. Ceux qui militent en faveur d'un poste auprès du directeur général, feront valoir l'influence "globalisante" de la pastorale sur l'école, l'importance d'être à l'endroit où se prennent les décisions. Par contre les adeptes d'une intégration au service de la vie étudiante mettront en lumière l'efficacité administrative, une meilleure intégration à l'école et une plus grande influence en milieu scolaire. Enfin, celui qui souhaiterait relever

du directeur pédagogique motive son option en soulignant les relations étroites qui doivent exister entre catéchèse et pastorale.

Deuxième partie

Principaux d'écoles

A- Les différents types de rattachement

Au cours des entrevues auprès des principaux d'écoles, il a été fait mention des trois principaux types de rattachement dont nous avons déjà parlé: le principalat, le service de la vie étudiante et la direction de l'enseignement.

1. Le principalat

1.1 Identification

Douze (12) principaux déclarent que dans leurs écoles, la pastorale scolaire est rattachée au principal.

Cependant, parmi ces douze (12), quatre souhaiteraient une intégration de la pastorale au service de la vie étudiante; un autre exprime certaines réserves sur la situation de fait qui prévaut dans son milieu.

Voici quelques interventions:

"Je ne crois pas que la place de la pastorale dans notre école soit spécifiée par des directives quelconques. Mais, généralement, tout le personnel de l'école, à partir du balayeur jusqu'à l'adjoint au principal doit être rattaché au principal et dépendre de lui. Le service de pastorale relève donc du principal" (n.2).

"Au niveau de l'école, en raison de ses fonctions, parce que le directeur de pastorale en a parlé longuement avec moi, l'aumônier est directement rattaché au directeur de l'école" (n.19).

"Au niveau régional, le directeur de la pastorale est rattaché au directeur général; au niveau de l'école, il est rattaché au principal" (n.16).

"L'aumônier se rattache chez nous au principal. C'est le principal qui est la ligne de force et l'aumônier est là" (n.24).

1.2 Motifs

Les quelques principaux favorables à ce premier type de rattachement ont fourni peu de raisons pour justifier leur point de vue. Nous n'avons recueilli que cinq interventions qui font appel à des motifs variés: l'influence de la pastorale sur l'ensemble de l'école; la responsabilité du principal de superviser toutes les activités en milieu scolaire; la possibilité de conflit entre un responsable de pastorale et un directeur du service aux étudiants qui ne serait pas catholique; enfin une raison très circonstantielle, l'absence de directeur du service aux étudiants.

1.2.1 Influence de la pastorale

Deux (2) principaux font allusion au rayonnement que la pastorale doit avoir sur l'ensemble de l'école. Un rattachement au principal permettrait aux pasteurs d'exercer une action à tous les niveaux de l'école et en particulier sur le personnel enseignant.

> "Au niveau régional, le directeur de la pastorale est rattaché au directeur général; au niveau de l'école, il est rattaché au principal. Pour ma part, j'estime que c'est préférable ainsi, parce que l'action des animateurs de pastorale s'exerce aux divers niveaux de l'école. Ca touche non seulement la vie étudiante mais aussi le secteur des études, du côté de la catéchèse, et ça touche également les enseignants. J'estime que l'action de la pastorale doit avoir son rayonnement sur l'ensemble de l'organisation et de la vie d'une école et, à ce point de vue, je trouve personnellement préférable que la pastorale soit rattachée au principal de l'école" (n.16).

> "Le responsable de la pastorale est sous la juridiction du principal de l'école. Il peut ainsi exercer une influence sur les enseignants. C'est quand même le personnel enseignant qui va créer un esprit dans l'école. Alors, il ne faut pas négliger le personnel enseignant. Sans doute, l'école est pour les élèves mais quand même, il faut penser aux professeurs qui sont là et essayer de créer un esprit dans l'école" (n.5).

1.2.2 Responsabilité du principal

Un autre motif mis de l'avant, c'est la responsabilité que l'on reconnaît au principal de superviser toutes les activités qui se passent à l'école. C'est l'opinion exprimée par un (1) informateur.

"Au niveau de l'école, l'aumônier est rattaché au principal... Le motif qu'on apporte, c'est que le principal doit être le superviseur de toutes les activités qui se passent à l'école" (n.11).

N.B. Ce principal n'approuve pas l'organigramme en vigueur dans son école. Les structures étaient déjà en place lors de sa nomination.

1.2.3 Possibilité de conflit

Un informateur fait valoir que, dans l'éventualité d'un rattachement au service de la vie étudiante, il est à craindre que la présence d'un non-catholique au poste de directeur de ce service soit source de conflit avec le pasteur scolaire.

"L'aumônier lui-même verrait des inconvénients si par exemple, le directeur des services aux étudiants ou le directeur des services de l'enseignement devenait, dans une école qui, comme la nôtre, est complètement catholique, un type qui ne serait pas catholique. Je me demande si, à ce moment-là, il n'y aurait pas conflit entre l'aumônier puis ce type-là. Ca pourrait amener certainement des problèmes" (n.5).

1.2.4 Absence de directeur au service de la vie étudiante

En raison de l'absence d'un directeur au service de la vie étudiante, la pastorale doit relever du principal. C'est l'explication fournie par un (1) principal qui souhaiterait voir cette situation changer.

"Le service de pastorale relève du principal. Il n'y a pas chez moi de directeur des services aux étudiants. C'est un cumul de fonction. Si j'avais la possibilité, selon les normes ministérielles, d'avoir un directeur spécialement affecté aux services aux étudiants, je verrais très bien que l'animateur de pastorale relève directement de ce directeur-là" (n.2).

1.3 Critiques

Nous avons signalé, plus haut, que quatre (4) principaux souhaiteraient une modification de l'organigramme actuellement en place dans leurs écoles. Cet organigramme, on s'en souvient, situait la pastorale sous la juridiction immédiate du principal.

"Au niveau de l'école, l'aumônier est rattaché au principal et au niveau de la régionale, le directeur du service est rattaché au directeur général. Je ne crois pas que ce soit logique; je ne l'admets pas. Ca me semble plutôt une occasion pour faire croire qu'on attache une grande importance au fait de dire que c'est au principal qui est dans l'école que s'adresse l'aumônier dans l'école. Face aux parents, ça donne bonne allure, un bon nom. On leur dit: "pour nous, la pastorale, c'est important parce que c'est directement rattachée à la tête. Je n'admets pas cette façon de faire" (n.11).

Le même informateur poursuit:

"Si le service de pastorale est vraiment un service et s'il touche l'étudiant dans d'autres domaines que la pédagogie comme telle, pour moi, il doit se rattacher au directeur des services aux étudiants... Le rattacher au principal, c'est remettre au principal une tâche qu'il peut assumer, sans doute, mais difficilement parce qu'il doit voir à tout et qui coiffe un secteur particulier. Il me semble que c'est trop demander au principal".

"Au niveau de l'école, en raison de ces fonctions, parce que le directeur de pastorale en a longuement parlé avec moi, l'aumônier est directement rattaché au directeur de l'école... Mais personnellement, je souhaiterais bien qu'il relève des services aux étudiants. Si on conçoit que la pastorale est un service à l'intérieur des autres services, c'est la raison qui fait qu'on verrait plutôt leur action structurée à l'intérieur d'un service d'ensemble. Actuellement, ils se cherchent à l'intérieur de nos structures, ce qui rend passablement difficile leur action" (n.19).

"A l'école, le service de pastorale est rattaché au principal... Mais si, dans l'école, c'est la direction qui est responsable des services aux étudiants, le service de pastorale pourrait à mon avis, se rattacher à ce membre de la direction afin de coordonner tout l'ensemble des services parce que la pastorale met sur pied plusieurs activités qui ont besoin d'être coordonnées avec les autres activités des services aux étudiants" (n.30).

Donc, en résumé, ces quatre citations nous font voir qu'un rattachement de la pastorale au principal de l'école suscite certaines réserves. En effet, il semble que ce type de rattachement accorde à la pastorale une fausse importance qui ne repose que sur le prestige d'un poste; il compromet l'efficacité administrative en étant une surcharge pour le principal; enfin, il ne facilite pas l'intégration de la pastorale dans l'école, ni la coordination de ses activités avec celles des autres services.

Enfin, un dernier informateur signale le danger de voir le pasteur "manipuler l'école" s'il venait à occuper un poste auprès du principal.

"Je me suis objecté à rattacher la pastorale au principal parce qu'on aurait eu encore les anciens curés de campagne qui auraient dit: "mes petits enfants,c'est moi qui mène". On avait exactement ça avec notre système d'anciens aumôniers qui étaient parfois d'anciens curés et qui voulaient manipuler l'école, l'orienter, la diriger du haut de leur piedestal. Je m'objectais à ça et je m'objecte encore".

2. Le Service aux étudiants

2.1 Identification

Seize (16) principaux d'écoles déclarent que, dans leurs écoles, la pastorale est rattachée au service de la vie étudiante.

A ce nombre, on peut ajouter les quatre principaux d'écoles, mentionnés plus haut, qui souhaiteraient une modification de leur présent organigramme en faveur d'un rattachement de la pastorale au service de la vie étudiante. Enfin deux autres informateurs, dont le service de pastorale relève du service de l'enseignement, préconisent une intégration au service de la vie étudiante.

On voit donc que vingt-deux (22) principaux d'écoles sont favorables à ce que la pastorale se situe à l'intérieur du service aux étudiants.

Nous transcrivons quelques interventions:

"L'animateur de la pastorale dépend du directeur des étudiants qui est aussi le directeur des services personnels aux étudiants" (n.1).

"En pratique, nous nous sommes aperçus que c'était préférable que l'aumônier relève directement des services aux étudiants et de fait, il relève des services aux étudiants depuis que l'école polyvalente est en fonction. Nous trouvons ça beaucoup plus pratique" (n.3).

"Chez nous, les animateurs de la pastorale sont rattachés au service de la vie étudiante. A l'école, j'ai un directeur de la vie étudiante et j'ai deux services: le service personnel à l'étudiant et il y aura l'an prochain un service collectif. Les animateurs de pastorale dépendent du responsable des services personnels à l'étudiant" (n.12).

"Chez nous, il est intégré au service aux étudiants dans l'école et au niveau de la régionale. Le principal supervise l'ensemble des services par l'intermédiaire de ses adjoints à l'enseignement et aux étudiants" (n.26).

2.2 Motifs

Nous avons relevé de nombreux motifs qui aux yeux des principaux d'écoles justifient l'intégration de la pastorale au service de la vie étudiante. Pour en faciliter la lecture, nous avons essayé de les grouper en quatre catégories.

2.2.1 Influence de la pastorale

Le rattachement au service de la vie étudiante permettrait à la pastorale d'exercer une présence efficace sur toute la vie de l'école. Cette affirmation rallie l'assentiment de treize (13) principaux d'écoles. Sans doute, cette idée pourra se présenter dans des formulations variées. On parlera de l'influence de la pastorale sur les professeurs et sur les étudiants; on n'exprimera aucune crainte de voir la pastorale submergée par le service de la vie étudiante, et son action limitée de quelque façon que ce soit.

La question se présentait ainsi: "Que pensez-vous de l'argument de la pastorale selon laquelle un rattachement au service aux étudiants limite leur action?"

> "Personnellement, je pense que le rattachement au service aux étudiants favoriserait la pastorale au point de vue de son influence. Il ne faut pas que l'aumônier soit considéré comme un homme au-dessus des enseignants. La pastorale est un service... Les services et les professeurs sont pour les élèves. C'est la personnalité de l'homme qui joue à ce moment-là et non pas le poste auquel on le rattache. Je vois mieux la pastorale comme rattachée au service aux étudiants et cela n'empêche pas la pastorale de rencontrer les enseignants" (n.6).
>
> "C'est factice parce qu'il est illusoire de penser que, du fait d'être rattaché au service aux étudiants on ne touche pas toute l'école. Moi je trouve que c'est une excuse qui n'est pas valable parce que les services aux étudiants doivent s'occuper de tous les étudiants dans tous leurs besoins" (n.11).

"Les animateurs de pastorale dépendent du responsable des services personnels à l'étudiant. Ce type de rattachement ne limite absolument pas leur action" (n.12).

"Je ne sais pas si, du fait d'être rattaché au service aux étudiants, les aumôniers sentent leur autorité diminuée. Mais moi, je pense que c'est le contraire et je ne vois pas en quel sens un aumônier peut venir influencer mes décisions pour l'ensemble de l'école. Au service aux étudiants, il a un apport direct dans l'organisation des différentes journées" (n.7).

"Chez nous, la pastorale est rattachée au directeur de la vie étudiante. L'aumônier ne se sent pas diminué pour tout ça et il sent qu'il est obligé de travailler en collaboration avec la direction et tout le personnel pour suppléer au manque d'aumôniers dans l'école et ça va très bien" (n.10).

"Je ne crois pas que d'être rattaché au service aux étudiants puisse enlever leur influence auprès des professeurs" (n.23).

"En principe, le fait d'être rattaché au service aux étudiants pourrait peut-être limiter son influence. Mais en pratique, son influence s'exerce autant sur les professeurs que sur les étudiants" (n.29).

"L'animateur de la pastorale dépend du directeur des étudiants... Je n'ai pas de crainte que les animateurs de pastorale soient noyés pas plus que j'ai peur de voir disparaître le conseiller en orientation. On a fait la preuve, je pense bien, de leur nécessité. Un service qui est nécessaire n'est pas appelé à disparaître; celui qui n'est pas nécessaire à l'école, disparaîtra" (n.1).

"Dans la situation actuelle, je ne vois pas que le fait de se rattacher au service aux étudiants puisse limiter leur influence auprès des professeurs... L'école est d'abord et avant tout au service des étudiants avant d'être au service du personnel enseignant. Le but de l'école, c'est l'étudiant, c'est l'élève" (n.3).

"Cette peur de se faire assimiler! Mais je calcule qu'il n'y aura pas d'assimilation si, à l'intérieur de l'école, les animateurs de la pastorale démontrent réellement ce que c'est la pastorale. C'est eux qui vont le démontrer. On ne démontre pas la pastorale dans l'école juste par le fait d'être rattaché au principal" (n.7).

2.2.2 Efficacité administrative

Selon d'autres informateurs (4), un rattachement au service de la vie étudiante pourrait favoriser la pastorale en permettant des relations plus suivies et plus efficaces entre le directeur de ce service et les pasteurs scolaires.

De fait, on doute que le principal ou le directeur de l'enseignement puisse disposer du temps nécessaire pour répondre aux besoins de la pastorale. De plus, rattacher la pastorale au principal ouvrirait la porte à des demandes similaires de la part d'autres spécialistes.

"Le service de pastorale relève du directeur des études, et s'il y avait risque d'être noyé, il le serait depuis longtemps si j'avais eu des hommes de pailles. Le directeur de l'enseignement, il y a un tas de choses qui relèvent de lui. La pastorale, ce n'est qu'un domaine et c'est assez rare qu'il nous en parle. Il s'occupe d'autres problèmes qui relèvent surtout de la pédagogie. Si on avait un directeur des services aux étudiants, il n'aurait à s'occuper que des services aux étudiants; il pourrait s'occuper des animateurs de pastorale. Imaginez les services que je peux rendre à des personnes que je ne rencontre pratiquement jamais et que le directeur de l'enseignement rencontre très rarement. Aussi, je dis que comparée à la situation actuelle, la pastorale serait favorisée par un rattachement au service aux étudiants" (n.6).

"Le (service de pastorale) attacher au principal, c'est remettre au principal une tâche qu'il peut assumer sans doute, mais difficilement parce qu'il doit voir à tout et qu'il coiffe un secteur particulier. Il me semble que c'est trop demander au principal" (n.11).

"Au crédit des aumôniers, il faut dire que le désir d'être rattaché au principal existe chez nous au niveau de tous les spécialistes des services personnels. Ils auraient tous eu ce désir de dépendre directement du principal, que ce soit le conseiller, le psychologue, le travailleur social, l'aumônier. C'est une tentation collective chez tous les services personnels" (n.9).

"Si c'était facile pour la pastorale de sortir des services aux étudiants, pourquoi les sports qui sont un service assez gigantesque, n'auraient-ils pas le droit de sortir aussi des services aux étudiants pour se rattacher au principal. Il me semble que ce serait ouvrir une porte aux autres services et, qu'à un moment donné, ils voudront aussi en sortir" (n.13).

2.2.3 Parallélisme et vie d'équipe

Un principal signale le danger de créer une structure parallèle si la pastorale n'est pas intégrée au service de la vie étudiante.

"Moi, je ne vois pas la pastorale en dehors des services aux étudiants. Les animateurs sont le levain dans la pâte, il faut qu'ils soient là, même si dans certains milieux, on veut se tirer un rang pour soi; c'est malheureux. S'ils se tirent un rang à part, le service va avoir son rang, les étudiants auront leur rang, les professeurs auront leur rang, et ce sera des groupes qui vont travailler en parallèle et c'est mauvais" (n.8).

Un autre souligne les avantages de la vie d'équipe qu'offre une intégration au service de la vie étudiante.

> "Je croirais que d'être situé dans les services aux étudiants permettrait aux animateurs de pastorale de trouver là toute une équipe disposée à travailler avec eux pour réaliser cette phase d'humanisation. Ils feraient davantage partie de l'équipe et ne seraient pas une autre équipe en dehors" (n.23).

2.2.4 Liberté d'action, sans faire figure d'autorité

Le fait d'être situé à l'intérieur d'un service de la vie étudiante donne plus de liberté d'action à la pastorale. Il y a moins à craindre qu'elle fasse figure d'autorité aux yeux des étudiants. Telle est l'opinion de deux principaux.

> "Dans les cadres du service aux étudiants, la pastorale se rattache au service à la vie étudiante. Or, il semble d'après l'expérience actuelle que les animateurs se sentent beaucoup plus à l'aise, plus libres de pouvoir évoluer là avec plus de simplicité à l'intérieur de leur service" (n.17).

> "Si l'aumônier relève directement du principal, aux yeux du personnel et des étudiants, c'est un homme qui représente l'autorité parce qu'ils le prennent comme adjoint à ce moment-là. A mon avis, il faut que l'aumônier soit un homme qui soit au service des étudiants tout en travaillant avec la direction et le personnel" (n.6).

2.3 Critique

Deux principaux signalent un inconvénient que pourrait présenter un rattachement de la pastorale au service de la vie étudiante: celui de rendre plus difficile les relations entre la pastorale et la catéchèse. Ces informateurs ajoutent que ce problème se situe plus du côté des personnes que des structures.

> "En pratique, chez moi, la pastorale relève du directeur des services aux étudiants. Il y aurait peut-être le désavantage d'être limité dans sa fonction pour un travail de coordination avec la catéchèse. Mais je pense que ces avantages ou ces inconvénients se situeraient beaucoup plus du côté des personnes comme telles. Actuellement, le responsable de la pastorale travaille très bien avec les catéchètes; il travaille très bien aussi au niveau des services aux étudiants. Je le vois, à vrai dire beaucoup plus au service aux étudiants" (n.4).

> "L'animateur de la pastorale dépend du directeur des étudiants qui est aussi le directeur des services personnels aux étudiants. Il y a des avantages sur le plan de l'animation comme telle pour toutes les activités para-scolaires qui relèvent du directeur des services aux étudiants. Mais il y a aussi des inconvénients sur le plan de l'enseignement. L'animateur de la pastorale n'a pas accès auprès des catéchètes qui relèvent eux, du directeur de l'enseignement. Ca peut présenter des problèmes. Actuellement, il n'y en a pas, grâce à la bonne volonté des gens en place. Mais ça pourrait donner lieu à certains conflits entre les aumôniers et les catéchètes. Les catéchètes pourraient refuser de travailler avec les animateurs de pastorale. Ce seraient des conflits d'autorité et de juridiction" (n.8).

3. Direction de l'enseignement

Deux principaux d'écoles seulement mentionnent ce troisième type de rattachement; celui où la pastorale scolaire relève du directeur de l'enseignement.

Mais ces mêmes informateurs souhaiteraient un changement d'organigramme préférant une intégration de la pastorale aux services de la vie étudiante.

> "Je dirige deux écoles. Aussi l'organigramme a été assez difficile à organiser. En principe, nous étions pour que la pastorale relève des services aux étudiants. Mais on ne peut pas avoir un directeur des services aux étudiants à cause de deux raisons. Alors on a rattaché le service de pastorale au service de l'enseignement. C'est le directeur des études qui supervise le travail de la pastorale comme celui des conseillers en orientation. On a choisi ce type de rattachement parce que le directeur de l'enseignement avait des qualifications en catéchèse et que, grâce à sa formation, il pouvait travailler facilement avec les professeurs de catéchèse et les aumôniers... Personnellement, si j'avais une seule raison il est clair que la pastorale relèverait du service aux étudiants. Ca c'est sûr" (n.6).

> "Chez nous, la pastorale est rattachée à l'enseignement. Ce serait sans doute plus normal si elle était rattachée au service aux étudiants. Le fait de la rattacher avec l'enseignement, ça permet un rattachement avec la catéchèse. Il y a un lien qui, tout de même, est plus fort et ça permet de coordonner davantage" (n.23).

Il n'est pas nécessaire de présenter les motifs qui ont amené ces deux principaux à choisir le type de rattachement au directeur de l'enseignement. La lecture des citations antérieures nous permet déjà de les dégager facilement. Dans un cas, le motif est très circonstantiel.

La présence de deux écoles rend plus difficile la détermination d'un organigramme approprié. On a choisi le directeur de l'enseignement en raison de ses qualifications en catéchèse permettant ainsi une meilleure coordination entre la catéchèse et la pastorale. C'est d'ailleurs le même ordre de préoccupation qui a incité l'autre principal à préconiser le même type de rattachement.

B- Importance relative de cette question

Après avoir fait valoir les raisons qui justifiaient un type de rattachement plutôt qu'un autre, quelques principaux (4) n'ont pas été sans admettre le caractère relatif de cette question. C'est la personnalité des pasteurs qui demeure le principal atout dans l'influence que la pastorale peut exercer en milieu scolaire.

> "Dans la situation actuelle, je ne vois pas que le fait de se rattacher au service aux étudiants puisse limiter leur influence auprès des professeurs. C'est plutôt par leur personnalité que les animateurs de pastorale vont s'imposer que par l'endroit où ils seront placés dans l'organigramme" (n.3).
>
> "Si on situe deux aumôniers tout près du principal et que ceux-ci soient des bons à rien, ça aigrit tout le monde; si, par ailleurs, on a deux bons aumôniers et qu'on les situe dans les services aux étudiants, on aura un très bon rendement. Ce n'est pas la place dans l'organigramme mais les individus qui importent" (n.6)
>
> "Peu importe où les animateurs se rattachent, tout dépend des personnalités" (n.23).
>
> "Je ne vois pas d'importance qu'ils (animateurs) soient rattachés là où ailleurs" (n.24).

C- Politique provinciale

Nous avons interrogé les principaux d'écoles sur l'opportunité d'établir une politique commune au plan provincial concernant la situation de la pastorale dans l'organigramme scolaire.

Les réponses furent diversifiées. Huit (8) principaux s'objectent à l'implantation d'une telle politique; cinq (5) se déclarent favorables en indiquant, dans deux cas, certaines conditions; un autre donne un accord de principe, mais souligne la difficulté d'application de cette politique; enfin un dernier est convaincu de l'impossibilité du projet.

Voici quelques citations illustrant ces prises de position.

1. Réponses négatives

> "Je ne suis pas tellement favorable à des directives semblables qui peuvent venir au niveau provincial. Il doit y avoir une autonomie d'action. Je ne verrais pas un fonctionnaire qui obligerait le rattachement du service de pastorale soit à la direction, soit au service aux étudiants. Localement on est capable, il me semble, de déterminer la meilleure solution" (n.11).

> "Je tiens à ce que chaque école puisse élaborer son propre organigramme. En fait, l'organigramme est souvent modifié et ça ne change pas grand chose en réalité" (n.18).

> "Je suis opposé à l'uniformisation comme telle. Je crois qu'on doit laisser à chaque région et à haque école sa personnalité... On n'uniformise pas la formation des enfants. Aussi chaque école a son esprit, son caractère, sa physionomie. Qu'on essaie de protéger ça" (n.24).

"Non, parce que ça ne fait pas assez longtemps que les écoles polyvalentes existent. On risque d'établir des structures qui ne feront peut-être pas l'affaire. Je trouve qu'il faudrait attendre encore un peu et laisser plus de temps pour voir ce qui va se passer avant d'imposer quelque chose" (n.28).

"Actuellement, le travail est bon. Si on impose un cadre rigide, ça n'irait pas dans le trois quart des cas. Il y a trop peu de véritables polyvalentes pour qu'on puisse établir des cadres rigides. Qu'on donne juste quelques lignes générales, pas trop rigides, qui permettent la souplesse" (n.27).

"Vous ne craignez pas qu'une politique provinciale qui sera un peu rigide risquerait de freiner certains élans qui sont vraiment positifs... Les uns comme les autres peuvent se sentir frustrés si on leur impose une structure" (n.25).

Ces quelques interventions résument les motifs sur lesquels on s'appuie pour s'objecter à l'instauration d'une politique au niveau provincial: le milieu peut élaborer son propre organigramme; l'uniformisation n'est pas souhaitable en éducation; les polyvalentes sont trop récentes, mieux vaut attendre; une politique comme risque de freiner la créativité du milieu.

2. Réponses affirmatives

"Je ne suis pas trop d'accord avec une politique du laisser-faire, un peu comme pour le regroupement. Si on définit très bien ce que c'est que le service de pastorale et qu'on met en valeur ses relations avec les services aux étudiants, je ne vois pas pourquoi l'association des aumôniers n'accepterait pas cet organigramme que vous pourriez leur présenter" (n.7).

"Je crains que si on donne trop de liberté, on risque l'intégration de ces services relativement récents dans l'école... Il y a une résistance à cette intégration. Mais si certaines personnes, peut-être d'une façon sincère, ont l'occasion de se situer en marge, ça peut devenir dangereux pour l'ensemble de l'école. Pour cette raison, je serais favorable à une attitude peut-être plus directive de la part du Ministère..." (n.9).

"Je verrais que le Ministère donne un coup de pouce parce que je pense que dans les grosses écoles, s'il y a trop de personnes rattachées directement à lui, il n'arrivera pas... Pourquoi laisser une situation floue qui peut pourrir?. Le Ministère devrait faire un certain dirigisme" (n.14).

"Je pense que le document 21 peut aider à ancrer certains principes solides d'organisation. Je n'ai donc pas d'objection, dans le cadre d'une adaptation possible qui sera toujours nécessaire de faire, de voir à l'implantation d'une politique provinciale. Avoir un schéma de base, quitte à pouvoir l'adapter, ça me plaîrait beaucoup" (n.17).

"Qu'il y ait des structures, je dirais même imposées. D'après notre expérience, ce n'est pas qu'on n'est pas capable de s'en bâtir des structures. Mais si le Ministère nous définissait exactement la philosophie de l'administration d'une polyvalente, ça nous aiderait. Il y aurait peut-être plus d'uniformité aussi" (n.29).

Ces informateurs seraient donc prêts à accepter la mise en place d'une politique provinciale. Cette politique aurait des chances d'être acceptée si on a soin de définir la nature de la pastorale scolaire. Par contre, une politique de laisser faire compromettrait l'intégration des services dans l'école. Il faudrait toutefois que toute politique dans ce domaine comporte une certaine souplesse d'adaptation.

3. Autres réponses

Deux réponses jugent que l'élaboration d'une politique commune au niveau provincial est impossible compte tenu des particularités des milieux.

> "Je ne suis pas contre un projet de structures comme tel... Mais je ne vois pas comment on pourrait appliquer, au niveau d'une province, des normes qui n'auraient pas un certain degré d'adaptation. Qu'il y ait une structure assez générale, mais je ne pense pas qu'on puisse arriver avec un document qui réponde à chacune des écoles selon le nombre. Moi, je pense que c'est impossible" (n.4).
>
> "Pour bien faire fonctionner notre école, on a dérogé aux normes par deux fois. Aussi je ne crois pas qu'on puisse avoir un cadre rigide pour toute la province. Je juge ça impossible" (n.5).

Conclusion

Nous pouvons résumer les données recueillies auprès des principaux dans le tableau suivant:

Types de rattachement actuel	nombre
- Principal	12
- Service de la vie étudiante	16
- Directeur de l'enseignement	2

Pour être plus exacte, la lecture de ce tableau nécessite certains compléments. Il faut se souvenir, en effet, que parmi les douze (12) principaux dont relève directement le service de pastorale, quatre voudraient une modification de leur organigramme et préféreraient une intégration de la pastorale au service de la vie étudiante. A ces quatre doivent s'ajouter deux autres informateurs dont la pastorale est rattachée au service de l'enseignement; eux aussi favoriseraient une intégration au service aux étudiants. Ces correctifs nous permettent donc de conclure que vingt-deux (22) principaux sur trente (30) sont favorables à un rattachement de la pastorale au service de la vie étudiante.

CHAPITRE VII

Financement et gestion de la pastorale scolaire

La question du financement et de la gestion de la pastorale scolaire, abordée dans ce chapitre, a fait l'objet de nombreuses interventions de la part des directeurs généraux et des principaux d'écoles.

Les données recueillies concernent le financement de la pastorale dans le cadre des normes budgétaires; elles concernent également l'engagement du personnel et la responsabilité de la gestion.

Première partie

Directeurs généraux des écoles

I- Financement de la pastorale

L'entente signée entre le ministère de l'Education et l'épiscopat du Québec, admet aux fins des subventions d'équilibre budgétaire, pour le service de la pastorale, des dépenses effectivement encourues par une commission scolaire régionale jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à onze dollars ($11.00) par élève.

Nous inspirant de cette directive, nous voulions savoir dans quelle mesure le montant maximum prévu pour les dépenses du service était atteint et si ce montant était suffisant.

1. Montant maximum

Vingt-deux directeurs généraux sur vingt-trois (23) déclarent dépenser effectivement le montant maximum permis par les normes budgétaires. Dans un seul cas, on admet n'avoir jamais épuisé le budget de la pastorale; seulement quatre-vingt-dix pour cent (90%) de ce budget est affecté à la pastorale, dix pour cent (10%) étant réservé pour d'autres activités de la vie étudiante.

> "Nous dépensons effectivement le montant permis par les normes budgétaires au complet" (n.1).
>
> "Nous atteignons le plafond de onze dollars ($11.00) par élève" (n.4).
>
> "On atteint le maximum" (n.6)
>
> "Nous atteignons le maximum parce que ce qui est en surplus, nous le donnons pour le perfectionnement des aumôniers" (n.5).
>
> "Les maximum en ce qui nous concerne sont toujours atteints..." (n.20).
>
> "Chez nous, nous arrivons à boucler; mais on ne va pas plus loin" (n.24).
>
> Exception:
>
> "Depuis quelques années, nous n'avons jamais épuisé totalement le budget de la pastorale. Environ 90% du budget est affecté à la pastorale et 10% est réparti dans ce qu'on appelle l'organisation de loisirs et autres activités de la vie étudiante parce qu'il y a la transférabilité au sein du groupe un" (n.2).

2. Montant adéquat?

Il nous restait à savoir si le montant affecté à la pastorale jusqu'à concurrence de onze dollars ($11.00) par élève était suffisant pour assurer la bonne administration du service. Les réponses obtenues se partagent ainsi: dix-sept (17) directeurs affirment que le montant alloué pour la pastorale selon les normes budgétaires actuelles est insuffisant pour répondre aux besoins; quatre (4), par contre, soutiennent que ce montant est suffisant, enfin trois n'osent se prononcer.

Montant	Directeurs généraux
insuffisant	17
suffisant	4
douteux	3

2.1 L'insuffisance budgétaire s'explique par une raison majeure: la question des salaires que l'on doit payer aux pasteurs scolaires. Les dix-sept (17) directeurs ci-haut mentionnés y font allusion. En effet, ceux-ci signalent le dilemme de l'administrateur scolaire qui veut s'en tenir, d'une part aux normes budgétaires et, d'autre part, à la ratio du personnel. Si l'on veut donner aux pasteurs des salaires adéquats selon leurs qualifications et au même titre que les autres enseignants, il devient nécessaire soit de diminuer leur nombre

et de ne plus répondre à la norme 1/600, soit de réduire les activités pastorales à la portion congrue. Si par contre, on veut s'en tenir à cette norme 1/600, il faut se résigner à payer des salaires dérisoires aux pasteurs scolaires.

Nous choisissons à ce sujet les interventions les plus significatives.

> "D'après l'échelle des salaires de notre régionale, le montant n'est pas suffisant pour en arriver à respecter la norme 1/600" (n.1).
>
> "Si nous arrivons pour le moment à équilibrer notre budget de pastorale, c'est à cause du nombre d'animateurs-prêtres qui se contentent de la somme de $3,900. que je trouve un peu dérisoire" (n.8).
>
> "Nous avons un budget de $68,000.00. Mais de ce montant, $62,000.00 sont versés en salaire... parce que ces gens-là pourraient être coordonnateurs de catéchèse ou professeurs et, à cause de leur scolarité de 19 ou 20 ans et de leur expérience, ils pourraient aller chercher un $8,000.00 à $10,000.00. Les commissaires d'écoles ont décidé de leur donner le salaire qu'ils auraient s'ils étaient à l'enseignement ou à la coordination de la catéchèse pour éviter cette discrémination. Il reste donc à peine $6,000.00 pour des activités chrétiennes et des activités d'animation. En fait le onze dollars ($11.00) ne permet pas de rencontrer tous les objectifs qu'on voudrait sur le plan de la pastorale à cause des salaires qui sont versés" (n.9).
>
> "Je pense que les aumôniers doivent être bien payés. Ils travaillent, alors, qu'on leur donne leur salaire. Mais je pense qu'il devrait y avoir des parties du budget qui vont réellement aux étudiants pour les activités religieuses.

Je pense que sur ce point, nous ne disposons pas d'argent suffisamment. Que ce soit administré par la pastorale, je suis bien d'accord mais j'aimerais que les étudiants puissent en disposer comme ils le font pour le sport puisqu'ils ont des budgets. Qu'on puisse disposer d'un peu plus d'argent et que cet argent ne soit pas mangé par les salaires" (n.17).

"Le montant prévu? Bien sûr, nous l'utilisons. Mais c'est réservé pour les salaires et les frais d'administration. Il est certain par contre qu'au rythme où nous engagerons des animateurs de pastorale laïcs, nous pourrons commencer à avoir certains problèmes sur le plan du budget" (n.14).

"Nos prévisions budgétaires sont de $137,000.00. Or, $107,000.00 vont en salaire étant donné les raisons invoquées par mon collègue. Vous voyez la marge qui reste, si on enlève les bénéfices marginaux, frais de voyages, services et contrats, ce qui veut dire qu'il reste autour de $20,000.00 pour les activités de l'école. Mais il faut dire que les aumôniers s'arrangent avec les moyens du bord, avec une ratio de 1/1100. Ca deviendrait nettement insuffisant si on avait un aumônier par six cent (600) " (n.12).

2.2 Les quelques directeurs (4) qui soutiennent que le montant prévu selon les normes budgétaires est suffisant, n'offrent guère de raisons pour expliquer leur situation financière sinon un souci de demeurer dans l'admissible, de restreindre certaines dépenses du service.

"Jusqu'à présent, pour notre budget, nous avons trouvé que c'était suffisant quoique la clientèle scolaire n'est pas très nombreuse... Avec ce que nous donne les onze dollars $11.00 par élève, le budget est organisé de façon à ce que nous n'ayons pas de somme inadmissible dans ce poste du service de pastorale" (n.3).

> "Il y a deux ans, on a défoncé le maximum, soit plus que cette année parce qu'ils aimaient davantage se promener à ce moment-là. Cela a coûté cher en déplacement et en repas... Cette année, j'imagine qu'avec $127,000.00., il va y en avoir assez pour la pastorale. Ils ont atteint le maximum" (n.6).

3. Modification du financement

Les témoignages que nous venons d'enregistrer indiquent que la principale difficulté au sujet du financement de la pastorale scolaire réside dans la conciliation de la masse salariale affectée aux pasteurs avec la norme budgétaire($11.00 par élève) et la ratio du personnel (1/600).

3.1 Distinction des salaires et de la norme budgétaire

Or deux directeurs généraux suggèrent une solution à ce problème: séparer les exigences salariales des pasteurs scolaires, exigences qui devraient être déterminées selon des normes précises, de l'ensemble du montant prévu selon la norme de onze dollars ($11.00) par élève. La question des salaires deviendrait un article indépendant du budget de la pastorale, ce qui pourrait permettre une meilleure répartition des argents aux fins des activités pastorales.

"Les maximum en ce qui nous concerne sont toujours atteints... Est-ce satisfaisant? Nous nous donnons les services que nous jugeons possible de nous donner à partir du budget que nous avons. Mais il est toujours souhaitable de faire plus. Je me demande pourquoi on flanque les salaires du personnel à l'intérieur de ces budgets-là. On a le même problème au niveau des bibliothèques. On a alors ce choix: vous avez du personnel qualifié, mais vous n'avez pas d'équipement; vous avez de l'équipement, mais vous n'avez pas de personnel. C'est de l'idiotie organisée en système" (n.20).

"Je crois que pour tout ce qui est question de salaires des aumôniers, le Ministère devrait se fixer une échelle au niveau diocésain ou provincial. Ensuite, il devrait donner une norme sinon de $11.00 du moins une autre, $5.00 par exemple, mais le salaire exclu, c'est la norme actuelle qui inclut le salaire est ridicule... Actuellement, on fausse les budgets. On a un budget de $50,000.00. J'aurais pu engager un aumônier ou deux à $5,000.00, ce qui fait $10,000.00 Il me reste donc $40,000.00 pour les activités étudiantes... Les aumôniers eux-mêmes sont mal à l'aise et s'ils sont le moindrement consciencieux, ils vont accepter d'être moins nombreux pour qu'il y ait plus d'argent disponible pour les activités étudiantes puisqu'ils sont là pour ça. On devra donc aller selon le besoin de la régionale: deux normes, une norme d'élèves et une norme de salaire" (n.22).

3.2 Intégration budgétaire au service de la vie étudiante

Dans l'hypothèse d'une intégration de la pastorale au service de la vie étudiante, un nouveau mode de financement de la pastorale pourrait être envisagé. On se souvient en effet que dans les Cegep, on a abandonné toute norme budgétaire pour la pastorale.

Le budget de celle-ci est intégré à l'ensemble du budget au service aux étudiants et est réparti par les membres de l'équipe selon les besoins de chaque secteur.

Nous situant dans l'hypothèse de l'implantation d'une telle politique pour le secondaire, nous avons voulu connaître les sentiments de nos informateurs à ce sujet.

Ceux-ci se partagent en deux camps: ceux qui sont opposés à cette intégration; les autres qui se déclarent favorables.

3,2,1 Opposés

Quatorze (14) directeurs généraux ont manifesté leur opposition à toute tentative d'intégrer le budget de la pastorale à l'ensemble du budget du service de la vie étudiante.

Les motifs qui appuient cette prise de position sont la possibilité de conflits d'intérêts au sein de l'équipe multidisciplinaire, la crainte de voir la pastorale traitée en parent pauvre, enfin la place originale que la pastorale doit avoir dans une école confessionnelle, ce qui ne peut être le cas dans les Cegep.

> "Je suis opposé à cette politique à cause des passions humaines qu'on connaît; les conflits d'intérêts percent facilement. On peut d'ailleurs trouver la même souplesse s'il y a transférabilité" (n.1)

"Je suis sceptique face à cette politique des Cegep de mettre le budget de la pastorale dans le plateau commun. La pastorale serait un peu comme les matières de second ordre dont parlaient les inspecteurs dans le temps, et qui étaient négligés au profit des matières jugées importantes" (n.3).

"Il y aurait conflit entre les écoles et même à l'intérieur des écoles. Si un chef de service possède une personnalité très forte, il peut canaliser chez lui la majorité du budget et les autres seront des parents pauvres" (n.2).

"Je ne suis pas d'accord étant donné que la pastorale a passablement de difficultés à vivre. Il ne faudrait pas prendre ce moyen-là pour lui donner une mort assez rapide. La pastorale aurait plus de difficultés à défendre son point de vue pour justifier ses besoins..." (n.23).

"Vous n'avez pas les mêmes structures aux Cegep. Les Cegep n'ont pas de statut confessionnel. S'ils ne veulent donner que $4.00 à la pastorale, c'est leur affaire. Ce n'est pas la même chose au secondaire parce que la pastorale englobe beaucoup plus que les services aux étudiants" (n.9).

"Je ne suis pas favorable. Si les Cegep sont neutres, le service de pastorale devient plus ou moins un service personnel aux étudiants qui veulent faire appel à ce service. Au niveau des régionales où les écoles sont dites confessionnelles, le rôle de la pastorale est beaucoup plus large. Elle a un rôle d'animation auprès de la collectivité que cette collectivité s'appelle corps enseignant ou corps étudiant" (n.11).

N.B: Ce dernier motif fut partagé par les six directeurs généraux qui participaient à cette entrevue.

2. Favorables

Trois directeurs généraux sont favorables à une intégration du budget de la pastorale à l'ensemble du budget du service de la vie étudiante.

A l'appui de cette opinion, on fait valoir que le principe de transférabilité permet à toute fin pratique l'adoption de cette politique; on souligne aussi que ce sera l'occasion pour la pastorale de mieux préciser ses objectifs et de justifier sa place dans l'école.

> "A partir du moment où vous avez rendu la transférabilité possible, ça veut dire à toute fin pratique que le budget devient global. Les normes sont devenues des indications alors qu'autrefois elles étaient des barrières que nous ne pouvions pas dépasser. Je pense que par rapport à ces normes, il y a une éducation qui est rendue possible pour que le budget devienne global" (n.5).

> "Moi, je ne suis pas contre cette idée d'intégration. Au contraire. Si la pastorale est condamnée à disparaître par le fait de faire une grande enveloppe, alors je dis qu'il y a un manque de sensibilisation au point de vue des objectifs de la pastorale... Ca pose la question sur les objectifs et c'est une fichue remise en question si on en arrive à cette conclusion que la pastorale doit disparaître. Au début, on a dit que la pastorale avait sa place mais à la condition qu'elle ne nous fournisse pas des motifs pour employer son argent à autre chose" (n.14).

"Cette politique obligerait les responsables des divers services à se réunir autour d'une table et à voir l'enfant au centre. Quels sont les services dont nos enfants ont besoin cette année?... Ca obligerait le responsable de la pastorale à préciser ses projets au début de l'année, des projets sérieux appuyés par des motifs sérieux pour des buts précis... Ca va obliger le responsable d'un service donné à mettre les vraies valeurs sur la table et déterminer ce qui est réellement important" (n.22).

4. Questions particulières

Sous cette rubrique, nous voulons faire part de certaines interventions qui abordent des problèmes particuliers concernant le financement de la pastorale scolaire.

4.1 Salaire des pasteurs scolaires

Quatre (4) directeurs généraux affirment que les pasteurs scolaires devraient être payés au même titre que les autres enseignants.

"Je crois qu'on doit payer nos aumôniers au même titre que les enseignants. On avait une situation très piteuse les années passées... On avait des aumôniers qui étaient insatisfaits parce qu'ils n'arrivaient pas à joindre les deux bouts... On est fatigué de voir des aumôniers qui refusent d'aller dans les écoles parce que leurs culottes sont percées" (n.5).

"Les commissaires d'écoles ont décidé de donner aux aumôniers le salaire qu'ils auraient s'ils étaient à l'enseignement ou à la coordination de la catéchèse pour éviter cette discrémination... L'offre salariale que nous faisons facilite l'engagement des personnes par voie de concours" (n.9).

A un participant qui faisait observer que l'insuffisance des salaires des pasteurs permettait d'éviter des dépenses inadmissibles au budget, un directeur général répondit:

> "Pour les aumôniers, moi je trouve que cette façon de faire est un non sens" (n.22).
>
> "Je pense que les aumôniers doivent être bien payés. Ils travaillent, alors, qu'on leur donne leur salaire" (n.17).

Selon les quelques informations que nous avons pu obtenir, les responsabilités dans la détermination du salaire des pasteurs scolaires semblent différemment partagées. Dans un cas, la décision de l'évêché semble tenir lieu de norme, l'évêché s'appuyant sur les clauses de l'entente provinciale.

> "C'est parce que l'évêché en a décidé ainsi. On m'a dit que c'était un salaire fixé sur le plan provincial. C'est une entente provinciale" (n.13).

Cependant dans une autre régionale, située dans le même diocèse, la commission scolaire aurait exigé et obtenu davantage.

> "Nous relevons du même évêque et du même responsable diocésain. Mais chez nous, nous avons exigé davantage que chez vous. Vous donnez à votre directeur $4,200.00 et nous donnons $5,000.00, vous donnez à vos aumôniers $3,900.00 et nous donnons $4,000.00" (n.11).

Une autre commission scolaire devant l'insuffisance des salaires accordés aux pasteurs a jugé bon de mettre les autorités diocésaines devant un fait accompli.

> "C'est de notre propre chef et on a mis l'évêque devant un fait accompli. Il voulait respecter l'Assemblée épiscopale du Québec. On leur a dit qu'à partir de maintenant, on donne tant aux aumôniers, acceptez-le ou pas, vous ferez ce que vous voudrez avec la balance" (n.5).

Enfin trois directeurs généraux déclarent que l'échelle des salaires des pasteurs fut fixée après négociation entre la commission scolaire et l'évêque du lieu.

> "Il s'agit d'une échelle des salaires discutée entre l'évêque du diocèse et les autorités des trois commissions scolaires" (n.15).
>
> "Les salaires ont été fixés après négociation de la commission scolaire avec l'évêché" (n.9).

4.2 Directeur adjoint à l'élémentaire

On se souvient que d'après l'entente provinciale entre le Ministère et l'épiscopat de la province, le montant alloué à la pastorale scolaire devait permettre entre autres d'assurer la rémunération d'un directeur adjoint pour la pastorale dans les écoles élémentaires.

Interrogés à ce sujet, trois directeurs généraux déclarent ne pas rémunérer de personnel pour l'élémentaire. Et ils font valoir qu'à moins d'une délégation de pouvoir, il n'appartient pas à une commission scolaire de s'ingérer dans les affaires d'une autre commission scolaire.

> "Je ne suis pas favorable à ce que la régionale paie la pastorale pour l'élémentaire à moins qu'il y ait <u>délégation de pouvoir</u>. Les commissions scolaires de l'élémentaire sont autonomes" (n.5).
>
> "Non, c'est l'élémentaire qui se finance" (n.6).
>
> "Je suppose que la commission scolaire est autonome" (n.7).

Par contre, on préfère que l'élémentaire administre son propre service de pastorale. Deux interventions appuient cette idée.

> "A choisir entre deux situations, d'une part les commissions scolaires délèguent parce qu'elles ont le pouvoir de le faire et d'autre part, les commissions scolaires assurent elles-mêmes leur propre supervision, je préfère la deuxième" (n.7).
>
> "La philosophie de l'action pastorale n'est pas du tout la même à l'élémentaire. Je préfère que l'on donne à l'élémentaire sa norme spécifique pour la pastorale. Pour les commissions scolaires qui ne pourraient assumer seules cette responsabilité, qu'on leur donne la possibilité de déléguer leur pouvoir à la régionale. Les deux dispositions devraient être prévues" (n.5).

4.3 Transférabilité budgétaire

Tenant compte des règles administratives et budgétaires de 1970-71 qui établissent le principe de la transférabilité budgétaire pour le service de pastorale, nous avons demandé à nos informateurs s'ils appliquaient ce principe et si cette opération était décidée après une évaluation des besoins de la pastorale ou avant.

A cette question, douze (12) directeurs généraux ont répondu par la négative: le principe de transférabilité ne s'applique pas chez eux.

De plus, l'élaboration du budget de la pastorale scolaire se fait en tenant compte des besoins du milieu. En effet, le budget est d'abord préparé par le responsable de la pastorale, puis soumis à l'administration de la commission scolaire qui voit à l'intégrer dans l'ensemble.

> "Nous ne transférons rien car à la fin de l'année, il ne reste rien à transférer. Nous demandons au responsable de la pastorale de faire <u>un projet de budget</u>, de prévoir les dépenses, les salaires et un certain montant pour les activités... Les responsables de pastorale ont <u>donc toute liberté</u> et je ne me souviens pas qu'on ait changé quelque chose au budget qui nous avait été soumis" (n.1)

"Le budget est toujours préparé par le chef de service lui-même et c'est lui qui nous arrive avec ses possibilités en personnel, en programme d'activités. A la suite de l'analyse de son budget , on voit ce qui est raisonnable ou ne l'est pas et d'un commun accord on arrive à planifier les budgets" (n.2).

"Nous procédons un peu de la même façon. Chez nous aussi, c'est avec l'administration que chaque directeur de service discute du problème de l'inadmissible et d'une certaine marge de sécurité pour essayer d'éviter cela. Mais règle générale, les services ont tout leur budget et si on est obligé de dépenser ce budget au complet, on ne se fait pas de scrupules" (n.4).

Dans trois commissions scolaires, les circonstances ont nécessité l'application du principe de la transférabilité. En un endroit pour combler un déficit encouru par la pastorale, on a dû faire appel aux disponibilités d'autres services; dans les deux autres cas, l'engagement prévu de pasteurs ne s'étant pas fait, la pastorale scolaire enregistra un surplus qui fut transféré à d'autres postes budgétaires.

"Chez nous, on applique le principe en se servant du surplus des autres services pour compenser le déficit qu'on a fait cette année avec le service du culte et de la pastorale" (n.21).

"L'inverse peut se produire. Chez moi, j'aurais eu droit encore à trois aumôniers et finalement, au mois de mai, j'ai su que je les aurais et je ne les ai pas eus. Ces trois montants ont été transférés" (n.19).

Enfin, trois directeurs généraux manifestent leur opposition à transférer l'argent d'autres services au profit de la pastorale.

> "Même si la transférabilité s'applique, avant de donner plus d'argent à la pastorale pour en enlever aux autres, c'est une autre affaire" (n.15).
>
> "A choisir entre une augmentation de la norme de la pastorale et une augmentation de la norme dans d'autres secteurs du premier groupe, je choisirais d'autres secteurs des activités du premier groupe (apprentissage formel)" (n.7).
>
> "Si nous avons le choix de donner un dollar de plus à la pastorale ou à l'administration pédagogique, moi, je donnerais le $1.00 à l'administration pédagogique". (n.5).

II- Gestion du budget de la pastorale

La question se formulait ainsi: "Qui est responsable de la gestion du budget de la pastorale? Etes-vous satisfait de cette situation? "

1. Responsabilité de la gestion

Les réponses se répartissent de la façon suivante: dans douze (12) commissions scolaires, la gestion du budget de la pastorale appartient au directeur de la pastorale; dans trois autres, le directeur général se réserve l'administration de ce budget; ailleurs, en deux endroits,

c'est le directeur du service de la vie étudiante qui administre conjointement avec le responsable de la pastorale; enfin deux commissions scolaires remettent entièrement l'administration du budget entre les mains de l'office diocésain.

Nous pouvons visualiser ces renseignements dans un tableau.

Responsables	nombre
- Directeur de pastorale	12
- Directeur général	3
- Directeur des services aux étudiants et responsable de la pastorale	2
- Offices diocésains	2

* Quatre informateurs n'ont pas indiqué le responsable de la gestion.

Voici quelques citations en référence aux catégories mentionnées:

1.1 Directeur de pastorale

"Actuellement, on remet la somme totale entre les mains du directeur de pastorale" (n.7).

"Nos budgets sont déconcentrés au niveau des services et le comité de gestion (directeur général, directeur des services administratifs et directeur des services pédagogiques) reçoit à tour de rôle chaque principal et chaque directeur de service pour discuter de son budget. Lorsque ce budget est approuvé dans l'ensemble par la commission scolaire, le directeur de pastorale l'administre" (n.9).

"Le budget est voté par la commission scolaire selon la norme ministérielle. L'administration du budget est remise au directeur de la pastorale qui doit respecter l'entente au niveau des salaires avec l'évêché. Le reste, c'est lui qui l'administre avec l'équipe des animateurs. Ca ne pose pas de problèmes particuliers" (n.11).

"Le directeur de la pastorale fait son budget qu'il discute avec le comité qui fait les prévisions budgétaires. Lorsque le tout est approuvé par les commissaires, il lui revient pour l'administration et le contrôle en tenant compte de toutes les normes salariales et autres" (n.12).

1.2 Directeur général

"Nous prévoyons des disponibilités au budget. Mais ces disponibilités sont utilisées sur présentation d'une planification de projets... Nous gardons donc la gestion du budget de la pastorale; il faut que le directeur de pastorale recommande les projets et les présente" (n.2).

"Nous aussi, nous gardons la gestion du budget... Pour ce qui est des sommes qui sont consacrées à certaines activités, elles sont approuvées sur des projets qui nous sont présentés" (n.1).

1.3 Directeur des services de la vie étudiante

> "Chez nous, la pastorale étant intégrée aux services aux étudiants, c'est le directeur du service qui administre conjointement avec le responsable de la pastorale" (n.6).
>
> "Chez moi, c'est contrôlé par le service aux étudiants..." (n.22).

1.4 Office diocésain

> "Présentement, c'est remis entièrement à l'Office diocésain, mais c'est le responsable du service qui fait son budget" (n.8).
>
> "Chez nous également, c'est l'évêché qui a l'administration par un secrétaire trésorier de l'office diocésain du culte et de la pastorale. On n'est pas consulté sur la répartition du budget lui-même" (n.10).

Ce même informateur explique le mécanisme de fonctionnement de cette situation: un contrat habilite l'évêché à administrer le budget de la pastorale dans sa totalité. Cependant, en tant qu'administrateur, le directeur général concerné avoue que cette situation est anormale.

> "Nous avons un contrat de service avec l'évêché. Le montant est versé intégralement à l'évêché qui voit à l'administrer, à établir les salaires et à verser les salaires aux aumôniers. Effectivement, ils gagnent $3,500.00 pour ne pas faire de discrémination avec les vicaires de paroisses. Les aumôniers n'ont pas de contrats individuels.

> En tant qu'administrateur, je trouve cette situation anormale. Mais en tant que services rendus, j'en suis fier. Ca permet à la régionale de donner les services qu'on donne au point de vue de la pastorale; autrement, il serait impossible de le faire" (n.10).

2. Satisfaction relativement aux situations mentionnées

Les directeurs généraux (3) qui se réservent l'administration du budget de la pastorale ont exprimé leur satisfaction face à cette façon de procéder.

Ceux qui remettent la gestion du budget au directeur de pastorale sont en général satisfaits de cette situation. Un seul a formulé des réserves.

> "Actuellement, on remet la somme totale entre les mains du directeur de pastorale. Mais ça m'apparaît être une politique qu'il va falloir abandonner dans le contexte de transférabilité. Présentement, on a créé des précédents en opérant par un per capita pour chaque service. Mais quand on va opérer dans un per capita global, le $11.00 ne sera pas acquis et alors il va falloir partir des besoins et peut-être que la remise du paquet va se faire différemment" (n.7).

Aucune réticence ne fut formulée de la part de ceux qui confient au service de la vie étudiante la responsabilité d'administrer le budget de la pastorale.

Quant à la remise de la gestion de ce budget entre les mains de l'évêché, nous avons signalé déjà que le directeur général qualifiait cette situation d'anormale.

> "En tant qu'administrateur, je trouve cette situation anormale" (n.10).

3. Questions particulières

Deux sous-questions furent posées concernant la planification des projets de la pastorale scolaire et l'utilisation que les diocèses font des argents reçus.

3.1 Planification des projets

Question: Est-ce que la direction générale aimerait que la pastorale présente ses projets au début de l'année et que cette même direction décide elle-même de la valeur de ces projets et répartisse les sommes au prorata de la valeur des projets?

Deux directeurs généraux mettent en doute la possibilité d'adopter une telle ligne de conduite.

> "Est-ce que c'est possible que ce soit ainsi planifié pour l'année?" (n.12).

"C'est très difficile. Mais il serait intéressant de savoir si on peut ainsi planifier la répartition du budget selon la valeur des projets. Il ne faudrait pénaliser personne cependant. Vous aurez toujours un milieu un peu plus dynamique que les autres" (n.13).

Ces deux mêmes informateurs déplorent être trop souvent mis devant de_ faits accomplis.

"C'est surtout une fois le fait accompli que je suis mis au courant" (n.13).

"Les projets nous arrivaient après la mission accomplie. Nous avons voulu y mettre un terme. Il faut qu'un projet parvienne à nos bureaux pour acceptation et autorisation quelques jours avant la mise en marche, surtout tout projet qui a une implication financière, qui affecte l'horaire... etc". (n.12).

3.2 Subventions d'organismes diocésains

Trois directeurs généraux nous apprennent qu'une partie des argents destinés à la pastorale scolaire servent, en pratique, à subventionner des organismes diocésains.

"Je ne sais pas ce qu'ils (administrateurs diocésains) font, mais ils semblent faire des miracles avec cet argent. Ils aident l'action catholique du milieu, l'office catéchétique diocésain; ils rencontrent les dépenses d'un prêtre qui a un travail paroissial à l'élémentaire" (n.10).

N.B: On aura reconnu ici l'informateur qui avait avoué s'être départi de la gestion complète du service de pastorale au profit de l'évêché.

"Nous avons un budget de $66,000.00 et $46,000.00 sont versés en salaires... Nous avons aussi à payer $9,000.00 à l'office diocésain soit $1.25 par tête. Il nous reste une balance de $11,000.00 pour les activités de la pastorale scolaire" (n.11).

"Cette année, on a dû comprimer des dépenses faites à différents organismes diocésains parce qu'on tombait dans l'inadmissible pour un montant de $16,000.00" (n.7).

Un dernier informateur nous fait part des taxes que l'évêché impose sur les salaires des pasteurs scolaires.

"Chez nous, à chaque année, on accepte l'échelle de... (1). Mais il y a une partie du salaire qui va à l'évêché quand même. L'aumônier qui gagne $8,000.00 est taxé par l'évêché" (n.9).

Cette déclaration est appuyée par un autre directeur général.

---

(1) Nous enlevons quelques mots pour sauvegarder l'anonymat de l'informateur.

Conclusion

Une première observation se dégage des données que nous venons de compiler. Le montant maximum, prévu selon les termes de l'entente provinciale entre l'épiscopat et le Ministère, est utilisé dans presque toutes les commissions scolaires consultées et la majorité de celles-ci soutiennent que ce montant est insuffisant pour répondre aux besoins de la pastorale.

Il faut noter cependant que cette insuffisance budgétaire s'explique par les exigences salariales qui réclament la part la plus importante. Cette situation a amené certains directeurs généraux à suggérer que les salaires des pasteurs scolaires ne relèvent plus du budget de la pastorale, ce qui permettrait d'apporter aux activités étudiantes l'attention qu'elles méritent.

Deuxième partie

Principaux d'écoles

I- Financement de la pastorale

Au sujet du financement de la pastorale et de l'administration de son budget, nous avons soumis aux principaux d'écoles les mêmes questions utilisées pour les directeurs généraux.

La première question se formulait donc ainsi: "Avez-vous atteint le maximum prévu pour les dépenses du service de pastorale? Est-ce que ce montant est suffisant?"

1. Montant maximum

Tous les principaux d'écoles consultés, sauf un, nous informent que le montant qui leur est dévolu par la commission scolaire régionale est utilisé entièrement.

Tous également, sauf un, sont unanimes pour dire que le montant alloué est insuffisant. La raison majeure que tous invoquent pour expliquer cette situation est identique à celle que les directeurs

généraux mentionnaient: les exigences salariales des pasteurs scolaires sont difficilement conciliables avec les normes du budget et du personnel.

> "Comment concilier la norme 1/600 et le $11.00 par élève si les salaires ne sont pas plafonnés. C'est entendu qu'avec les salaires actuels qui sont loin d'être exagérés, on ne peut plus arriver... Si les salaires consomment la masse d'argent disponible, il ne reste plus rien pour faire fonctionner le service" (n.1).
>
> "Si les salaires étaient effectivement gelés à $3,900.00 et à $4,200.00, on pourrait s'organiser". (1) (n.2).
>
> "Si on applique la norme 1/600, ce n'est pas suffisant" (n.3)
>
> "Chez nous aussi, la norme de $11.00 est une chose impossible si nous voulons arriver. Le Ministère demande 1/600, mais on n'est pas capable d'arriver avec la norme qu'on a actuellement" (n.5).
>
> "La norme de $11.00 n'est pas suffisante" (n.29).
>
> "On organise des activités pour se faire des fonds" (n.30)
>
> "C'est à peu près ce qui se passe partout; c'est donc dire que c'est insuffisant". (n.27).

L'unique principal qui déclare un surplus dans l'administration du budget admet que ce résultat s'explique par une modification de la norme 1/600.

---

(1) Ce sont les salaires qui correspondent aux dispositions de l'entente provinciale entre le Ministère et l'épiscopat.

> "Je suis satisfait actuellement du budget du service de la pastorale parce qu'on a un responsable de pastorale par 1200 élèves. Il nous reste un surplus" (n.15).

2. Modifications

Quelques principaux (5) ont suggéré des modifications dans le mode de financement de la pastorale scolaire.

2.1 A la suite de certains directeurs généraux, trois principaux (3) préconisent que la masse salariale des pasteurs scolaires ne soit pas incluse dans le budget de la pastorale et que des normes du Ministère déterminent le nombre de pasteurs requis et les salaires qu'ils sont en droit de recevoir.

> "Si on considère qu'il doit y avoir des animateurs de pastorale dans les écoles, si c'est reconnu par le Ministère, il faudrait alors déterminer des normes précises. Il y en a, mais elles ne sont pas respectées, exemple la norme 1/600, pour ménager des fonds. On devrait déterminer le nombre d'aumôniers et leurs salaires, non sur un montant voté pour la pastorale. Qu'on diminue la norme de$3.00 ou $4.00, mais qu'elle soit réservée non pour les salaires mais pour les services de pastorale aux étudiants... Je ne vois pas pourquoi les animateurs de pastorale ne pourraient pas passer par une échelle de salaire comme celle qui existe pour les enseignants" (n.16).

Au cours de l'entrevue, cette opinion a reçu l'approbation de deux participants.

Enfin, deux principaux souhaitent une meilleure administration du budget de la pastorale scolaire. Une répartition judicieuse du personnel et des argents disponibles aiderait à la rentabilité du service.

> "A mon sens, il y a un gaspillage indirect. Au niveau de la régionale, il y a beaucoup trop de personnes qui ne sont pas rentables. Etant donné qu'il manque des prêtres dans les écoles, je ne puis admettre qu'il y en ait qui fassent uniquement de l'administration et pas autre chose dans les bureaux de la régionale. Je souhaiterais une diminution de cette bureaucratie au niveau régional... Donc une meilleure répartition des sommes en mettant du personnel retribué avec les étudiants. Ce serait plus rentable" (n.8).

> "Le montant du budget est géré à la régionale. Je suis d'accord avec mon prédécesseur qu'il y a des montants dépensés au niveau régional qui devraient être versés au niveau des écoles... On fait du gaspillage" (n.9).

2.3 Intégration budgétaire au service de la vie étudiante

On se souvient que cette question se situe dans l'hypothèse d'une intégration de la pastorale aux services aux étudiants. Elle se formulait ainsi: "Seriez-vous favorable à ce qu'on intègre le budget du service de pastorale au budget des services de la vie étudiante et qu'il y ait un partage entre les services d'après les besoins?"

La majorité des principaux ont hésité à se prononcer sur ce problème. Ils ont avoué ne pas connaître assez la situation pour pouvoir formuler un jugement valable.

Quelques-uns cependant ont été en mesure d'exprimer leur opinion à ce sujet. C'est ainsi que quatre (4) principaux sont opposés à cette intégration budgétaire. Ils soulignent qu'il est difficile de s'inspirer de la politique adoptée pour les Cegep, les deux milieux étant trop différents. De plus, ils craignent que la pastorale ne puisse obtenir la part qui lui revient: elle serait traitée en parent pauvre.

> "Je ne suis pas d'accord avec cette politique... Les Cegep demeurent des entités qui s'administrent complètement et on est généreux pour les services aux étudiants" (n.1).
>
> "Je craindrais si tout le monde venait piger dans une assiette globale pour les services aux étudiants. Les projets de la pastorale n'apparaissent pas toujours concrètement. J'ai l'impression que la pastorale serait toujours l'enfant pauvre et qu'elle devrait se contenter des restes" (n.4).
>
> "Je ne serais pas porté à aller dans le sens d'un budget commun pour tous les services aux étudiants. Il y aurait des services qui tireraient plus fort que les autres et emporteraient le morceau" (n.14).
>
> "Je ne suis pas porté à être favorable, la pastorale y perdrait" (n.28).

Par contre deux principaux seraient favorables à l'intégration. Si la pastorale compte sur des hommes de valeur, capables de faire valoir leurs points de vue, elle n'a pas à craindre d'être noyée dans l'ensemble. D'ailleurs, cette norme de $11.00 crée une fausse sécurité et n'encourage pas l'initiative.

"La pastorale manifeste sa faiblesse. Elle prétend vouloir se valoriser par une norme du Ministère; elle y cherche une protection. Les aumôniers et les responsables de la pastorale au niveau régional se reposent sur le $11.00 et ils n'ont pas à se casser la tête. Il y a eu des années où les sommes d'argent n'ont pas été dépensées. C'est la crainte de voir le gouvernement intervenir pour leur enlever cet argent, qui les a poussés à le dépenser. Tout dépendra de la valeur de la personne qui sera responsable de la pastorale. Si elle sait planifier des projets, je ne vois pas qu'elle soit assmiliée par le directeur du service aux étudiants" (n.7).

"Si on veut être logique, je pense que la pastorale est un service aux étudiants. Il ne sert à rien de vouloir le nier et il va falloir qu'elle s'intègre à cet endroit. Est-ce que la pastorale va être noyée? Tout dépendra du directeur qui sera là. Ce sera à lui de tenir son bout. Chacun doit défendre sa peau"

Trois autres informateurs seraient prêts à accepter cette position à la condition que l'administration des budgets soit plus décentralisée et qu'une certaine responsabilité soit reconnue au principal dans ce domaine.

"J'y serais favorable à la condition que l'administration des budgets soit décentralisée. Présentement, je ne vois pas la couleur du budget" (n.17).

"Je serais favorable dans l'hypothèse où les salaires ne seraient pas compris dans l'ensemble du budget mais dans un autre poste budgétaire" (n.29).

"Ce serait acceptable si les budgets sont rapatriés dans les écoles" (n.30).

N.B: Les principaux ne se sont pas sentis en mesure de s'exprimer sur la question des salaires, sur le principe de la transférabilité et le financement de la pastorale à l'élémentaire, la régionale se réservant l'administration de ces problèmes.

II- Gestion du budget de la pastorale

La question portait sur la responsabilité de la gestion du budget et sur le degré de satisfaction éprouvée par les principaux devant la situation.

1. Responsabilité de la gestion

Tous les principaux, sauf deux, déclarent que la responsabilité de la gestion du budget se situe au niveau de la commission scolaire régionale. Ils avouent ne pas avoir droit de regard dans ce secteur sinon parfois de participer à l'élaboration du budget.

> "Chez nous, le directeur de la pastorale n'a pas la gestion de son budget, c'est la commission scolaire qui règle tout" (n.5)
>
> "Il y a seulement une chose pour laquelle les principaux sont consultés, à savoir si on a droit à $1.00 par élève. C'est la seule participation qu'on peut avoir par rapport à la gestion. L'administration se fait au niveau de la régionale" (n.6).
>
> "C'est la première fois que je vois le budget de la pastorale. Il a fallu votre enquête pour que je le sache" (n.2).

Par ailleurs, deux principaux nous informent que dans leurs commissions scolaires l'argent de la pastorale est entièrement versé à l'évêché qui voit à l'administration de ces sommes. Certains de ces montants servent à subventionner des organismes diocésains.

> "Chez nous à la régionale, le $11.00 est entièrement versé à l'évêché. Ce n'est pas du tout la régionale qui administre ces montants, mais c'est l'évêché. Il paie les salaires, partage entre les divers services. Cependant, il y a des montants qui vont aux services catéchétiques diocésains et au service d'action catholique. Il y a un montant per capita affecté à chacune des ecoles du secteur. Mais ce n'est pas le principal qui administre ces argents, mais bien les aumôniers. Je trouve que c'est un mauvais système." (n.16).
>
> "J'ai l'impression que les argents sont collectés par la régionale. Mais le tout va à l'évêché" (n.17).

2. Insatisfaction

Tous les principaux, sauf deux, déplorent le système actuel en raison surtout de son excessive centralisation. Les principaux aimeraient pouvoir participer, d'une certaine façon, à la gestion du budget de la pastorale. L'ignorance où ils sont maintenus concernant ce secteur de l'administration scolaire devient une source de frustration. L'un d'eux nous fera part de cette absence d'information avec une pointe d'humour: "Je viens d'apprendre par vos questions qu'il existe une norme de $11.00 par élève".

Un autre ne craint pas d'employer l'expression "tutelle" pour décrire la situation de l'école vis-à-vis la commission scolaire.

> "On pourrait dire que la plupart de nos écoles sont en tutelles vis-à-vis la commission scolaire parce que tout est administré en haut... On est en tutelle en pastorale comme pour le reste. C'est là un fait" (n.14).

Un autre informateur nous livre le fond de sa pensée.

> "Satisfait du budget? Je ne peux pas vous le dire parce que je n'en vois pas la couleur. Je ne suis même pas appelé à en discuter. Tout est centralisé au niveau de la régionale et de l'évêché. On me catapulque deux personnes. Combien gagnent-ils? Que font-ils? Qu'est-ce qu'ils doivent organiser? Je ne sais pas. C'est l'incognito... C'est un problème qui dépasse le niveau de la régionale pour se situer à l'évêché même" (n.17).

Par contre, deux principaux font état d'une situation différente chez eux: les budgets sont décentralisés.

> "Chez nous, tous les postes budgétaires, y compris la pastorale, sont décentralisés" (n.24).
>
> "Depuis deux ans, nous vivons la décentralisation. Je suis sur le comité régional des budgets et les normes sont établies et le document du budget est distribué à toutes les écoles. C'est très bon" (n.18).
>
> N.B: En certains endroits, les budgets de l'administration pédagogique sont décentralisés, mais non celui de la pastorale.

3. Improvisation des projets

Un principal souligne l'improvisation que l'on constate dans la réalisation de certains projets de la pastorale. Par crainte de voir diminuer leur budget dans l'avenir, les responsables de pastorale se hâtent de mettre sur pied les derniers projets qu'on avait pu prévoir au début de l'année, sans trop se soucier de leur opportunité .

> "On arrive au mois de mai et on s'aperçoit qu'il reste sept ou huit camps de fin de semaine à faire. On doit alors se dépêcher parce que l'année suivante, on craint d'avoir un budget inférieur si on ne l'a pas tout dépensé. On prépare ça à la vapeur et sans trop d'efficacité, on envoie les étudiants en camps de fin de semaine et, ainsi de suite, afin de pouvoir conserver le pouvoir de bargainning pour l'année suivante" (n.17).

Conclusion

Nous avons pu constater que les principaux étaient moins en mesure que les directeurs généraux de nous fournir des renseignements de première main au sujet du financement et de la gestion du budget de la pastorale.

Cette situation, avons-nous vu, s'explique facilement. L'administration financière de ce secteur ne relève pas des principaux. C'est une responsabilité que détient l'exécutif de la commission scolaire au niveau régional.

Cependant, ces principaux jugent que cette situation n'est pas la meilleure et souhaitent une amélioration dans le sens d'une participation plus directe à la gestion du budget de la pastorale.

Quant au financement, nos informateurs suivent de près la position des directeurs généraux. Une minorité suggère de créer un poste budgétaire différent pour les salaires des pasteurs scolaires. Par ailleurs, on hésite à se prononcer sur l'opportunité d'une intégration budgétaire au service de la vie étudiante. La même crainte de voir la pastorale incapable de faire entendre sa voix est la cause principale de ces réticences.

CHAPITRE VIII

Relations entre pastorale et catéchèse

La pastorale et la catéchèse sont, en milieu scolaire, deux formes d'activités complémentaires qui, partageant une visée commune, veulent assurer une présence chrétienne à l'école.

Présentement, ces deux activités se distinguent par leur mode d'insertion dans les écoles. La catéchèse appartient au secteur pédagogique; la pastorale, de son côté, se considère comme un service qui se situe à des endroits différents dans les organigrammes.

Au cours des entrevues, nous avons entendu les témoignages des directeurs généraux et des principaux d'écoles sur l'état des relations qui prévalent entre pasteurs et catéchètes. Y a-t-il collaboration? Une intégration est-elle souhaitée?

Première partie

Directeurs généraux

I- Collaboration

Quatorze (14) directeurs généraux font état d'une collaboration étroite qui existe dans leur milieu entre la pastorale et la catéchèse.

Un autre souhaiterait que cette collaboration s'intensifie.

Nous donnons quelques citations à titre d'illustration.

> "Il y a collaboration entre les personnes du service de pastorale et de l'enseignement de la catéchèse. Mais la catéchèse n'est pas la pastorale" (n.1).
>
> "Il y a une collaboration étroite jusqu'à voir des aumôniers donner des cours. Mais il n'y a pas d'intégration et de subordination de la catéchèse à la pastorale" (n.2).
>
> "Chez nous, il y a collaboration entre les professeurs de catéchèse et la pastorale" (n.6).
>
> "Chez nous, c'est séparé, mais il y a une action étroite entre les deux. Il semble que l'animateur de pastorale veut prolonger ou faire écho au travail que le catéchète fait dans ses classes" (n.8).

Quelques directeurs (7) ont mentionné les formes de collaboration que connaissait le milieu: responsables régionaux de pastorale qui sont soit coordonnateurs d'enseignement religieux, soit professeurs eux-mêmes; création de comité conjoint réunissant pasteurs et catéchètes; enseignement catéchétique préoccupé de déboucher sur des activités pastorales; enfin, animation des catéchètes par les pasteurs.

> "Chez nous, le chef du service de pastorale est coordonnateur de l'enseignement religieux" (n.4).

"Il y a une collaboration étroite jusqu'à voir des aumôniers donner des cours" (n.2).

"Nous avons, au niveau de la régionale, un comité conjoint organisé entre la pastorale et la catéchèse qui fonctionne assez bien" (n.9).

"La catéchèse doit déboucher sur des activités de la pastorale, c'est la raison pour laquelle il y a une collaboration très étroite et à date ça fonctionne très bien" (n.6).

"Nous n'avons pas de coordonnateur de la catéchèse et, dans certaines écoles, nous n'avons pas de chefs de groupe pour la catéchèse à cause des restrictions prévues à la convention collective et les commissaires tenaient à respecter les normes le plus possible. Ca veut donc dire que si, actuellement, nous n'avions pas les aumôniers pour l'animation auprès des catéchètes, l'enseignement religieux en souffrirait certainement. Actuellement, par leur tâche, bien que ce ne soit pas d'autorité qu'ils le fassent, ils font de l'animation au niveau des catéchètes" (n.10).

"Cette année, nous avons dû laisser tomber notre coordonnateur de la catéchèse. Devant cette absence de coordination sur le plan régional, disons que la pastorale vient à notre secours pour tenter de motiver, d'opérer une action non pas sur les élèves directement, mais davantage sur les professeurs de catéchèse" (n.13).

II- Intégration

Dans deux (2) commissions scolaires, on préfère parler de l'intégration de la pastorale et de l'enseignement religieux.

"Là-dessus, notre position a été arrêtée très clairement dans le guide administratif. C'est l'intégration complète. L'enseignement religieux dans une école catholique est une responsabilité conjointe de l'Eglise et de l'école. Le service de pastorale a une responsabilité régionale d'animation, de coordination et de supervision en matière d'enseignement religieux. Le pasteur de chaque école est responsable de l'équipe des professeurs d'enseignement religieux de son école" (n.5).

"Chez nous, les relations entre pastorale et catéchèse sont très étroites. On peut parler d'intégration. On a un coordonnateur de catéchèse, dégagé à demi-temps, qui est rattaché au service de la pastorale et qui relève du directeur de service de la pastorale. Les chefs de groupe de catéchèse dans les écoles sont réunis par le coordonnateur. Ca constitue une unité bien définie" (n.21).

Même si l'intégration de la pastorale et de la catéchèse n'est pas un fait accompli chez eux, neuf (9) directeurs généraux souhaiteraient qu'elle le fût.

"Il serait préférable d'enlever cette bicéphalie entre pastorale et catéchèse, pour qu'on ait une seule structure religieuse: catéchèse et pastorale. Cette collaboration ou plutôt cette intégration sera possible le jour où le Ministère nous donnera les instruments pour qu'il puisse y avoir seulement une unité". (n.9).

"J'aimerais qu'il y ait un début d'intégration de la catéchèse à la pastorale parce que j'ai la conviction que nos aumôniers seraient en mesure de stimuler, d'aider les jeunes professeurs qui ont de la misère avec les nouveaux volumes de catéchèse" (n.18).

"Catéchèse et pastorale, on veut en faire deux réalités distinctes alors que dans mon esprit, les deux doivent se confondre à un moment donné. Je verrais l'animateur de pastorale avoir une action beaucoup plus positive dans l'enseignement religieux" (n.16).

"Nous avons déjà eu un directeur de pastorale qui voulait diviser les deux absolument. Mais je crois que c'était une question de personnalité. Mis à part les conflits de personnalité, je trouve tout à fait normal que pastorale et catéchèse soient ensemble. Qu'on sorte la catéchèse du cadre académique, de l'enseignement. Ca ne doit pas être là, à mon sens. Qu'on y instaure une matière quelconque qui soit l'histoire des religions ou autre chose. Mais la catéchèse comme telle, ça se rattache nécessairement à la pastorale. Qu'on n'en fasse pas une matière scolaire. C'est le problème qu'on crée actuellement lorsqu'on fait de la catéchèse une matière scolaire" (n.20)

Trois (3) directeurs s'opposent à l'intégration de ces deux secteurs d'activités. Ils redoutent l'autorité de la pastorale dans ce domaine, la catéchèse devant rester rattachée à la pédagogie.

"Il n'y a pas d'intégration et de subordination de la catéchèse à la pastorale. Autrement, ce serait délicat pour nous d'intervenir auprès des aumôniers qui nous parleraient "ex cathedra". Il nous est plus facile de parler aux laïcs qui enseignent la catéchèse. Je ne suis donc pas pour l'intégration de la catéchèse à la pastorale. D'ailleurs, il y a l'office catéchétique du diocèse qui peut superviser" (n.22).

"Nous tenons à ce que la catéchèse reste rattachée à la pédagogie. La catéchèse n'est pas la pastorale" (n.4).

"Il y a une union à faire, mais pas une fusion. Chez nous, l'animateur de pastorale va dans toute l'école via toutes les activités. S'il y avait une espèce d'intégration, je trouverais ça préjudiciable pour les autres matières" (n.7).

Conclusion

Les informateurs de cette première partie nous apprennent donc qu'il semble exister une bonne collaboration entre la pastorale et la catéchèse.

Cette collaboration peut prendre des formes variées. Tantôt, ce sera l'engagement même de pasteurs dans l'enseignement catéchétique, tantôt, il s'agira surtout d'animer les catéchètes, leur fournissant l'aide et l'encouragement dont ils ont besoin pour accomplir leur besogne.

Mais même si elle est étroite, cette collaboration ira rarement jusqu'à l'intégration, même si pour plusieurs, elle semblerait souhaitable.

Enfin, notons qu'une minorité s'oppose à l'intégration de la catéchèse à la pastorale.

Deuxième partie

Principaux d'écoles

I- Collaboration

Dix-sept (17) principaux d'écoles nous ont parlé de la collaboration qui se pratiquait dans leurs écoles entre la pastorale et l'enseignement de la catéchèse. Cette collaboration vise surtout à favoriser un travail d'équipe entre le personnel de ces deux secteurs. Il arrive également que l'aumônier assume une tâche d'enseignement catéchétique.

> "La collaboration entre catéchèse et pastorale est très bien dans notre école parce que notre aumônier a suivi des cours de catéchèse. Il s'occupe de suivre les programmes et les professeurs et il fait des réunions assez souvent" (n.5).

> "Chez nous, la collaboration est bonne. L'aumônier participe aux réunions de la section de catéchèse de façon régulière; mais je ne peux pas dire qu'il y a intégration". (n.11)

> "Ce que j'ai cru observer jusqu'ici, c'est que les relations sont bonnes entre catéchèse et pastorale. Les aumôniers n'ont pas tellement tendance à vouloir intégrer la catéchèse. Du côté de la catéchèse non plus. Je crois que les deux font leur boulot tout en ayant des communications à certains moments" (n.15).

> "Il y a collaboration. Chez nous, j'ai un aumônier qui enseigne cinq périodes de catéchèse parce qu'il veut faire un essai d'incorporation à la vie sociale et essayer de saisir les problèmes". (n.19).

Cependant, quelques principaux (4) constatent que la collaboration entre la catéchèse et la pastorale a plutôt tendance à diminuer. L'un des facteurs qui expliquerait cette situation serait le manque de préparation catéchétique des pasteurs. Ces derniers sont déphasés par rapport à l'évolution de l'enseignement de la catéchèse. Il y a toujours les conflits de personnalités dont il faut tenir compte.

> "Dans mon école, la collaboration entre les catéchètes a diminué. Une certaine collaboration existe pour organiser des activités sociales. Mais la véritable collaboration sur le plan de l'enseignement religieux n'existe pas parce que deux aumôniers ne sont pas à la hauteur. N'ayant pas fait d'études en catéchèse, la collaboration n'est pas forte" (n.6).

> " Nous remarquons cette année une diminution de la collaboration entre catéchèse et pastorale. Il y a des conflits de personnes à un moment donné" (n.7).

> "La collaboration pourrait être meilleure à condition que les animateurs de pastorale suivent beaucoup plus l'évolution du mouvement catéchétique" (n.1).

II- <u>Intégration</u>

Quinze (15) principaux d'écoles expriment leur opposition à l'intégration de la catéchèse à la pastorale. Ils désirent maintenir la distinction entre ces deux champs d'activités. A leur avis, la catéchèse comporte un élément d'enseignement qui relève normalement du régime pédagogique.

De plus, la pastorale va plus loin que la catéchèse et embrasse un domaine plus grand de responsabilités. Enfin, absorbés par la catéchèse, les pasteurs négligeraient les services qu'ils doivent rendre aux étudiants.

> "Je ne serais pas d'accord face à l'intégration. La pastorale va plus loin que l'enseignement de la catéchèse. De plus, il y aurait danger que les catéchètes se fient uniquement aux prêtres et les prêtres seraient absorbés par la catéchèse et leur travail auprès des services aux étudiants serait réduit" (n.6).
>
> "Je ne suis pas favorable à l'intégration parce que la catéchèse est essentiellement un enseignement et la pastorale, c'est beaucoup plus que ça. Son champ de responsabilité est plus vaste" (n.2).
>
> "Je ne vois pas d'intégration de la catéchèse à la pastorale. La catéchèse est une matière académique" (n.8).
>
> "Je ne souhaite pas l'intégration parce qu'à mon point de vue, la pastorale va demeurer dans les grosses écoles. Mais la catéchèse, je ne suis pas sûr que ça va demeurer". (n.14).

Cinq (5) autres informateurs n'osent se prononcer d'une façon catégorique à ce sujet, trop d'éléments leur faisant défaut.

> "Il est difficile de se prononcer actuellement sur l'intégration. Il me manque beaucoup d'éléments. Il y a des perspectives au niveau de l'enseignement comme tel et de la vie étudiante qu'il faudrait dégager. Enfin, un ensemble de facteurs" (n.9).
>
> "Il est difficile de se prononcer actuellement sur la fusion de la catéchèse et de la pastorale" (n.13).
>
> "Je me demande s'il faut aller jusqu'à l'intégration. Mais il faut de la coordination" (n.23).

Par contre, six (6) principaux souhaiteraient que s'accomplisse l'intégration de la pastorale et de la catéchèse.

Dans un cas, cette intégration est chose faite.

> "Je suis favorable à l'intégration puisqu'il y a une seule religion et ça permettrait peut-être des cours de religion plus collés à la réalité" (n.3).

> "Si la catéchèse cesse d'être de l'enseignement, je verrais une intégration de la catéchèse à la pastorale. Tant qu'elle sera soumise à des examens, je ne vois pas qu'elle soit dissociée de l'enseignement comme tel" (n.1).

> "Je crois que l'intégration serait souhaitable. L'objectif de la catéchèse, c'est de faire vivre chrétiennement l'enfant, l'objectif de la pastorale, c'est cela aussi. Alors on travaille à deux sur le même objectif. Je me demande si, dans l'avenir, la catéchèse ne tiendra pas lieu de pastorale à l'école. Le programme de catéchèse est franchement de l'animation pastorale" (n.13).

> "Personnellement, je crois qu'on va en venir à ne plus considérer la catéchèse comme matière académique et qu'on devra l'intégrer à la pastorale qui va alors s'enrichir et qui de toute façon a plus de chance de demeurer que la catéchèse" (n.17).

> "On s'est aperçu que lorsqu'il n'y avait pas de coordonnateur, l'enseignement religieux baissait. On l'a donc intégré à la pastorale. Cela a permis aux aumôniers de se trouver une place, de faire quelque chose, de se perfectionner un peu. Cela leur a permis aussi de comprendre toutes les critiques que les enseignants pouvaient recevoir sur l'enseignement de la religion. Enfin, si l'enseignement religieux devient optionnel, la pastorale va prendre une toute autre orientation si les élèves ne veulent plus de catéchèse" (n.7).

> "Catéchèse et pastorale ne devraient faire qu'un. La catéchèse doit préparer la pastorale et inversement. Je ne vois pas de séparation entre les deux. Si je veux être logique, je pense que la pastorale devrait être responsable de l'enseignement religieux. Tout individu qui vit dans une école chrétienne doit favoriser le climat chrétien de l'école. Or, il y a des individus qui assument une responsabilité particulière en ce domaine soit par l'enseignement, soit par l'animation. Aumôniers et professeurs de catéchèse forment une équipe qui vise à aider les jeunes d'une façon particulière à cheminer dans la foi" (n.24).

Selon ces témoignages, il ressort que l'intégration de la pastorale et de la catéchèse est postulée par l'identité de leurs objectifs. Il est également dit que cette intégration valoriserait la pastorale.

Conclusion

Les données recueillies nous révèlent qu'il existe, en général, une collaboration assez étroite entre la pastorale et la catéchèse. Cette collaboration serait parfois meilleure si les pasteurs scolaires possédaient une formation catéchétique plus adéquate.

pas cependant que les relations entre catéchèse et pastorale puissent, dans l'état actuel des choses, dépasser ce stade de collaboration. En effet, une majorité de principaux semblerait s'opposer à une intégration possible entre ces deux secteurs

d'activités. Les liens de la catéchèse avec la pédagogie leur apparaissent nécessaires. Cependant, une minorité favorisarait l'intégration de la catéchèse à la pastorale.